



**Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel**

Distr. générale
17 juin 2010
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel
Trente-huitième session
Vienne, 24-26 novembre 2010
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
**Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur
l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du
programme de l'exercice biennal 2008-2009**

Comité des programmes et des budgets
Vingt-sixième session
Vienne, 7 et 8 septembre 2010
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
**Rapport du Commissaire aux comptes,
rapport sur l'exécution du budget et rapport
sur l'exécution du programme de l'exercice
biennal 2008-2009**

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de
l'Organisation des Nations Unies pour le développement
industriel pour l'exercice biennal allant du 1^{er} janvier 2008
au 31 décembre 2009¹**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
LETTRE D'ENVOI		5
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS		6
I. INTRODUCTION	1-11	7
II. CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATION ET RECOMMANDATIONS	12-117	8
Présentation des états financiers	12	8
Contrôles internes	13	8
État des crédits ouverts et des dépenses	14-22	9

¹ Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Contributions des États Membres	23-26	11
Engagements non réglés	27-32	12
Vérification des montants portés au crédit des États Membres	33-34	13
Gestion axée sur les résultats	35-45	14
Décentralisation	46-48	16
Programmes thématiques	49-56	17
Gestion du portefeuille de projets	57-64	19
Initiative de gestion du changement	65-78	22
Écologisation du CIV	79-81	23
Gestion du portefeuille de placements	82-86	24
Opérations hors Siège	87-90	25
Services de contrôle interne	91-96	26
Application des normes IPSAS	97-104	27
Système de contrôle de l'exécution du budget	105-112	28
Cas de fraude et sommes passées par profits et pertes	113	29
Versements à titre gracieux	114-115	29
Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007	116	30
Remerciements	117	30

Annexes

I. RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT INTÉRIMAIRE DE VÉRIFICATION DES COMPTES	31
II. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LE PRÉCÉDENT RAPPORT DE VÉRIFICATION EXTERNE	43
III. OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009	51
IV. ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 TERMINE LE 31 DECEMBRE 2009	52
Rapport du Directeur général	52
Comptes consolidés de l'exercice biennal 2008-2009	56
Certificat attestant l'exactitude des états financiers	57
État I État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2008-2009	58

État II	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2009	60
État III	État consolidé des mouvements de trésorerie pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009	61
État IV	Fonds général: État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009	62
Tableau 1	État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009	63
Tableau 1.1	Prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité – État au 31 décembre 2009 (en euros)	70
Tableau 2	État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2009	74
Tableau 3	Fonds général: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009	78
Tableau 4	Autres fonds du Siège – Service des bâtiments: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2008-2009	79
V. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS		80
Note 1	Objectifs et activités de l'ONUDI	80
Note 2	Récapitulation des principes comptables essentiels	80
Note 3	Fonds général et Fonds de roulement	85
Note 4	Autres fonds du Siège	94
Note 5	Coopération technique	97
Annexe I	Activités de coopération technique exécutées par l'ONUDI	102
Tableau 1	État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2008-2009 (en milliers d'euros)	102
Tableau 1	État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2008-2009 (en milliers de dollars É.-U.)	104
Tableau 1	État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2008-2009 (en milliers d'euros)	105
Tableau 2	État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	106
Tableau 2	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2009 (en milliers de dollars É.-U.)	107
Tableau 2	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	108
Tableau 3	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009 – libellées en dollars É.-U.	109

Tableau 3	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009 – libellées en euros	111
Tableau 4	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009 – libellées en euros.	112
Tableau 4	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009 – libellées en dollars É.- U.	114
Tableau 5	État récapitulatif pour l'exercice biennal 2008-2009 des activités de coopération technique menées dans le cadre d'accords interorganisations (en dollars É.-U.)	120
Annexe II	Fonds d'exploitation: PNUD et Fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD	121
État I	Fonds pour l'environnement mondial	122
État I	Fonds de la République de Corée pour la Région du Tumen	123
Annexe III	Compte spécial pour le Service des bâtiments	124

LETTRE D'ENVOI

Bureau du Vérificateur général
des comptes du Pakistan
Constitution Avenue
Islamabad
N° /49-IR/UNIDO/C-VIII
Islamabad, le 1^{er} juin 2010

Le/La Président(e) du Conseil du développement industriel
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Centre international de Vienne
B.P. 300
A-1400 Vienne
(Autriche)

Excellence,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil du développement industriel, à sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, à sa vingt-sixième session, mon rapport et mon opinion sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2009.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que, conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, j'ai donné au Directeur général la possibilité de formuler des observations sur mon rapport et sa réponse y a été présentée autant que nécessaire.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Le Commissaire aux comptes
[Signé] **Tanwir Ali Agha**

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BMS	Services des bâtiments
CIV	Centre international de Vienne
COMFAR	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité
FDI	Fonds de développement industriel
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
ICM	Service de gestion de l'information et des communications
IOS	Bureau des services de contrôle interne
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU V	Office des Nations Unies à Vienne
OTICE	Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSM/FIN	Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes/Services financiers
PSM/HRM	Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes/Service de la gestion des ressources humaines
PSM/ICM	Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes/Service de gestion de l'information et des communications
PSM/OSS	Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes/Services d'appui aux opérations
PTC/OMD	Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique/Bureau du Directeur principal
RSF	Division des stratégies régionales et des opérations hors Siège
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

I. INTRODUCTION

Étendue de la vérification des comptes

1. La vérification des états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ci-après désignée ONUDI) pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2009 a été menée conformément aux dispositions du chapitre XI du Règlement financier et des règles de gestion financière et au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes (qui y figure en annexe). Elle a porté notamment sur les états financiers suivants:

- État I – État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés
- État II – État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés
- État III – État consolidé des mouvements de trésorerie
- État IV – Fonds général, État des ouvertures de crédit par grand programme
- Tableaux 1 à 4
- Notes relatives aux états financiers

Objectifs de la vérification

2. Les principaux objectifs de la vérification étaient de me permettre de me faire une opinion sur les points suivants: les dépenses enregistrées en 2008-2009 avaient-elles été exécutées conformément aux objets pour lesquels elles avaient été approuvées par la Conférence générale? Les recettes et les dépenses avaient-elles été bien classées et enregistrées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONUDI? Les états financiers présentaient-ils de façon sincère la situation financière au 31 décembre 2009? J'ai certifié l'exactitude des soldes de clôture de tous les fonds de l'ONUDI.

3. Mon rapport contient également des observations et recommandations spécifiques visant à améliorer la gestion et le contrôle financiers, conformément au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes annexé au Règlement financier et règles de gestion financière.

Normes de vérification

4. La vérification des états financiers de l'ONUDI pour 2008-2009 a été menée conformément aux normes internationales de vérification.

Méthode de vérification

5. Pour atteindre les objectifs de la vérification, j'ai adopté l'approche de vérification axée sur les systèmes en fonction de laquelle mes équipes de vérification:

- ont examiné les procédures financières et comptables de l'ONUDI à la lumière du Règlement financier et des règles de gestion financière, ainsi que d'autres documents;
- ont évalué le système de contrôle interne qui régit les opérations financières de l'ONUDI et effectué un sondage de conformité pour déterminer la portée des procédures de contrôle en 2008-2009;
- ont effectué un sondage de contenu de certaines transactions;
- ont procédé au rapprochement entre les recettes et les relevés bancaires et à une analyse des contributions; et

- ont fait un examen analytique d'un certain nombre de marchés et de transactions importantes impliquant la création d'actifs et de passifs.
6. La vérification a été effectuée de septembre 2008 à avril 2010 par différentes équipes dont celles chargées de la planification stratégique et de la conformité de la vérification dans les bureaux extérieurs de l'ONUDI.
7. Ma vérification comprenait un examen de fond des soldes de clôture des fonds de l'ONUDI.

Rapports

8. J'ai rencontré les Directeurs principaux de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes, de la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique et de la Division des stratégies régionales et des opérations hors Siège, ainsi que les responsables concernés du Service de la gestion des ressources humaines, des Services financiers, des Services d'appui aux opérations et des Services de gestion de l'information et des communications. J'ai eu également des séances de travail avec la chef du Bureau des services de contrôle interne.
9. Mes équipes ont eu des échanges avec les fonctionnaires désignés comme points focaux pour la vérification et ont adressé des demandes d'informations aux services concernés. Nos constatations tiennent compte du point de vue de la direction tel qu'il a été communiqué à notre équipe. Conformément à la procédure habituelle, mes équipes ont également fait part à l'ONUDI des constatations résultant de leur vérification dans des lettres d'observations. La réponse de l'ONUDI à ces lettres a été présentée autant que nécessaire dans mon rapport. Mes observations sur les questions soulevées qui, de mon avis, devraient être portées à l'attention des États Membres, sont énoncées dans les paragraphes qui suivent.
10. J'ai établi également un rapport intérimaire de vérification des comptes en 2009. La réponse de la direction aux questions qui y sont soulevées figure à l'annexe A.

Résultats globaux

11. Mon rapport contient un certain nombre d'observations et de recommandations. Mes équipes ont formulé des recommandations supplémentaires dans les lettres d'observations adressées à la direction. Aucune des questions soulevées n'était de nature à modifier sensiblement mon opinion sur les états financiers de l'ONUDI et, nonobstant les observations faites dans le rapport, ma vérification n'a révélé aucune faiblesse ni erreur que je puisse considérer comme affectant l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. En conséquence, j'ai rendu une opinion sans réserve sur les états financiers de l'ONUDI pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2009.

II. CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATION ET RECOMMANDATIONS

Présentation des états financiers

12. Les états financiers de l'ONUDI pour l'exercice 2008-2009 ont été présentés selon le même format que celui utilisé pour l'exercice précédent. Les chiffres étaient généralement fiables sauf dans un cas où les montants indiqués pour les dépenses de fonctionnement et les bourses au titre de la coopération technique (état 1) étaient différents de ceux enregistrés dans la base de données informatisée. La direction a apporté la correction requise dans les états financiers.

Contrôles internes

13. Suite à un sondage de conformité des contrôles internes, j'ai conclu que l'ONUDI avait un système de contrôle interne qui fonctionnait plutôt bien pour assurer l'exhaustivité, l'actualité, l'évaluation, la régularité et la disponibilité des informations fournies dans les états financiers pour l'exercice biennal 2008-2009.

État des crédits ouverts et des dépenses

Fond général et Fonds de roulement

14. Les crédits ouverts au titre du Fonds général et du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009 étaient de 154 623 000 euros contre 150 785 600 euros pour 2006-2007, soit une progression de 2,5 %. Les dépenses engagées au titre des deux fonds pour l'exercice biennal 2008-2009 se chiffraient à 144 429 700 euros contre 139 439 200 euros pour 2006-2007, soit une augmentation de 3,6 %. Le tableau 1 compare les dépenses par principal objet de dépense. Aucun changement majeur n'a été constaté dans la composition des dépenses en 2008-2009 par rapport à 2006-2007.

Tableau 1

Ventilation des dépenses, Fonds général et Fonds de roulement						
<i>En milliers d'euros</i>						
Objet	2006-2007		2008-2009		Écart	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Traitements et dépenses communes de personnel	97 683,4	70,1	99 117,1	68,6	1 433,7	1,5
Dépenses de fonctionnement et services contractuels	27 327,8	19,6	30 985,9	21,4	3 658,1	13,4
Programmation ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	14 428,0	10,3	14 326,7	10	(101,3)	(0,7)
Total	139 439,2	100	144 429,7	100	4 990,5	3,6

Source: États financiers de l'ONUDI pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009.

15. Les dépenses au titre du Fonds général et du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009 comprenaient notamment les engagements non réglés d'un montant de 7 383 000 euros² (5,1 %) contre 9 518 400 euros (6,8 %) pour l'exercice biennal 2006-2007.

16. L'excédent des recettes sur les dépenses s'élevait à 12 375 100 euros, soit 8 % du montant net des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009.

Autres fonds du Siège

17. Les dépenses engagées au titre des autres fonds du Siège ont atteint 61 145 300 euros pour l'exercice biennal 2008-2009 contre 55 550 100 euros pour 2006-2007, soit une augmentation de 10,1 %. Le tableau 2 compare les dépenses par catégorie au titre des autres fonds du Siège. Par rapport à 2006-2007, on ne note aucun changement majeur dans la composition des dépenses.

² Ces chiffres sont tirés de l'état IV et représentent les engagements non réglés au titre du budget ordinaire uniquement. Le montant total des engagements non réglés, d'après l'état II, est de 9,8 millions d'euros, soit 7,4 millions d'euros au titre du budget ordinaire, 1,1 million d'euros au titre des activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique et 1,3 million au titre de la Programmation ordinaire de coopération technique.

Tableau 2

Ventilation des dépenses, Autres fonds du Siège						
<i>En milliers d'euros</i>						
Objet	2006-2007		2008-2009		Écart	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Traitements et dépenses communes de personnel	28 491,2	51,3	31 722,5	51,9	3 231,3	11,3
Dépenses de fonctionnement et services contractuels	27 036,8	48,7	29 373,4	48,0	2 336,6	8,6
Programmation ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	22,1	0,04	49,4	0,1	27,3	123,5
Total	55 550,1	100	61 145,3	100	5 595,2	10,1

Source: États financiers de l'ONUDI pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009.

18. Les dépenses au titre des autres fonds du Siège pour l'exercice biennal 2008-2009 comprenaient notamment les engagements non réglés d'un montant de 7 017 300 euros (11,4 %) contre 6 883 100 euros (12,4 %) pour l'exercice biennal 2006-2007.

19. L'excédent des recettes sur les dépenses s'élevait à 4 990 000 euros, soit 7,5 % du montant total des recettes au cours de l'exercice biennal.

Coopération technique

20. Les dépenses engagées au titre de la coopération technique au cours de l'exercice biennal 2008-2009 étaient de 190 826 900 euros contre 184 654 000 euros pour 2006-2007, soit une augmentation de 3,3 %. Le tableau 3 compare les dépenses par catégorie. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, les dépenses relatives aux traitements et dépenses communes de personnel ont représenté 37,3 % des dépenses totales contre 31,2 % en 2006-2007. Les dépenses de fonctionnement et les dépenses relatives aux services contractuels ont, elles, représenté 25,9 % des dépenses totales contre 30,1 % en 2006-2007, et les dépenses relatives aux achats 19,8 % contre 22,3 % en 2006-2007. Pour ce qui est des dépenses relatives aux bourses et des dépenses d'appui aux programmes, aucun changement important n'a été constaté par rapport à l'exercice biennal 2006-2007.

Tableau 3

Ventilation des dépenses, Coopération technique						
<i>En milliers d'euros</i>						
Objet	2006-2007		2008-2009		Écart	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Traitements et dépenses communes de personnel	57 593,0	31,2	71 208,1	37,3	13 615,1	23,6
Dépenses de fonctionnement et services contractuels	55 679,8	30,1	49 455,6	25,9	(6 224,2)	(11,2)
Achats	41 112,7	22,3	37 773,1	19,8	(3 339,6)	(8,1)
Bourses	12 270,5	6,6	14 263,9	7,5	1 993,4	16,2
Dépenses d'appui aux programmes	17 998,0	9,8	18 126,2	9,5	128,2	0,7
Total	184 654,0	100,0	190 826,9	100,0	6 172,9	3,3

Source: États financiers de l'ONUDI pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009.

21. Les dépenses comprenaient les engagements non réglés à hauteur de 33 284 400 euros, soit 17,4 % des dépenses de coopération technique pour l'exercice biennal 2008-2009, contre 33 212 200 euros, soit 18 % des dépenses de coopération technique pour l'exercice biennal 2006-2007.

22. L'excédent des recettes sur les dépenses s'élevait à 15 632 500 euros, soit 7,5 % du montant total des recettes au cours de l'exercice biennal.

Contributions des États Membres

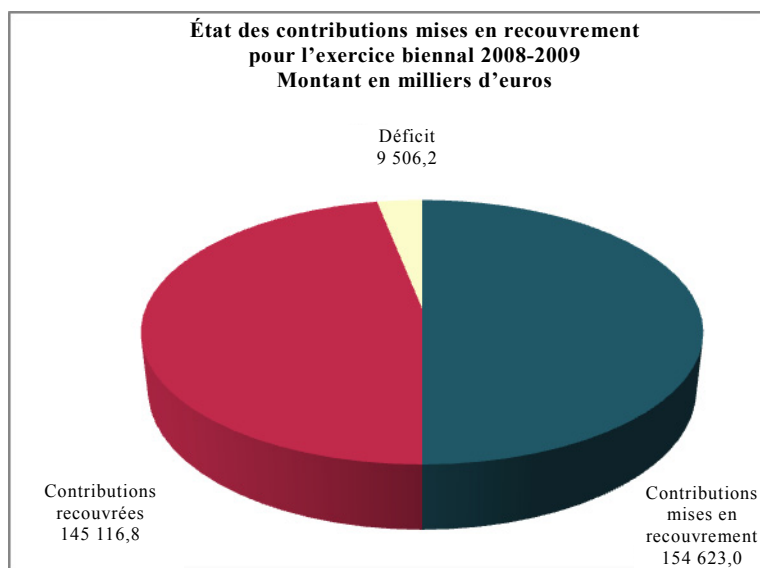
23. Les contributions annuelles mises en recouvrement auprès des États Membres pour 2008-2009 étaient de 154 623 000 euros dont 145 116 800 euros ont été recouverts, ce qui laisse un déficit de 9 506 200 euros. Le tableau ci-après compare les contributions mises en recouvrement et les contributions recouvrées pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009.

Tableau 4

En milliers d'euros

Comparaison des contributions mises en recouvrement et des contributions recouvrées pour les exercices biennaux précédents		
	Exercice biennal 2006-2007	Exercice biennal 2008-2009
Contributions mises en recouvrement	150 785,6	154 623
Contributions recouvrées	141 147,6	145 116,8
Déficit	9 638	9 506,2

24. Le graphique ci-après représente l'état des contributions mises en recouvrement, des contributions recouvrées et des contributions non acquittées:



25. Le montant des contributions non acquittées est passé de 119 614 000 euros à la fin de l'exercice biennal 2006-2007 à 115 783 000 euros à la fin de l'exercice biennal 2008-2009, soit une diminution de 3 831 000 euros (3,2 %).

26. Des contributions non acquittées d'un montant de 115 783 000 euros à la fin de l'exercice biennal 2008-2009 étaient dues par 81 États Membres, dont un nouvel État Membre et deux anciens États Membres. Le montant dû par les deux anciens États Membres s'élevait à 71 150 000 euros, soit 61 % du montant total des contributions non acquittées. Trente-quatre États Membres devaient chacun plus de 100 000 euros à l'ONUDI et le montant total dû par ces États Membres atteignait 114 618 000 euros, ce qui représentait 99 % du montant total des contributions non acquittées. Si l'on exclut le montant stationnaire des deux anciens États Membres, on peut dire que le recouvrement du solde des contributions non acquittées s'est amélioré pendant l'exercice biennal en cours.

Engagements non réglés

27. J'ai procédé à un examen des engagements non réglés, qui s'élevaient à 50 149 700 euros à la fin de l'exercice biennal 2008-2009, et dont 9 848 euros se rapportaient au Fonds général et au Fonds de roulement, 33 284 400 à la Coopération technique et 7 017 300 aux Autres fonds du Siège. Comme expliqué dans la note 2.33 sur les états financiers, l'annulation d'engagements non réglés au titre du budget ordinaire de l'exercice précédent ou les économies réalisées sur ces engagements sont portées au crédit des États Membres pendant l'exercice en cours conformément à l'article 4.2 c) du Règlement financier.

28. Le tableau ci-après récapitule les données concernant les engagements non réglés au titre du budget ordinaire des exercices biennaux 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009 et les économies réalisées sur ces engagements:

Tableau 5

Montants en milliers d'euros

Exercice biennal	Engagements non réglés se rapportant au Fonds général	Économies réalisées sur l'annulation d'engagements non réglés de l'exercice précédent	Économies réalisées (%)
2004-2005	11 239,1	3 524,4	28,9
2006-2007	11 774	3 818	33,9
2008-2009	9 848	Seront indiqués dans les états financiers de l'année prochaine	

Source: États financiers de l'ONUDI pour les exercices biennaux 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009.

29. Les économies réalisées sur l'annulation d'engagements pris lors de l'exercice biennal 2004-2005 représentaient 28,9 % des engagements non réglés au titre du budget ordinaire contre 33,9 % lors de l'exercice biennal 2006-2007.

30. J'ai constaté qu'un bureau hors Siège avait comptabilisé un engagement lié à un contrat de louage de services en 2009 sans pièces justificatives. Suite à ma constatation, la direction a annulé l'engagement et fait savoir que, l'expert n'étant plus intéressé par la poursuite de l'activité qui lui avait été confiée, le marché ne pouvait se concrétiser. Elle a également décidé d'appeler, dans les bureaux hors Siège, l'attention des détenteurs d'autorisations de dépenses qui concluent des marchés au niveau local sur le fait qu'ils doivent se conformer strictement aux règles financières en la matière.

Réponse de la direction

31. *En l'absence d'un système informatique d'appui efficace que palliera l'adoption d'un nouveau progiciel de gestion intégré, ce type de situation peut être évité si les détenteurs d'autorisations de dépenses y accordent l'attention voulue.*

32. **La question sera réexaminée à l'occasion de la prochaine vérification.**

Vérification des montants portés au crédit des États Membres

33. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 4.2 du Règlement financier, "le solde non utilisé des crédits à expiration de l'exercice est reversé aux États Membres à la fin de la première année civile suivant l'exercice, déduction faite des arriérés de contribution afférents à cet exercice, et porté à leur crédit au prorata de leur quote-part, conformément aux dispositions de l'alinéa c) de l'article 4.2 et de l'alinéa d) de l'article 5.2 du Règlement financier".

34. Les montants portés au crédit des États Membres pour l'exercice biennal 2006-2007 se chiffraient à 9 057 000 euros comme indiqué dans les états financiers (État 1 – État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés). Conformément à la note 3.15 relative aux états financiers, les excédents à reverser aux États Membres représentant les soldes non utilisés des contributions, les contributions reçues après la fin d'un exercice biennal ainsi que les recettes provenant des nouveaux États Membres sont mis en réserve à la rubrique "autres comptes créditeurs", en attendant que les États Membres donnent des instructions. Conformément à l'alinéa b) de l'article 4.2, les chiffres correspondant au solde inutilisé reporté de l'exercice précédent, les contributions recouvrées des exercices précédents et les ajustements opérés au cours de l'exercice biennal 2008-2009 tels qu'ils ont été indiqués dans les états financiers, ont été vérifiés. Conformément à l'alinéa c) de l'article 4.2, je me suis assuré de l'exactitude des informations fournies concernant les montants à porter au crédit des États Membres pour l'exercice 2008-2009 qui s'élèvent à 18 798 600 euros.

Gestion axée sur les résultats

35. Au sein du système des Nations Unies, l'ONUDI est parmi les premiers à avoir adopté et mis en pratique le concept de gestion axée sur les résultats. En mai 2008, le Conseil exécutif a approuvé un plan de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats qui reposait sur une auto-évaluation menée dans ce domaine en 2007. Le plan était structuré en neuf grandes tâches liées aux thèmes ci-après et établies sur la base de critères définis par le Groupe de mise en œuvre conjointe des Nations Unies. Chaque tâche comportait des activités.

Tableau 6

Activités comprises dans chaque tâche

	Tâche	Nombre d'activités programmées
1	Coordination de la gestion axée sur les résultats et questions transversales	5
2	Élaboration de stratégies	4
3	Système d'assurance qualité des activités de coopération technique	2
4	Internalisation de la gestion axée sur les résultats dans la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique	6
5	Internalisation de la gestion axée sur les résultats dans la Division de la coordination des programmes et des opérations hors Siège	4
6	Évaluation et gestion axée sur les résultats	4
7	Budget et finance	2
8	Formation et notation des fonctionnaires	3
9	Systèmes d'information	3
	Total, activités	33

Source: Plan de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats.

Comité directeur de la gestion axée sur les résultats

36. Un comité directeur de la gestion axée sur les résultats comprenant 10 membres a été mis sur pied en 2008 pour donner des orientations générales sur la formulation d'une stratégie dans ce domaine et pour assurer la coordination de la mise en œuvre et l'amélioration continue du concept. L'exécution de chacune des grandes tâches devait être facilitée par un ou deux membres. Le Comité directeur a tenu sa dernière réunion en juillet 2009.

État d'exécution du plan de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats

37. L'exécution des initiatives relatives à la gestion axée sur les résultats s'est poursuivie en 2008, première année de l'exercice biennal. Mais elle a marqué le pas en 2009, apparemment parce que la direction était préoccupée par la mise à jour du système Agresso, la préparation de l'application des normes IPSAS et les activités relatives à l'Initiative de gestion du changement et de la rénovation organisationnelle.

38. Le tableau ci-après rend compte de l'état d'exécution des activités décrites dans le plan de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats en 2008:

Tableau 7

État d'exécution des activités de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, avril 2009

	Tâche	Activités programmées	Étapes d'exécution ³						
			a	b	c	d	e	f	g
1	Coordination de la gestion axée sur les résultats et questions transversales	5	1	1	1	2	-	-	-
2	Élaboration de stratégies	4	2	1				1	
3	Système d'assurance qualité des activités de coopération technique	2	-	1	-	-	1	-	-
4	Internalisation de la gestion axée sur les résultats dans la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique	6		1	2	2	1		
5	Internalisation de la gestion axée sur les résultats dans la Division de la coordination des programmes et des opérations hors Siège	4		2		2			
6	Évaluation et gestion axée sur les résultats	4		4					
7	Budget et finance	2		1				1	
8	Formation et notation des fonctionnaires	3		1			1		1
9	Systèmes d'information	3		1	2				
	Total, activités	33	3	13	5	6	3	2	1

Source: Rapport d'activités – Plan de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats à l'ONUDI – État d'exécution au 30 avril 2009.

39. Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus montre le degré de mise en œuvre des 33 activités prévues initialement. Trois activités ont été pleinement mises en œuvre, 18 l'ont été partiellement ou sont à une étape avancée, quoique leur étape d'exécution n'ait pu être véritablement déterminée.

40. Comme indiqué plus haut, l'ONUDI élaborait en 2009 une initiative de gestion du changement et de restructuration organisationnelle. Selon la direction, l'initiative de gestion du changement a supplanté les initiatives de gestion axée sur les résultats. La direction espère que les résultats obtenus dans le cadre du plan de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats en 2008 seront assimilés et intégrés harmonieusement avec l'initiative de gestion du changement et que la mise en œuvre de gestion axée sur les résultats ne sera plus poursuivie comme une initiative exclusive.

41. **La Vérification externe recommande que la direction envisage peut-être de déterminer l'importance et l'efficacité des ressources humaines et financières engagées dans la mise en œuvre des initiatives de gestion axée sur les résultats.**

³ a: pleinement mise en œuvre; b: partiellement mise en œuvre; c: mise en œuvre bien avancée; d: mérite d'être relancée; e: mise en œuvre retardée; f: activité abandonnée; g: aucune information disponible.

Réponse de la direction

42. *Le ralentissement des activités de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats était également dû au changement intervenu à la présidence du Comité directeur en septembre 2009 et à certains travaux préparatoires nécessaires pour relancer les activités du Comité.*

43. *La préparation d'une étude de faisabilité par Deloitte a commencé en septembre 2009, ce qui a nécessité la pleine coopération de différents services de l'Organisation et n'a permis de consacrer que peu, voire pas du tout de temps à la poursuite de l'exécution du plan de travail sur la gestion axée sur les résultats.*

44. *Le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle continuera de s'employer à la réalisation des objectifs de gestion axée sur les résultats et de consolider les ressources humaines et financières engagées à cet effet.*

45. **Le Commissaire aux comptes continuera de suivre les progrès réalisés dans ce domaine.**

Décentralisation

46. Le processus de décentralisation a démarré en 1997, lorsque le Conseil du développement industriel adoptait le plan de travail pour le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI (décision IDB.17/Dec.2), qui a été approuvé par la Conférence générale (résolution GC.7/Res.1). Le plan de travail avait pour objet:

- Le redéploiement de ressources et d'administrateurs ayant le niveau d'expertise nécessaire du Siège vers le terrain;
- Une délégation de pouvoirs appropriée; et
- La formulation des fonctions et responsabilités essentielles des bureaux extérieurs.

47. Dans le cadre de la décentralisation, la Direction a délégué des pouvoirs financiers aux bureaux extérieurs⁴ de l'ONUDI dans les domaines suivants:

- Achats hors Siège d'un montant inférieur à 20 000 dollars;
- Recrutement sur le plan local d'agents des services généraux;
- Approbation du déplacement des représentants de l'ONUDI dans les pays qu'ils desservent;
- Achats locaux de biens et services destinés à la coopération technique dans les limites de la décentralisation des achats;
- Sous-traitance locale;
- Approbation d'avances;
- Action de formation; et
- Ateliers.

48. La décentralisation s'est poursuivie jusqu'en 2009. La Vérification externe a constaté que si les objectifs de la décentralisation étaient progressivement atteints, son orientation évoluait dans le cadre de l'Initiative de gestion du changement. La Direction a assuré à la Vérification externe que *le programme de décentralisation serait intégré à l'Initiative de gestion du changement.*

⁴ Les bureaux extérieurs de l'ONUDI comprennent les bureaux de pays, les bureaux régionaux, les centres de liaison nationaux et les comptoirs de l'ONUDI.

Programmes thématiques

49. Conformément à la vision stratégique à long terme (2005-2015) que la Conférence générale avait approuvée à sa onzième session tenue en 2005 par la résolution GC.11/Res.4, l'ONUDI a adopté une stratégie consistant à concentrer son action sur les trois secteurs suivants:

- Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives;
- Renforcement des capacités commerciales; et
- Environnement et énergie.

50. Il s'agissait de positionner l'ONUDI comme une organisation compétente, efficace et professionnelle, qui contribuait à la réalisation des objectifs internationaux pertinents en matière de développement et au développement industriel durable. Le Cadre de programmation à moyen terme 2008-2011 présentait un certain nombre de mesures visant à mieux aligner les services de l'ONUDI sur les programmes adoptés.

51. La Vérification externe a procédé à un examen des secteurs thématiques en ce qui concerne l'évolution des budgets correspondants, l'augmentation ou la réduction des dépenses et la mesure des résultats à l'aune des objectifs. On trouve au tableau ci-après le budget et les dépenses des programmes, par thème, pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009:

Tableau 8

(Montants en euros)

Grand programme	2006-2007		2008-2009	
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
C. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	41 260 515	31 378 000	74 661 368	64 238 731
D. Renforcement des capacités commerciales	65 185 793	26 110 000	59 190 348	42 625 701
E. Environnement et énergie	135 765 463	57 211 000	137 415 827	73 408 386

52. Selon le projet de programme et de budgets pour 2008-2009, la réalisation des objectifs des trois programmes dépendait d'aboutissements spécifiques devant être mesurés à l'aide d'indicateurs définis pour chaque sous-programme. On trouvera ci-après la ventilation par thème des aboutissements et des indicateurs:

Tableau 9

Thème/programme	Total, aboutissements	Total, indicateurs
C. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	38	66
D. Renforcement des capacités commerciales	29	62
E. Environnement et énergie	24	41

53. Pour comprendre les notions d'aboutissement et d'indicateur, on se reportera au tableau suivant concernant le programme C qui figure dans le projet de programme et de budgets:

Tableau 10

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Suivi et ajustement continus du grand programme C conformément à l'évolution des thèmes du mandat de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un mécanisme ascendant consolidé de communication d'information et de suivi s'appuyant sur les projets • Identification de nouveaux thèmes et mise à jour de thèmes existants d'une manière régulière et selon une perspective favorable aux pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du grand programme C • Rapport sur l'évolution des thèmes • Documents stratégiques • Documents de programme et de projet
Information régulière des parties prenantes sur les priorités, l'état d'application et les résultats du grand programme C	<ul style="list-style-type: none"> • Information régulière des parties concernées à l'aide d'outils de communication appropriés 	
Respect par les fonctionnaires de l'ONUDI de normes de qualité clairement définies et convenues relatives à l'identification, à la formulation et à la mise en œuvre de projets (reposant sur la gestion axée sur les résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des documents de projet et de programme • Réaction positive des parties prenantes sur les programmes et projets de l'ONUDI • Réaction positive des fonctionnaires sur la perception claire des normes de qualité • Institutionnalisation de l'échange des connaissances émanant des évaluations • Formation systématique pour tenir les fonctionnaires au courant des méthodologies les plus récentes 	
Organisation efficace et performante de la coopération interne (Siège et représentation hors Siège) et de la coopération externe de l'ONUDI avec d'autres organismes des Nations Unies, des donateurs, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Institutionnalisation de l'échange d'informations internes • Communication des enseignements tirés 	

54. En ce qui concerne l'état des produits ou aboutissements au regard des objectifs, la Vérification externe a observé que si l'information financière avait été structurée pour rendre compte du budget et des dépenses, il n'existait pas de mécanisme qui permette de saisir l'état d'exécution et les produits des projets.

55. Au cours des échanges de vues avec la Direction de l'ONUDI, il s'est avéré que *le système de rapports n'était pas pleinement opérationnel. Des rapports étaient reçus pour 40 % des projets, mais restaient entre les mains des responsables opérationnels sans qu'aucune suite ne leur soit donnée. Un système en cours de*

conception devrait garantir que les rapports soient regroupés et présentés aux échelons plus élevés de l'Organisation.

56. Les progrès faits en ce qui concerne le regroupement des rapports et leur présentation aux échelons plus élevés seront examinés au cours du prochain cycle de vérification.

Gestion du portefeuille de projets

57. La Vérification externe a également procédé à l'examen de la gestion du portefeuille de projets. L'exécution de projets de coopération technique était principalement financée par les contributions volontaires versées par les États Membres et par des fonds multilatéraux. Six pour cent du budget ordinaire étaient aussi utilisés pour le portefeuille de projets, essentiellement pour des activités de planification et de gestion.

58. La Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique et la Division des stratégies régionales et des opérations hors Siège géraient le portefeuille de projets de l'ONUDI. La Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique était chargée de fournir tous les services de coopération technique d'ordre technologique, politique et économique dans les secteurs industriels concernés. La Division des stratégies régionales et des opérations hors Siège donnait des conseils touchant les programmes et soutenait, quant au fond, le travail de l'Organisation et la mise en conformité avec le cadre d'assurance qualité. Elle était aussi chargée de repérer et de coordonner les programmes régionaux et les programmes de pays ainsi que de gérer les représentations hors Siège de l'ONUDI.

59. Le Comité d'approbation des programmes était dans la plupart des cas l'autorité approbatrice alors que l'exécution était assurée par la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique agissant par l'intermédiaire des administrateurs des projets. En fin d'année, un rapport sur les activités de coopération technique exécutées informait les États Membres de l'état du portefeuille de projets. Ce rapport contenait des données sur les dépenses de coopération technique sans fournir la moindre information sur l'état d'avancement matériel des programmes et des projets.

60. S'agissant de la politique comptable de l'ONUDI, les dépenses d'une année correspondent aux paiements effectués dans le courant de l'année, majorés des engagements non réglés en fin d'année. Le montant de ces engagements non réglés ne ressortait cependant pas du rapport sur les activités de coopération technique exécutées. La Vérification externe a dégagé du système informatique sur les paiements effectués et le solde des engagements non réglés les données qui figurent dans le tableau suivant.

Tableau 11

(Montants en dollars)

Situation en fin d'année	2006	2007	2008	2009
Paiements/dépenses (A)	76,4	67,5	76,6	90,3
Solde des engagements non réglés (B)	37,2	49,8	46,9	49,4
Total, situation en fin d'année (A+B)	113,6	117,3	123,5	139,7

Source: UNIDO Infobase.

61. Au 31 décembre 2009, l'ONUDI exécutait 843 projets dont 686 projets de coopération technique, 92 projets d'assistance préparatoire et 65 projets de coopération non technique pour un montant total de 676 555 394 dollars des États-Unis (environ 469 830 134 euros). Dans ce portefeuille, 501 135 924 dollars des États-Unis (environ 348 011 058 euros), soit 74 % du total, correspondaient aux projets d'une valeur supérieure à 1 million de dollars des États-Unis.

62. Les renseignements existants sur le portefeuille de projets entraient dans les quatre catégories suivantes:
- i. Orientation régionale: ventilation par région des activités de coopération technique;
 - ii. Orientation thématique: ventilation des dépenses selon les trois thèmes prioritaires;
 - iii. Programmes intégrés et projets: classement des projets selon qu'ils sont exécutés de manière autonome ou dans le cadre d'un programme intégré;
 - iv. Sources de financement: indication des bailleurs de fonds.
63. La Vérification externe a constaté ce qui suit:
- i. La gestion du portefeuille de projets se limitait au regroupement de l'information financière sur les projets.
 - ii. Les propositions de projets formulées au niveau régional et par des administrateurs de projets étaient approuvées selon la procédure définie dans les Directives de coopération technique (TC Guidelines). L'existence d'un donateur prêt à financer un projet semblait être l'élément décisif pour son approbation et l'élaboration du portefeuille de projets à exécuter en une année.
 - iii. L'insuffisance des ressources disponibles pour financer les programmes et les projets était un risque majeur qui n'était cependant pas signalé en tant que tel dans les descriptifs de projet. La Direction a répondu que *conformément aux Directives de coopération technique (PR.02.03.02), une note esquissant la stratégie de financement doit être jointe au descriptif du projet présenté pour approbation lorsque ce financement n'est pas encore assuré. Les difficultés éventuelles et les risques pouvant surgir en matière de mobilisation de fonds, ainsi que les mesures à prendre pour les réduire autant que possible, sont exposées dans cette note et non dans la section Risques, qui fait partie du descriptif du projet.*
 - iv. L'examen des données de projets pour l'exercice biennal 2008-2009 a montré que 20 projets en moyenne étaient lancés sur une base mensuelle. Il paraissait impossible, en un laps de temps aussi court, d'examiner en profondeur le portefeuille de projets, ce qui compliquait aussi le processus de suivi. Toutefois, pour répondre aux observations formulées par la Vérification externe, au cours des échanges de vues, *la Direction a indiqué qu'à partir de janvier 2010, un système très complexe avait été adopté, qui permettait d'analyser systématiquement les projets et d'obtenir que le cadre logique soit pris en compte dans les descriptifs de projet. Depuis février 2010, il se tenait régulièrement un séminaire dans le cadre duquel les directeurs de la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique examinaient tous les concepts retenus pour les projets à la lumière des différents éléments du cadre de la gestion axée sur les résultats avant qu'un projet ne soit présenté pour approbation.*
 - v. Conformément aux Directives de coopération technique, l'évaluation était obligatoire pour les projets auxquels l'ONUDI fournissait des apports d'une valeur supérieure à un million d'euros et les projets d'une valeur supérieure à 700 000 euros dont on envisageait d'élargir la portée. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, 97 projets avaient dépassé le plafond de 1 million d'euros alors qu'on avait envisagé l'élargissement de sept projets d'une valeur supérieure à 700 000 euros. Au cours des échanges de vues, la Direction a indiqué que, *conformément au programme annuel des évaluations, elle entreprenait, chaque année, l'évaluation des projets d'un montant supérieur à un million d'euros et des projets dépassant les 700 000 euros dont on envisageait l'extension. Les rapports d'évaluation sont imprimés et communiqués aux parties prenantes.* Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le Groupe de l'évaluation de l'ONUDI avait procédé à l'évaluation de 10 programmes intégrés ou cadres généraux de services et 36 projets. La Direction a fait savoir au cours des échanges de vues que *les évaluations avaient pour but de juger des produits obtenus et des aboutissements atteints en les*

comparant aux produits et aboutissements prévus, et d'en dégager notamment des enseignements en vue d'une application plus générale à d'autres programmes et projets.

Les équipes de vérification se pencheront à l'avenir de nouveau sur le processus d'évaluation afin d'en déterminer l'efficacité.

- vi. Le suivi semble être le maillon le plus faible du cycle de gestion des projets. Conformément aux Directives de coopération technique, des rapports d'étape semestriels devaient être présentés fin juin et fin décembre. Pour les projets examinés, l'Infobase ne contenait aucun rapport d'étape. Pour répondre aux observations formulées par la Vérification externe au cours des échanges de vues, la Direction a indiqué que *des rapports étaient reçus pour quelque 40 % des projets mais restaient entre les mains des responsables opérationnels et n'étaient pas accessibles via intranet. Les rapports étaient parfois présentés tardivement, mais on envisageait maintenant de relier le déblocage des fonds à la présentation de rapports dans le cadre général de la gestion du changement. Le suivi était considéré comme un aspect essentiel du cycle des projets qui devait retenir une attention accrue. Au titre de l'Initiative de gestion du changement, une équipe spéciale a été chargée en février 2010 d'élaborer des propositions et un plan de travail détaillés pour la mise à niveau du système de suivi et d'établissement de rapports de l'Organisation. Cette proposition qui doit être appliquée en quatre phases (ébauche, mise au point de la structure du système, mise en ligne et préparation du démarrage) a été approuvée par le Conseil exécutif en avril 2010. La première phase (présentation de l'ébauche) doit être engagée au 1^{er} juin 2010.*

La Vérification externe continuera à examiner les progrès faits dans ce sens.

- vii. Le projet de programme et de budgets pour 2008-2009 suit le cadre de la gestion axée sur les résultats en présentant des aboutissements et des indicateurs spécifiques pour chaque élément de programme. Aux fins de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, des cadres logiques et chaînes des résultats devaient être élaborés lors de la conception des projets. Le cadre logique est un outil d'analyse servant à planifier, à suivre et à évaluer les projets. Tout au long de l'exécution de projets et de programmes, le cadre logique se révèle un outil utile pour faire le point des progrès réalisés et prendre des mesures correctives. L'examen de certains des projets a cependant montré que des documents correspondants ne comprenaient pas les cadres logiques nécessaires pour la présentation de rapports sur la gestion axée sur les programmes. Même lorsqu'il existait un tel cadre logique, la corrélation entre les chaînes de résultats était insuffisante. D'une manière générale, les rapports sur la gestion axée sur les résultats faisaient défaut et la Direction a indiqué, au cours des échanges de vues, que *la gestion axée sur les résultats s'était vu dépasser par l'Initiative de gestion du changement suivie par la réorganisation de l'ONUDI à compter du mois de février 2010. Toutes les réalisations issues du plan de gestion axée sur les résultats de 2008 seraient assimilées et rattachées aux opérations de gestion du changement.*

64. La Vérification externe recommande ce qui suit:

- i. **La Direction peut envisager de compléter le rapport de fin d'année sur les activités de coopération technique exécutées par des renseignements rapprochant les réalisations des indicateurs de performance et des aboutissements prévus.**
- ii. **En attendant la mise en œuvre de l'Initiative de gestion du changement, il faudra assurer le suivi effectif des résultats des programmes.**
- iii. **La gestion des risques et notamment leur réduction pourraient faire l'objet d'une partie essentielle de la documentation des projets.**

Initiative de gestion du changement

65. À la trente-sixième session du Conseil du développement industriel tenue en de juin 2009, le Directeur général de l'ONUDI a fait aux États Membres une proposition tendant à ce qu'ils renoncent au solde inutilisé des crédits ouverts, jusqu'à concurrence de 16,8 millions d'euros, pour permettre le financement d'un processus général de gestion du changement comprenant la remise à plat des procédures opérationnelles de l'ONUDI à l'aide d'un progiciel de gestion intégré et l'élaboration et l'exécution de programmes prioritaires de coopération technique pour répondre à l'évolution de la conjoncture mondiale et aux besoins et priorités cruciaux des États Membres en matière de développement.

66. Le Conseil a prié le Directeur général de mener une étude de faisabilité pour examiner l'impact attendu de l'Initiative de gestion du changement sur le rapport général coût-prestations de l'Organisation. L'ONUDI a donc chargé la société Deloitte Consulting de mener une étude de faisabilité indépendante de l'Initiative globale de gestion du changement proposée par le Secrétariat.

67. Le rapport sur l'étude de faisabilité, présenté en octobre 2009, exposait un certain nombre de scénarios de changement – amélioration par étapes, transformation globale et réaménagement fondamental – et indiquait le coût et le délai de mise en œuvre respectifs. Le coût prévu variait entre 9 millions d'euros et 20 millions d'euros et le délai de mise en œuvre entre 3 et 8 ans. En décembre 2009, la Conférence générale a approuvé le prélèvement de 9 114 000 euros sur le solde inutilisé des crédits ouverts et prié le Directeur général d'adopter la solution technique possible la plus adaptée et la plus durable, compte tenu des ressources financières ci-dessus, en lui consacrant, au cours de la période de mise en œuvre de l'Initiative, toutes les économies budgétaires qui pourraient être dégagées des grands programmes autres que les grands programmes C, D, E et F. L'ONUDI a opté pour un progiciel de gestion intégré unique, et une démarche de mise en plan modulaire.

68. Les objectifs de l'Initiative de gestion du changement sont les suivants:

- Obtenir des progrès considérables en matière de capacité de prestation de services de coopération technique
- Augmenter le nombre de pays desservis
- Améliorer les procédures d'exécution des projets
- Se conformer aux exigences des donateurs
- Augmenter l'orientation vers les résultats et l'impact (gestion axée sur les résultats)
- Améliorer les liens entre le Siège et le terrain
- Contribuer à l'uniformisation des pratiques opérationnelles à l'échelle du système des Nations Unies.

69. Afin d'atteindre ces objectifs, l'ONUDI prévoit de:

- Réajuster le concept de fonctionnement de l'ONUDI
- Mettre à plat les procédures opérationnelles
- Mettre en place un progiciel de gestion intégré
- Décentraliser les tâches vers le terrain
- Modifier la culture de travail
- Pratiquer la gestion des connaissances et des risques
- Impliquer toutes les parties prenantes.

70. Pour atteindre ces objectifs, une nouvelle structure de pilotage relevant du Conseil exécutif a été mise en place. À cet égard, le Comité pour le changement et la rénovation organisationnelle assume la supervision

générale. Pour l'adoption rapide de solutions pratiques, la redéfinition des concepts opérationnels et le passage à du logiciel nouveau, il a été créé une Équipe spéciale de l'efficacité et de l'efficacités opérationnelles. Une autre Équipe spéciale de la culture de gestion et de travail est chargée des améliorations à réaliser en matière de communication, de valeurs et normes, de gestion du savoir et de suivi du comportement professionnel dans l'optique des résultats et du travail d'équipe. Respectant les délais fixés, l'Initiative de gestion du changement a démarré en février 2010 et devrait prendre fin en décembre 2013.

71. Comme on l'a déjà signalé, la Direction a opté pour un progiciel de gestion intégré unique et une démarche de mise en place modulaire. La Vérification externe a constaté que le rapport sur l'étude de faisabilité indiquait les dépenses d'équipement (non renouvelables) correspondant à l'Initiative, sans quantifier les coûts internes supplémentaires qu'il qualifiait seulement de "moyens". Sans déterminer le montant des coûts internes supplémentaires, il était difficile de calculer les incidences financières totales de l'Initiative.

72. La Vérification externe a été d'avis que la direction devait vérifier si les prévisions de coût établies par les consultants étaient réalistes et s'il ne risquait pas d'y avoir des coûts cachés dont on s'apercevrait subitement pendant ou après la mise en œuvre de l'Initiative.

73. La Vérification externe a également noté que le recours à un progiciel de gestion intégré entraînerait des dépenses de fonctionnement non négligeables venant s'ajouter aux dépenses d'équipement non renouvelables, la mise à jour de progiciels intégrés occasionnant des dépenses ordinaires importantes.

74. Étant donné la portée et l'envergure de l'Initiative de gestion du changement, la Vérification externe a été d'avis qu'il fallait, pour réajuster les méthodes de travail et remettre à plat les processus, garder à l'esprit l'expérience des autres organismes des Nations Unies sans perdre de vue le mandat et les besoins de l'ONUDI.

75. La Vérification externe a été aussi d'avis qu'il fallait procéder avec circonspection à la mise en œuvre de l'Initiative de gestion du changement, en y associant toutes les parties prenantes et en recherchant des solutions globales pour prévenir tout risque d'échec. La Vérification externe réexaminerait l'Initiative de gestion du changement lors de futurs cycles de vérification.

76. **À ce stade de la mise en œuvre de l'Initiative de gestion du changement, la Vérification externe recommande ce qui suit:**

- i. Il peut être judicieux de réévaluer, à ce stade, les prévisions de coût de l'option retenue pour l'Initiative de gestion du changement.**
- ii. Étant donné que le progiciel de gestion intégré constitue par définition un dispositif centralisé, il faudrait faire en sorte que les fonctionnaires chargés de l'appliquer soient disponibles et aient reçu la formation nécessaire.**
- iii. Comme on prévoit d'exécuter, dans le cadre général de l'Initiative de gestion du changement, différentes activités relevant de la gestion axée sur les résultats et de la décentralisation, il faudrait soutenir comme il convient la poursuite des objectifs correspondants.**

Réponse de la Direction

77. *La mise à jour des prévisions de coût et de besoins de trésorerie se fera dès que la procédure de sélection du logiciel et des partenaires chargés de sa mise en œuvre sera achevée.*

78. **La Vérification externe continuera à examiner les progrès faits dans ce sens.**

Écologisation du CIV

79. En février 2009, l'ONUDI a proposé aux autres organisations des Nations Unies sises à Vienne un plan global d'économies d'énergie pour le Centre international de Vienne (CIV) tout entier. Les trois principales mesures prévues dans ce plan étaient les suivantes:

- Augmenter de deux degrés la température dans les bâtiments du CIV en été et la réduire de deux degrés en hiver;
- Remplacer les systèmes d'éclairage par des dispositifs aux normes et modernes, les deux tiers des lumières s'éteignant automatiquement dans les bureaux dès que la lumière du jour y est suffisante;
- Installer un éclairage détecteur de mouvement dans les toilettes et autres pièces secondaires en commençant par deux bâtiments du CIV pour économiser l'énergie, surtout après les heures de travail.

80. Comme indiqué par la Direction, *l'augmentation ou la réduction de deux degrés en ce qui concerne le rafraîchissement et le chauffage a permis de réduire de 16 % pour le CIV, dans son ensemble, les dépenses en euros et les émissions de carbone (CO₂). Selon les calculs, le nouveau système d'éclairage permettrait d'obtenir des économies de l'ordre de 62 % en ce qui concerne les frais en euros et l'émission de carbone (CO₂).*

81. La Vérification externe remercie l'ONUDI d'avoir lancé ce plan global d'économies d'énergie au CIV, qui a aidé à réduire la consommation d'énergie, à réaliser des économies financières et à réduire l'émission de CO₂.

Gestion du portefeuille de placements

82. L'article 8.1 et la règle 108.1.1 du Règlement financier ainsi que le mémorandum intérieur sur le placement des fonds excédentaires de l'ONUDI (TRS/98/92) daté du 22 mai 1998, définissent les principes et procédures régissant le placement, à long et à court terme, des fonds qui ne sont pas nécessaires pour faire face à des besoins immédiats. Vu l'intérêt des États Membres pour cet aspect des opérations de l'ONUDI, la Vérification externe a entrepris l'examen des principes et pratiques de placement de l'ONUDI.

83. Dans ses décisions en matière de placements, l'ONUDI s'inspire des éléments suivants énumérés dans le mémorandum intérieur sur le placement des fonds excédentaires de l'ONUDI, dans l'ordre d'importance suivant:

- a. **Sécurité des fonds** (préserver le capital en ne plaçant les fonds qu'auprès d'institutions financières dont la solvabilité est excellente et qui sont le mieux placées pour honorer en temps voulu leurs engagements financiers)
- b. **Liquidité** (marge de manœuvre permettant de faire face aux besoins de trésorerie en échelonnant comme il convient les échéances des différents placements)
- c. **Rendement optimal** (maximisation du revenu des placements compte tenu des paramètres de sécurité et de liquidité ci-dessus)

84. Selon les principes suivis par l'ONUDI, le montant maximum placé auprès de chaque banque ne devrait pas dépasser 15 % du portefeuille total de placements et le nombre de banques utilisées pour les placements la dizaine afin d'améliorer la possibilité d'obtenir un meilleur rendement en effectuant des placements importants et moins nombreux. À la fin de l'exercice biennal 2008-2009, le montant total des placements effectués était de 164,5 millions d'euros, de 216,67 millions de dollars des États-Unis et de 1 million de yen japonais. Au cours de cette période, 6,57 millions d'euros avaient été perçus au titre d'intérêts.

85. L'ONUDI a suivi des principes de placement uniformes pour des fonds de réserve comme le fonds de roulement, la réserve opérationnelle, la réserve pour indemnités, la réserve pour pertes de change et toutes les autres réserves qui ne correspondent pas à des comptes de dépenses courantes, mais avaient été constituées pour faire face aux imprévus, ce qui les distingue de fonds opérationnels comme les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux qui doivent offrir la souplesse nécessaire pour pourvoir aux besoins de trésorerie. Les instruments financiers utilisés pour les placements étaient des dépôts à court terme (1 à 3 mois).

86. L'article 108 du Règlement financier prévoit qu'avant d'effectuer des placements à long terme, le Directeur général reçoit et examine l'avis d'un comité des placements, présidé par le Directeur des services financiers et ayant pour membre l'adjoint du Directeur des services financiers, le chef de la section des comptes,

des paiements et de la trésorerie. En réponse à une demande concernant les réunions du comité des placements, formulée par la Vérification externe, la Direction a indiqué que *le comité des placements ne se réunit pas officiellement, dans la mesure où il n'est fait appel pour les placements qu'à un moyen peu sophistiqué, les dépôts à court terme (1 à 3 mois). Le Directeur des services financiers a toutefois de fréquentes discussions et réunions avec le personnel du groupe de la trésorerie pour s'entretenir de questions intéressant la trésorerie et en particulier des banques d'investissement, à l'issue desquelles des propositions sont faites au Directeur général pour examen et approbation.*

Opérations hors Siège

87. Afin de se faire une idée du fonctionnement des bureaux extérieurs de l'ONUDI, les équipes de Vérification externe ont visité certains des bureaux régionaux et de pays de l'ONUDI sis en Asie et en Afrique. Les principales conclusions de la Vérification externe sont récapitulées ci-après:

- i. Les devoirs et fonctions des fonctionnaires s'occupant des affaires financières ne sont pas clairement répartis. Dans un bureau régional, aucune liste des agents certificateurs et des fonctionnaires autorisés établie par la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes n'était disponible et d'autres fonctionnaires, notamment un spécialiste du développement industriel (hors classe), approuvaient des paiements au nom du Représentant de l'ONUDI.
- ii. Dans un bureau régional, la Vérification externe a constaté que dans huit cas de paiements effectués en décembre 2008, les pièces justificatives n'étaient pas jointes aux bordereaux.
- iii. Dans un bureau régional, le fichier permanent des fonds pour faux frais, prévu à la section II 5) des instructions relatives aux comptes d'avances temporaires, faisait défaut. Un paiement anticipé effectué en 2006 à un ministère du pays hôte pour couvrir le coût d'une réunion interministérielle nationale n'avait pas encore été remboursé. Dans un autre cas, une avance avait été faite pour payer la réparation d'un véhicule de l'ONUDI, sans que les raisons de ce versement ne soient consignées ni une garantie bancaire d'exécution de la réparation sollicitée.
- iv. Dans un bureau régional, le représentant de l'ONUDI avait établi en 2008 un document d'engagement de dépenses sans autorisation des services financiers de l'ONUDI. Un autre document d'engagement de dépenses n'avait pas été certifié ni par l'agent autorisé ni par son remplaçant. Il avait été, en revanche, signé "pour" le détenteur de l'autorisation de dépenses.
- v. Trois bureaux régionaux ne disposaient pas des fichiers des fournisseurs locaux dont ils pouvaient avoir besoin pour la passation de marchés conformément à la section 7.3 de chapitre I du Manuel des achats.
- vi. Dans un bureau régional et un bureau de pays, il existait pour 2008 des plans de travail directeurs fondés sur la gestion axée sur les résultats, sans que ces bureaux aient envoyé de rapport au Siège. Dans un bureau régional, les rapports trimestriels étaient présentés sous une forme narrative sans aucune corrélation avec le cadre logique de la gestion axée sur les résultats. Dans un autre bureau régional, le compte rendu d'exécution des activités prévues ne pouvait être corrélé de manière à établir dans quelle mesure des actions correctives avaient été menées. Dans un autre bureau régional, ni les plans ni les comptes rendus d'exécution des activités prévus n'étaient fournis à l'équipe de Vérification externe.
- vii. Le chapitre 11 du Guide pratique pour les bureaux extérieurs de l'ONUDI prescrit le mode de présentation du rapport annuel mais aucun rapport annuel n'a été présenté par trois bureaux régionaux et un bureau de pays.
- viii. Dans un bureau régional, le représentant de l'ONUDI ne récapitulait pas la progression des dépenses effectuées pour chaque projet.

- ix. Dans certains bureaux régionaux et bureaux de pays, la Vérification externe a relevé un manque de coordination entre le bureau, les administrateurs de projet et les équipes de projet. Selon la définition d'emploi, le suivi effectif des projets était parmi les principales tâches des représentants de l'ONUDI, mais ceux-ci n'avaient pas connaissance des rapports sur l'état d'avancement et le suivi de projets, à l'exécution desquels ils n'étaient pas associés.
- x. Dans un bureau régional, le pays hôte était tenu d'établir tous les dossiers en langue locale et en anglais, mais l'équipe de vérification n'a pu obtenir de document en anglais.
- xi. Dans certains bureaux régionaux et bureaux de pays, l'insuffisance de la formation dispensée ne permettait pas au personnel d'utiliser le système Agresso. Dans un bureau régional, le recours limité au système Agresso incitait des agents clés à adresser dans les courriels en clair les demandes d'établissement de documents d'engagement de dépenses au Siège, qui envoyait ensuite les documents demandés au bureau du représentant de l'ONUDI.
- xii. Dans un bureau régional, la phase 2 d'un programme intégré ayant démarré en 2005 et devant être achevé en 2007 était encore en cours d'exécution, sans la moindre perspective d'achèvement dans un avenir prévisible. Le comité directeur du projet ne se réunissait pas régulièrement. Les rapports d'étape n'étaient pas établis selon le mode de présentation prescrit dans les directives de coopération technique.
- xiii. Dans un bureau régional, la phase 2 d'un programme multidimensionnel de développement intégré avait été lancée en 2005 et devait être achevée en 2007. Le programme s'est poursuivi jusqu'en décembre 2009, lorsque son achèvement était recommandé sans qu'aucun avis de date d'achèvement n'ait été diffusé.
- xiv. Dans un bureau régional, un projet ne progressait guère, alors que le produit d'un autre projet ne correspondait pas au contrat conclu par des coopératives productrices ce qui entraînait des préjudices.

88. **Étant donné les faiblesses systémiques énumérées ci-dessus, la Vérification externe recommande ce qui suit:**

- i. **Le contrôle interne peut être renforcé dans les bureaux extérieurs et les tâches assignées aux différents agents peuvent être judicieusement réparties.**
- ii. **Le représentant de l'ONUDI peut se voir attribuer un rôle accru dans le suivi des projets.**
- iii. **Les bureaux extérieurs peuvent être priés d'envoyer les rapports prévus pour assurer un suivi et une évaluation effectifs.**
- iv. **La Direction peut veiller à ce que seules les personnes autorisées utilisent le pouvoir d'engagement de dépenses.**

Réponse de la Direction

89. *Tout en prenant note de ces recommandations, il faut tenir dûment compte des problèmes budgétaires et d'effectifs qui se posent à l'Organisation. Le nouveau cadre de contrôle interne, en cours d'élaboration, au titre notamment du programme de changement et de rénovation organisationnelle, associé au nouvel outil de suivi et d'évaluation, permettra de répondre comme il convient à ces préoccupations.*

90. **La Vérification externe continuera à examiner les progrès faits dans ce sens.**

Services de contrôle interne

91. La Vérification externe a examiné le fonctionnement des services de contrôle interne.

92. L'ONUDI dispose d'un dispositif de signalement d'irrégularités qui fait appel à des liaisons directes par courriel, téléphone et télécopie, à un outil informatique de signalement anonyme accessible à partir du site Web de l'ONUDI, au courrier postal et aux dénonciations personnelles. Le nombre de plaintes reçues et réglées entre 2003 et 2009 figure dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12

Plaintes reçues et réglées entre 2003 et 2009							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
a. Plaintes en souffrance soumises au cours d'une période antérieure	3	3	7	5	13	14	22
b. Plaintes nouvelles ou reçues au cours de la période	5	10	6	12	11	13	51
c Total, plaintes à régler (a+b)	8	13	13	17	24	27	73
d. Plaintes réglées à l'issue d'un examen préliminaire ou d'une enquête	5	6	8	4	10	5	40
e. Plaintes restant à régler (c-d)	3	7	5	13	14	22	33

93. Cinquante et une plaintes ont été reçues en 2009 contre 13 au cours de l'année précédente. La Vérification externe a été informée que cette augmentation du nombre de plaintes était due à la mise en place, en 2009, de dispositifs de signalement supplémentaires et à une prise de conscience des fonctionnaires et des autres parties prenantes. À l'issue d'un examen préliminaire ou d'une enquête, les services de contrôle interne ont réussi à régler, en 2009, 40 plaintes et 5 plaintes au cours de l'année précédente.

94. L'examen des rapports d'enquête établis et des plaintes réglées par les services de contrôle interne a signalé la nécessité de renforcer le cadre de contrôle existant pour prévenir les fraudes, les irrégularités et les conflits d'intérêts en ce qui concerne en particulier les activités liées aux projets comme la passation de marchés de biens et de services, le recrutement et les activités d'exécution.

Réponse de la Direction

95. *La Direction a déjà pris plusieurs mesures propres à renforcer le cadre de contrôle interne et se prépare à en adopter d'autres.*

96. **La Vérification externe continuera à examiner les progrès faits dans ce sens.**

Application des normes IPSAS

97. Comme la Vérification externe l'avait recommandé dans son rapport intérimaire, l'ONUDI a continué à donner la priorité à l'application des normes IPSAS et la Vérification externe lui rend hommage pour les efforts en la matière.

98. L'ONUDI a publié un manuel directif (Policy Manual) concernant les normes IPSAS. Avant de le publier, l'ONUDI avait sollicité l'avis de la Vérification externe sur les principes à suivre en matière d'application des normes suivants:

- i. IPSAS 17 (Immobilisations corporelles)
- ii. IPSAS 18 (Information sectorielle)
- iii. IPSAS 20 (Information relative aux parties liées) et
- iv. IPSAS 23 (Produit des opérations sans contrepartie).

99. L'avis de la Vérification externe a été dûment pris en compte dans le manuel directif de l'ONUDI.

100. Eu égard aux changements découlant de l'application des normes IPSAS, la Direction a aussi apporté des modifications intérimaires au Règlement financier de l'ONUDI. La Vérification externe croit savoir que les modifications additionnelles seront apportées au Règlement financier dès que les autres effets de l'application des normes IPSAS sur ce règlement auront été cernés. On compte aussi que les articles du règlement relatif à la gestion des stocks seront modifiés conformément aux prescriptions des normes IPSAS. La Vérification externe continuera à suivre de près ces modifications jusqu'à ce que les normes IPSAS soient intégralement appliquées et des états financiers de l'ONUDI établis conformément à ces normes aient été certifiés.

101. Dans le document exposant les premières modifications proposées au Règlement financier de l'ONUDI comme suite à l'adoption des normes IPSAS (IDB.36/11-PBC.25/11), la Direction a repris en partie la recommandation formulée par l'équipe spéciale sur les normes comptables à l'échelle du système des Nations Unies selon lesquelles les organisations devraient faire vérifier chaque année leurs états financiers annuels lorsqu'elles commencent à les présenter conformément aux normes IPSAS. À sa trente-sixième session, tenue à Vienne en juin 2009, le Conseil du développement industriel a donc demandé au Commissaire aux comptes de procéder à une vérification annuelle des comptes pour 2010 dans le cadre des dispositions budgétaires approuvées pour les frais de Vérification externe.

102. La Vérification externe est consciente que la question de la fréquence – annuelle ou biennale – de la vérification des comptes sera finalement réglée dans les modifications à apporter à l'article 10.7 du Règlement financier.

103. Au cours des échanges de vues avec la Direction, il a été convenu que des états financiers conformes aux normes IPSAS seront établis, à titre expérimental, pour le mois se terminant le 30 septembre 2010. La Vérification externe prévoit de suivre les progrès réalisés dans ce sens afin de faire en sorte que les états financiers de fin d'année soient tout à fait conformes aux prescriptions des normes IPSAS.

104. L'ONUDI a communiqué, pour observations, le rapport de Moore Stephen intitulé "IPSAS Accounting Principles and Associated Guidance to the VIC Transaction" à la Vérification des comptes. La Vérification externe estime qu'à cet égard l'ONUDI pourra appliquer aux locaux communs le même traitement que la majorité des organisations des Nations Unies adoptera après un examen approfondi. À ce propos, la Vérification externe a sollicité l'avis des experts de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les normes IPSAS et les conseils qu'elle donnera s'inspireront de cet avis.

Système de contrôle de l'exécution du budget

105. La Vérification externe a continué à examiner le système de contrôle de l'exécution du budget, eu égard en particulier à l'adoption en 2008-2009 de la version modernisée 5.5.3 du système Agresso. Du logiciel Web supplémentaire, des modules FA SP3 et de gestion des stocks ont également été acquis en vue d'un éventuel remplacement du système Citrix et de l'alignement de la comptabilité sur les normes IPSAS. Des tâches expérimentales ont été exécutées entre le 19 février et le 22 mai 2009. Aucune assurance indépendante et objective en ce qui concerne l'intégrité des systèmes n'a pu être obtenue.

106. Les usagers du système Agresso étaient au nombre de 606 au Siège et de 108 dans les bureaux extérieurs.

107. S'agissant de l'emploi du système Agresso dans les bureaux extérieurs, la Vérification externe a noté que 21 seulement des bureaux extérieurs de l'ONUDI sur 51 se servaient de ce système pour consigner des

opérations directement dans le système de contrôle de l'exécution du budget, alors que les autres envoyaient par courriel les copies numérisées des documents aux services intéressés. Sur 30 titulaires de comptes d'avances temporaires, un seul entrait directement les données dans le système de contrôle de l'exécution du budget alors que les 29 autres envoyaient les renseignements par courriel. De même, la plupart des rapports de gestion étaient établis sur Excel et le système de contrôle de l'exécution du budget n'était pas utilisé pour établir les états financiers.

108. La Vérification externe a été informée que certains des bureaux extérieurs manquaient de personnel et que dans d'autres, dont les effectifs étaient suffisants, les agents n'avaient pas les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se servir du système de contrôle de l'exécution du budget. La Division des stratégies régionales et des opérations hors Siège a organisé des stages de formation à l'intention du personnel des bureaux extérieurs. Deux stages se sont tenus à l'intention du personnel en poste dans la région Afrique.

109. L'ONUDI a défini une politique de l'information. Elle vise à faire adopter les mécanismes de contrôle nécessaires pour garantir l'intégrité des systèmes et des bases de données, définir des normes, principes et procédures concernant la mise au point et en œuvre des systèmes et outils d'information.

110. Dans le rapport intérimaire de Vérification externe paru en 2009, il avait été signalé que l'administrateur du système relevait des services financiers, alors que la responsabilité globale de la maintenance des systèmes TI revenait au Service de gestion de l'information et des communications. La Vérification externe constate avec satisfaction que l'ONUDI a remédié à cette anomalie et que l'administrateur du système relève désormais du Service de gestion de l'information et des communications. Afin de déterminer l'efficacité de la version mise à jour, la Vérification externe a distribué deux questionnaires, l'un aux administrateurs de système et l'autre aux usagers ordinaires. Dans sa réponse, le Service de gestion de l'information et des communications a indiqué que la version 5.5.3 du système Agresso avait permis de soutenir bien mieux le respect des normes IPSAS en permettant l'ordonnancement électronique des demandes de fourniture de biens et de services et des opérations d'engagement de dépenses.

111. La Vérification externe examinera la mise en place de la version modernisée du système Agresso compte tenu des exigences supplémentaires découlant de l'adoption des normes IPSAS.

112. **La Vérification externe recommande ce qui suit:**

- i. La Direction peut engager un programme général de formation du personnel des bureaux extérieurs.**
- ii. Les systèmes TI doivent être ajustés pour tenir compte de l'Initiative de gestion du changement.**
- iii. La Direction peut commander une analyse indépendante de l'intégrité des systèmes.**

Cas de fraude et sommes passées par profits et pertes

113. La Direction a signalé à la Vérification externe la passation par profits et pertes de sommes s'élevant à 38 036 euros et à 14 681,64 dollars des États-Unis au cours de la période biennale 2008-2009.

Versements à titre gracieux

114. Aux termes de l'article 9.3 du Règlement financier de l'ONUDI, le Directeur général peut faire les versements à titre gracieux qu'il juge nécessaires dans l'intérêt de l'Organisation. Un état de ces versements est présenté en même temps que les comptes finals et provisoires.

115. Des versements à titre gracieux d'un montant de 24 148 euros ont été effectués au cours de la période biennale 2008-2009. Ils se ventilent comme suit:

- Des versements à titre gracieux de 2 818 euros prélevés sur le fonds général et le fonds de roulement ont été faits à la treizième session de la Conférence générale pour rembourser des dépenses à un orateur de haut niveau venant d'un État non membre de l'ONUDI.
- Prélevés sur d'autres fonds du Siège, 30 000 dollars (21 330 euros) ont été versés à titre gracieux à la famille d'un salarié de l'ONUDI tué au cours de l'attaque à la bombe des bureaux de l'Organisation des Nations Unies en Algérie.

Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007

116. L'examen de la suite donnée au rapport de Vérification externe pour l'exercice biennal 2006-2007 figure à l'annexe B.

Remerciements

117. La Vérification externe remercie la Direction et le personnel de l'ONUDI pour leur coopération et assistance au cours de la vérification des comptes.

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,
Commissaire aux comptes
[Signé] **Tanwir Ali Agha**

Le 1^{er} juin 2010

ANNEXE I

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT INTÉrimAIRE DE VÉRIFICATION DES COMPTES

On trouvera ci-après les informations les plus récentes concernant la suite donnée aux recommandations du rapport intérimaire de vérification des comptes pour l'année se terminant en décembre 2008:

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations
1	2.9 i)	Un comité de vérification pourrait être constitué pour examiner la vérification interne des comptes et les rapports d'enquête, et pour suivre l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne.	<p>À la vingt-cinquième session du Comité des programmes et des budgets, les États Membres ont indiqué que la décision relative à la création et au mandat d'un comité de vérification était de leur prérogative.</p> <p>Aucune ressource financière n'est prévue à cette fin dans les budgets de 2010-2011.</p> <p>La Direction a pris note du document sur les principes généralement acceptés concernant le comité de vérification et certaines bonnes pratiques identifiées (adopté par les représentants des services de vérification interne des organismes des Nations Unies, institutions financières multilatérales et autres organisations associées en septembre 2008 et présenté au Comité de haut niveau sur la gestion).</p>	La Vérification externe estime toujours qu'au vu des incidences du contrôle insuffisant signalé par le Bureau des services de contrôle interne et de la lenteur de l'application des recommandations que ce dernier a formulées, il est indispensable de créer un comité de vérification. L'ONUDI pourrait s'aligner sur la résolution 60/248 de l'Assemblée générale en date du 1 ^{er} février 2006 et créer un comité de vérification indépendant ⁵ .
2	2.9 ii)	Des ressources adéquates pourraient être prévues, conformément à la charte et au plan de travail du Bureau des services de contrôle interne.	<p>Budget:</p> <p>Le Bureau des services de contrôle interne fait l'objet d'un programme distinct inscrit (décrit) au budget de l'ONUDI qui, reposant sur une croissance zéro, a été approuvé par la Conférence générale en décembre 2009.</p> <p>Par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, les budgets du Bureau des services de contrôle interne pour 2010-2011 ont légèrement augmenté. Il n'y a pas de modification en ce qui concerne les effectifs et le nombre de postes; 20 000 euros supplémentaires étant prévus pour les missions et les experts/consultants (approximativement 61 000 euros et 41 000 euros respectivement pour l'exercice biennal 2010-2011).</p> <p>Rapport d'activité:</p> <p>Une mise à jour au 31 août 2009 a été fournie en septembre 2009 et communiquée au Commissaire aux comptes en septembre 2009.</p> <p>Le Bureau des services de contrôle interne a entrepris l'élaboration d'un document de</p>	Pas d'autres observations.

⁵ 4.3.1.3 Recommandation n° 3 (page 11) du document A/60/883/Add.2.

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations
			<p>synthèse actualisé pour 2009, qui sera transmis au Commissaire aux comptes dès qu'il aura été achevé et remis au Directeur général.</p> <p>Services de restauration:</p> <p>Le Bureau des services de contrôle interne maintient ses explications et sa position.</p>	
3	2.9 iii)	<p>Un manuel de contrôle interne de l'ONUDI pourrait être élaboré à la lumière de pratiques internationales optimales.</p>	<p>Le montant des ressources disponibles au Bureau des services de contrôle interne et les nouvelles activités prioritaires d'évaluation des risques entreprises depuis la dernière visite du Commissaire au compte ont empêché tout progrès important.</p> <p>Le Bureau des services de contrôle interne maintient sa position quant aux différents besoins et impératifs professionnels découlant de ses activités d'audit interne et d'enquête, et par conséquent à l'existence de différents documents de référence pour chacune de ces activités.</p> <p>Audit interne:</p> <p>Les activités menées par le Bureau des services de contrôle interne sont "généralement conformes" aux normes particulières sur les règles et procédures (n° 2040) – Le Bureau rédigera en outre un texte pour tenir compte des normes plus récentes établies par l'Institut des auditeurs internes et de son nouveau logiciel administratif – si les ressources et les priorités le permettent.</p> <p>[Il est à noter que l'appréciation relative à la norme n° 2040 diffère de l'appréciation générale donnée par l'Institut des auditeurs internes en ce qui concerne le respect, par le Bureau, de toutes les normes de l'Institut (rapport du Bureau 08/03 et opinion de l'Institut)].</p> <p>Travail d'enquête:</p> <p>Le document interne sur les directives générales est en voie d'achèvement. Les procédures détaillées visant à améliorer le respect des normes du FEM sont en cours d'élaboration.</p>	<p>La Vérification externe est d'avis que le manuel, qui pourrait servir de texte de référence pour toute l'Organisation, valoriserait le travail du Bureau des services de contrôle interne.</p>
4	3.7 i)	<p>Le plan annuel d'achats doit être établi et approuvé dans le délai stipulé dans le Manuel des achats</p>	<p>Les résultats de la vérification et les recommandations sont approuvés.</p>	<p>Les équipes de vérification externe futures suivront les progrès accomplis.</p>

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations
5	3.7 ii)	La fonction achats doit être informatisée et une base de données centralisée doit être établie pour toutes les activités d'achat. Elle peut également être interfacée avec Agresso pour l'intégralité du processus. Le système d'approbation électronique du processus d'achat doit lui aussi être institutionnalisé.	Des processus de demande de fourniture et de réception des biens ont été introduits dans la version 5.5 du système Agresso. L'informatisation complète est l'une des priorités en ce qui concerne l'Initiative de gestion du changement et la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion intégré.	Les équipes de vérification externe futures suivront les progrès accomplis.
6	3.7 iii)	Le processus du recrutement pour pourvoir le poste de chef des achats, vacant depuis novembre 2007, doit être mené à bien sans tarder.	Recrutement achevé en juin 2009. Le Chef des achats a pris ses fonctions le 23 septembre 2009	La Vérification externe a pris note de la suite donnée à cette recommandation.
7	3.7 iv)	Les dérogations répétées à l'appel à la concurrence pour des motifs de propriété industrielle et de normalisation doivent être découragées.	<p>Les dérogations ne sont pas encouragées. Elles représentaient seulement 6,8 % des 475 marchés passés en 2008</p> <p>Chaque demande de dérogation est minutieusement examinée par l'Unité des services d'achat conformément aux règles de gestion financière et au Manuel des achats</p> <p>Seules les demandes dûment justifiées sont soumises par l'Unité des services d'achat pour approbation au Comité des achats et au Directeur principal de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes.</p> <p>En 2008, sur un total de 36 dérogations, seulement sept étaient dues à des motifs de propriété industrielle et de normalisation. Cinq d'entre elles concernaient le Siège, où la nécessité de compléter les systèmes existants créait de nouveaux besoins</p> <p>La normalisation des besoins est un élément important de la politique en matière d'achats qui permet de réduire le coût des achats et les délais et augmente l'efficacité.</p> <p>Il est admis que l'octroi d'une dérogation constitue une exception et ne peut donc être normalement autorisé que par l'entremise du Comité des achats.</p> <p>L'ONUDI n'en estime pas moins que le bien-fondé des dérogations, et non le montant des marchés, doit servir à déterminer la mesure dans laquelle les dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière ont été appliquées.</p>	<p>La Vérification externe continue de soutenir que la dérogation représente toujours une exception au principe général de recours à l'appel à la concurrence pour les achats. Bien que la Direction ait indiqué que les dérogations ne représentaient que 6,8 % de l'ensemble des 475 marchés passés en 2008, la Vérification externe a constaté ce qui suit:</p> <p>Au cours de 2008-2009, les dérogations ont porté sur un montant de 26 295 000 euros.</p> <p>Le montant total des acquisitions réalisées au cours de la même période, ainsi que des dépenses de fonctionnement et des services contractuels, a été de 147 745 000 euros.</p> <p>Les dérogations représentent 18 % du montant total des acquisitions et des dépenses de fonctionnement et des services contractuels.</p> <p>En termes de montant global des achats, des dérogations auraient été accordées dans un cas sur six.</p>

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations
8	3.7 v)	Des études de marché doivent être effectuées pour identifier les soumissionnaires compétents et techniquement qualifiés et s'assurer qu'ils participent en nombre suffisant aux appels d'offres. Quand le temps vient de sélectionner des fournisseurs à partir de la liste commune de l'ONU, il convient de s'efforcer de retenir ceux qui ont manifesté une bonne fiabilité en termes de réponse aux appels d'offres et de livraison des biens et services.	<p>L'Unité des services d'achat utilise l'appel à la concurrence internationale ouverte comme méthode de sollicitation préférée. Les documents d'appel d'offres sont diffusés sur différents sites Internet et ouverts à tous les fournisseurs qualifiés.</p> <p>On ne peut recourir à un appel d'offres restreint sur la base de listes de fournisseurs présélectionnés que dans les cas où un appel d'offres ouvert n'est pas possible.</p> <p>Le fichier des fournisseurs de l'ONUDI se trouve sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Seuls les fournisseurs satisfaisant à des prescriptions générales de qualification y sont inscrits. Actuellement, le fichier de l'ONUDI compte 2 100 fournisseurs.</p> <p>Le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies communique automatiquement par e-mail aux fournisseurs inscrits les nouveaux appels d'offres lancés par l'ONUDI.</p> <p>Outre l'inscription sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, des études de marché sont effectuées si nécessaire, en coopération avec un service organique, sous réserve des contraintes temporelles et financières.</p> <p>Comme expliqué dans la réponse de la Direction, le Règlement financier et les règles de gestion financière privilégient l'appel d'offres ouvert comme méthode d'acquisition de biens et de services. Les Services d'appui aux opérations estiment donc, à juste titre, que l'établissement d'un fichier des fournisseurs potentiels va non seulement à l'encontre de l'objet du Règlement financier, mais défavorise en outre les nouveaux fournisseurs compétents.</p>	Pas d'autres observations.
9	3.7 vi)	Les procédures du Manuel des achats doivent viser à limiter les pouvoirs discrétionnaires des responsables de la passation de marchés en définissant le nombre de fournisseurs sollicités pour faire des offres, et en déterminant une liste de fournisseurs en cas de sollicitation restreinte.	<p>Les fonctionnaires chargés des achats sont suffisamment qualifiés pour déterminer, selon le type de besoin, le nombre de fournisseurs qui seront invités à soumissionner pour des achats au moindre coût.</p> <p>L'Unité des services d'achat s'efforce d'optimiser la concurrence en invitant autant d'entreprises que possible, en fonction de la nature et du type d'achat. On cherche ainsi à optimiser le nombre d'entreprises invitées, compte tenu des propositions faites par le service organique.</p>	Des vérifications externes ultérieures permettront de suivre les progrès accomplis.

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations
			<p>En ce qui concerne les achats décentralisés, il devrait normalement y avoir entre trois et six invités (chapitre III, par. 6.4 du Manuel des achats de l'ONUDI).</p> <p>Ceci nonobstant, les dispositions pertinentes du Manuel des achats de l'ONUDI seront sans doute élaborées plus avant, dans le cadre de l'Initiative de gestion du changement, notamment en ce qui concerne les achats décentralisés.</p>	
10	3.7 vii)	Si un contrat comportant des phases consécutives doit être attribué, le fait doit être clairement mentionné dans les documents d'appel d'offres pour assurer l'égalité des chances et l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires.	Les observations du Commissaire aux comptes ont été notées.	La Vérification externe continuera de suivre l'application de cette recommandation.
11	3.7 viii)	L'ONUDI a entrepris de former le personnel aux procédures d'achat en 2008, formation suivie de tests en ligne. Il est recommandé que seuls les administrateurs ayant réussi le test soient habilités à exercer des activités de passation de contrats.	<p>Seuls les fonctionnaires ayant réussi le test se voient déléguer des pouvoirs en matière d'achats.</p> <p>Au total, 278 fonctionnaires (Siège et bureaux extérieurs) ont déjà réussi le test.</p>	Pas d'autres observations.
12	3.7 ix)	Pour toutes les acquisitions, des spécifications neutres, claires et de préférence axées sur la performance doivent être édictées, conformément aux dispositions du paragraphe 3.1, chapitre 2, du Manuel des achats, de sorte que les biens et les services acquis par contrat répondent aux exigences réelles de l'Organisation. La diligence requise doit être exercée dans la définition du résultat des contrats de sorte que toutes les exigences puissent être traduites en produits mesurables.	Voir réponse au rapport intérimaire (2008) (La recommandation de la vérification a été notée pour suite à donner.)	La Vérification externe continuera de suivre le processus d'achat.
13	3.7 x)	Les évaluations financières doivent être effectuées exclusivement par les fonctionnaires habilités.	Conformément au Manuel des achats de l'ONUDI, toutes les évaluations financières sont réalisées par des fonctionnaires chargés des achats qui sont des fonctionnaires habilités.	À la prochaine vérification des comptes, de telles affirmations seront vérifiées par sondage lors de

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations
			<p>En cas de besoins complexes, les fonctionnaires des services organiques sont contactés pour apporter leur contribution.</p> <p>Les observations du Commissaire aux comptes ont été notées.</p>	l'examen des achats.
14	3.7 xi)	En cas de paiements anticipés, des garanties adéquates doivent être prévues.	<p>Les règles de gestion financière de l'ONUDI n'excluent pas les paiements anticipés sans garantie bancaire. Elles prévoient des garanties bancaires "dans la mesure du possible".</p> <p>Conformément à la pratique commerciale, dans le cas de contrats de services, un paiement anticipé est effectué au prestataire afin de débloquer des fonds pour les activités de mobilisation.</p> <p>Les risques liés à de tels paiements sont limités puisque l'Unité des services d'achat vérifie les références, la situation financière et l'efficacité de l'entreprise avant l'attribution du marché. Il convient de mentionner qu'en aucun cas l'ONUDI n'a perdu des acomptes payés par suite de la défaillance d'un prestataire.</p> <p>Pour les marchés complexes importants, l'Unité des services d'achat obtient toujours des garanties d'exécution bancaires couvrant le versement anticipé.</p>	<p>Les paiements anticipés sans garantie peuvent entraîner des risques. Ces risques devraient être atténués en cas d'achats de biens et de services.</p> <p>Des vérifications externes ultérieures permettront de suivre les progrès accomplis.</p>
15 16 17	4.4 i) 4.4 ii) 4.4 ii)	<p>Les registres comptables donnent des informations ordonnées et adéquates sur toutes les acquisitions.</p> <p>Les informations comptables sur les actifs corporels permettent d'établir des inventaires de ces actifs.</p> <p>Il n'y a pas de rapprochement périodique entre les registres financiers des actifs et les inventaires physiques.</p>	Les systèmes conformes aux normes IPSAS adoptés en janvier 2010 prévoient le rapprochement périodique des documents comptables et des inventaires des immobilisations.	À la prochaine vérification, ces affirmations de la Direction seront vérifiées après l'application des normes IPSAS
18	4.4 iv)	La vérification physique des biens durables se fait par comparaison avec le registre comptable central tenu par les services financiers.	Un rapprochement détaillé des inventaires du Siège et des bureaux extérieurs de l'ONUDI a été effectué en 2009, conformément aux procédures établies. Tous les cas ont été soumis au Comité de contrôle du matériel et, après un examen approfondi, approuvés par la Direction.	Pas d'autres observations.
19	5.11 i)	Le service des voyages doit mettre en place un système de mesure de la performance pour évaluer régulièrement et efficacement les prestations de Carlson Wagon lit Travel.	L'enquête de satisfaction auprès de la clientèle a donné des résultats positifs. Les résultats de l'enquête ont été examinés et discutés avec l'agent de voyage. L'enquête est disponible auprès de l'Unité des services d'appui généraux (OSS/GES). L'accord de prestation de services,	Pas d'autres observations.

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations
			qui est actuellement examiné par les organisations internationales sises à Vienne et l'agent de voyage, sera intégré au contrat relatif aux voyages, qui a été prolongé en avril 2010.	
20	5.11 ii)	La section voyages doit veiller à ce que tous les remboursements ou remises, les crédits et les rapports soient reçus dans les délais indiqués au contrat.	L'OTICE, chef de file pour le contrat commun relatif aux voyages, a officiellement confirmé à l'agent de voyage la prolongation du contrat. Toutes les questions concernant la réception des remboursements ou remises, es crédits et es rapports ont été convenues par l'OTICE, l'ONUSU, l'ONUDI et l'agent de voyage. L'OTICE a publié le texte de l'avenant en mai 2010.	La prochaine équipe de vérification procèdera à une vérification.
21	5.11 iii)	Comme le prévoit le mandat qui donne lieu au contrat, une vérification des tarifs aériens au point de vente pourrait être effectuée par une tierce partie. La réception des remboursements, des avenants apportés au contrat, et de l'amélioration du suivi des opérations relatives aux voyages à l'ONUDI.	Le rapport final de la vérification par une tierce partie, qui a été remis en mars 2010, est actuellement examiné par l'Unité des services d'appui généraux (OSS/GES). Il est disponible auprès de l'Unité des services d'appui généraux (OSS/GES).	Pas d'autres observations.
22	6.7 i)	Lorsqu'il est recouru à des recrutements de courte durée, il convient de veiller à ce que la pratique ne contrevienne pas à la politique déclarée en la matière, et à ce que la détermination à servir, la responsabilité et la fiabilité qui accompagnent les contrats de durée déterminée de plus longue durée ne soient pas compromises.	L'ONUDI continue de suivre l'utilisation de contrats de courte durée en 2009 pour pourvoir des postes à durée déterminée. Au cours de la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009, la Direction a procédé à 78 recrutements de courte durée. Sur ce nombre, 40 recrutements ont été faits pour pourvoir 38 postes permanents, dont 5 dans les bureaux extérieurs de l'ONUDI, 28 au Siège (non compris le Service des bâtiments), et 7 au Service des bâtiments. À cet égard, on notera que dans le cas des 32 postes permanents utilisés pour des nominations de courte durée en 2009, les contrats de courte durée ont été utilisés pour assurer un intérim pendant les opérations de recrutement à titre régulier (à long terme), ce qui est conforme à la politique de l'ONUDI et aux dispositions 300 du Règlement du personnel régissant les nominations de courte durée. Pour 25 de ces postes (20 au Siège, 5 dans les bureaux extérieurs), les opérations de recrutement sont achevées et les postes ont été pourvus (nominations de durée déterminée). Le recrutement à 7 postes au Siège (dont 5 au Service des bâtiments) était toujours en cours au 7 avril 2010.	Pas d'autres observations.

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations
			<p>Sur les 6 autres postes permanents utilisés pour des nominations de courte durée, 2 ont été supprimés fin 2009 et 1 n'était financé qu'à 50 %. Pour les 3 postes restants, qui se trouvent au Siège (2 au Service des bâtiments et 1 à la Division des stratégies régionales et des opérations hors Siège), le recrutement n'a pas encore été autorisé.</p>	
23	6.7 ii)	<p>Des calendriers appropriés pour l'établissement et la soumission du plan annuel de formation pourraient être incorporés dans le projet de politique d'apprentissage.</p>	<p>Le projet de politique d'apprentissage a été modifié de manière à indiquer que le Service de la gestion des ressources humaines entamera le processus d'évaluation des besoins de formation par division au troisième trimestre de l'année précédant l'année civile à laquelle elle s'applique. Chaque directeur de service évaluera les besoins de son personnel en la matière et les fera connaître par l'intermédiaire des directeurs principaux compétents dans un délai de quatre semaines. Le plan correspondant, qui sera établi par Service de la gestion des ressources humaines, sera présenté au Directeur général pour approbation au dernier trimestre de l'année.</p> <p>Le processus ci-dessus a été appliqué pour établir le Plan pour 2010, dont l'exécution a été approuvée par le Directeur général.</p>	Pas d'autres observations.
24	6.7 iii)	<p>Des ajustements au plan annuel de formation pourraient être prévus dans le projet de politique de sorte que la flexibilité que permet la politique existante soit maintenue.</p>	<p>La disposition ci-après, qui vise à tenir compte de la référence 6.7 iii), est insérée au projet de politique d'apprentissage:</p> <p>"La responsabilité de l'administration du budget apprentissage est centralisée au Service de la gestion des ressources humaines qui utilisera le budget alloué pour exécuter le plan annuel de formation ainsi que d'autres actions de formation approuvées par la Direction. Il est aussi admis qu'il n'est pas toujours possible de déterminer tous les besoins de formation à l'avance; en cas de nécessité, le Service de la gestion des ressources humaines accepte les demandes imprévues au moment de l'élaboration du plan ou en modifie l'exécution après un échange de vues avec les directeurs concernés, étant entendu toutefois que les modifications se font dans les limites des ressources allouées et conformément aux dispositions de la politique d'apprentissage."</p>	Pas d'autres observations.
25	6.7 iv)	<p>Des cours en ligne devraient être élaborés et mis à disposition du personnel des bureaux extérieurs.</p>	<p>Un fournisseur a été identifié pour l'élaboration et la production de cours de formation assistés par ordinateur sur un certain nombre de thèmes, notamment les procédures d'achat, la gestion axée sur les résultats, les procédures de coopération technique et le Règlement financier</p>	Les vérificateurs ont pris note de la donnée.

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations
			<p>et les règles de gestion financière. Les besoins du personnel des bureaux extérieurs et la façon dont les cours en ligne leur seront dispensés ont été pris en compte lors de l'élaboration du cahier de charge et seront pris en considération lors de leur conception et leur production.</p> <p>Un logiciel d'enregistrement des présentations a été acheté et utilisé pour produire du matériel d'apprentissage en ligne sur les normes comptables internationales du secteur public, les opérations du système de contrôle de l'exécution du budget et une initiation à l'ONUDI. Les produits correspondants ont été mis à la disposition de tous les fonctionnaires du Siège et des bureaux extérieurs.</p>	
26	7.8 i)	<p>Dans la mise en œuvre de l'initiative de décentralisation, les besoins opérationnels des bureaux extérieurs peuvent être pris en compte de sorte que l'exécution prompte et efficace des projets et programmes soit assurée.</p>	<p>Les capacités renforcées des bureaux extérieurs sont de plus en plus utilisées pour les activités de coopération technique et en 2009, l'ONUDI, par la circulaire du Directeur général n° 108, a fait en sorte que les fonctionnaires recrutés sur le plan international affectés à des bureaux extérieurs soient pleinement intégrés au service technique correspondant de la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique, pour augmenter les prestations des fonctionnaires en poste hors Siège, d'une part, et pour améliorer, d'autre part, l'efficacité des activités de coopération technique de l'ONUDI. Compte tenu de ce qui précède, ce point encore en suspens.</p>	<p>Des vérifications ultérieures permettront de poursuivre l'examen des progrès accomplis.</p>
27	7.8 ii)	<p>Pour mettre en œuvre des projets de cette nature dans l'avenir, il peut être souhaitable d'envisager le déploiement de ressources, ainsi que d'expertise, tant autochtones qu'internationales, pour déterminer la stratégie pratique de développement des ressources humaines qui sera susceptible de porter des fruits dans les circonstances culturelles et politiques du pays bénéficiaire.</p>	<p>Les comptoirs de l'ONUDI déjà installés continuent de fonctionner et de nouvelles entités hors Siège de ce type, qui sont sur le point d'être mises en place, représentent un moyen peu onéreux de renforcer la présence de l'Organisation sur le terrain. Si l'accord entre l'ONUDI et le PNUD, dans le cadre duquel ces entités ont été mises en place, a pris fin en 2009 et aussi fait l'objet d'une évaluation conjointe, l'intégration accrue de ces entités à la formulation et la mise en œuvre des activités de coopération technique est un domaine où l'ONUDI fait des progrès. Étant donné aussi la récente restructuration, on a entrepris l'examen du rayon d'action des différents bureaux extérieurs afin de garantir le fonctionnement optimal de toutes les entités hors Siège, notamment les comptoirs. Les ajustements nécessaires sont encore en cours d'examen et les décisions connexes appliquées. Ce point est donc encore en suspens.</p>	<p>Des vérifications ultérieures permettront de poursuivre l'examen des progrès accomplis.</p>

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations
28	8.7 i)	Le plafond du fonds de roulement pourrait être fixé à un niveau permettant de s'accommoder de la réception tardive de contributions.	<p>Les règles régissant l'utilisation du Fonds de roulement ont été considérées comme satisfaisantes par la Direction. Cette dernière recourra certainement au Fonds pour financer les activités budgétaires approuvées en cas de déficit de trésorerie important. Cependant, tout retrait de ce type ne pourra se faire que si le Fonds peut, selon toute probabilité, être reconstitué dans les délais fixés.</p> <p>Ainsi, le recours au financement de relais en cas de recouvrement tardif des contributions n'est envisageable que si le retard ne dépasse pas quelques mois et si l'on est sûr que le paiement tardif sera réellement effectué. On ne peut recourir au financement de relais pour des contributions qui seront finalement versées quelques années après l'échéance (7 % en moyenne), car si tel était le cas, il pourrait y avoir un retard similaire dans la reconstitution du Fonds de roulement, dont le montant diminuerait alors progressivement et qui pourrait ne plus remplir ses fonctions.</p> <p>Concernant le plafond approprié du Fonds de roulement, la décision ultime pour un cycle biennal relève des États Membres. Les États Membres n'ont pas modifié le montant limite car aucune hypothèse crédible ne pouvait justifier le relèvement de ce montant.</p>	Pas d'autres observations.
29	8.7 ii)	Un amendement approprié pourrait être apporté au Règlement financier pour donner à la Direction de l'ONUDI la latitude de reconstituer le niveau du Fonds de roulement dans les 12 mois suivant l'exercice budgétaire au cours duquel les retraits ont été opérés.	Identique au n° 28 ci-dessus.	Pas d'autres observations.
30	8.7 iii)	La Direction pourrait choisir d'envisager l'option d'utiliser le Fonds de roulement pour assurer la continuité des financements en cas de réception tardive des contributions mises en recouvrement.	Identique au n° 28 ci-dessus.	Pas d'autres observations.

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1^{er} avril 2010	Autres observations
31	10.5 i)	L'application des normes IPSAS pourrait être déclarée prioritaire. La Direction doit s'assurer que les contraintes de ressources n'entravent pas l'application des normes IPSAS.	Des processus adaptés aux normes IPSAS ont été appliqués au sein du système de contrôle de l'exécution du budget au 1 ^{er} janvier 2010 à l'ouverture de l'exercice 2010.	La Vérification externe se félicite des efforts accomplis par la Direction à cet égard.
32	10.5 ii)	Des spécialistes pourraient être recrutés et leurs services être consacrés à temps plein à l'application des normes IPSAS, afin de rationaliser et de faciliter le processus de mise en œuvre.	Des crédits supplémentaires ont été alloués aux Services financiers et au Service de gestion de l'information et des communications pour les tâches relatives à la mise en application des normes IPSAS, en particulier dans les domaines des politiques, des systèmes, des processus, des instructions et de la formation pour établir l'état de préparation à l'application des normes au 1 ^{er} janvier 2010.	La Vérification externe se félicite des efforts accomplis par la Direction à cet égard.
33	11.8 i)	Avant de procéder à la migration vers la nouvelle version du système de contrôle de l'exécution du budget, les processus de gestion et les paramètres système des normes IPSAS devront être soigneusement définis pour éviter les risques désignés au paragraphe 11.7.	La version améliorée du système AGRESSO n'était pas indispensable pour la mise en service intégrale d'un progiciel de gestion intégré (décrit dans le Rapport intérimaire de vérification portant sur l'année 2008* Par. 11.7), mais un soin particulier a été apporté à la mise à niveau du système AGRESSO, la version 5.5.3 remplaçant la version 5.4.3, compte tenu notamment de la configuration nécessaire pour les normes IPSAS, les premières étapes de la mise à jour ayant commencé à l'automne 2007 pour culminer par la mise en service effective de la nouvelle version le 1 ^{er} juillet 2009.	Pas d'autres observations.
34	11.8 ii)	Une coordination améliorée entre le Service de gestion de l'information et des communications (ICM) et FIN devrait être assurée pour que la transition vers de nouveaux systèmes soit une réussite.	La coordination entre le Service de gestion de l'information et des communications et les services financiers (ICM) s'est concrétisée notamment dans le travail d'équipe visant à mettre à niveau avec succès le système AGRESSO, dont la version 5.4.3 a été remplacée par la version 5.5.3, et à déterminer maintenant les besoins liés à l'application des normes IPSAS.	Pas d'autres observations.
35	11.8 iii)	Les rôles et les fonctions du Service de gestion de l'information et des communications et des services techniques en ce qui concerne la conception, le développement, les opérations, et la maintenance des systèmes devraient être clairement définis pour une utilisation optimale des systèmes TI.	Les rôles et les fonctions du Service de gestion de l'information et des communications sont définis dans le document UNIDO DGB/(0).95/Add.4 daté du 29 février 2008. En outre, la politique en matière de technologies de l'information et de la communication est conçue de manière à tenir dûment compte de ces rôles et fonctions.	Pas d'autres observations.

N°	Réf.	Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008), Recommandations	Situation au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations
36	12.7 i)	Une analyse globale coûts-avantages portant sur tous les éléments de coût, y compris les coûts uniques et les coûts récurrents, pourrait être effectuée.	L'observation du Commissaire aux comptes a été prise en compte.	Pas d'autres observations.
37	12.7 ii)	Les principaux éléments de la politique de l'ONU en matière d'externalisation, ainsi qu'une formule praticable permettant de distribuer les coûts du prestataire de services entre les bénéficiaires (les organisations internationales basées à Vienne) pourraient être pris en compte dans la perspective d'une externalisation des fonctions de BMS.	Les organisations internationales basées à Vienne poursuivent l'examen de ce thème complexe par l'intermédiaire du Comité sur les services communs.	Pas d'autres observations.

ANNEXE II

SUIVE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LE PRÉCÉDENT RAPPORT DE VÉRIFICATION EXTERNE (rapport de vérification externe pour l'exercice budgétaire 2006-2007)

N°	Recommandations	PBC.24/3 (référence)	État d'application au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations des vérificateurs
1	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>La Direction s'est engagée à réexaminer le cadre de contrôle interne en 2008-2009, en même temps que la gestion globale des risques.</p>	9	<p>Cabinet du Directeur général/COR – Début 2009, une initiative globale de gestion du changement visant l'Organisation toute entière a été lancée. Divers documents ont été élaborés à ce sujet, portant notamment sur la nécessité d'un changement global.</p> <p>En outre, on a mené une étude de faisabilité et formulé diverses recommandations visant à améliorer l'efficacité et l'efficacite de l'Organisation.</p> <p>En décembre 2009, la Conférence générale a pris note de la situation unique dans laquelle se trouvait l'Organisation et a approuvé des ressources pour faire avancer le processus.</p> <p>Début 2010, le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle ainsi qu'une structure de gouvernance ont été mis en place pour traiter toutes les questions/difficultés de manière globale et systématique. Diverses activités sont en cours dans les domaines des peuples et des cultures, des améliorations opérationnelles et de la mise en place du progiciel de gestion intégré, ainsi que de la gestion des risques et des connaissances.</p> <p>En 2009, un document complet relatif au cadre de contrôle interne de l'ONUDI a par ailleurs été élaboré. Il est sur le point de paraître.</p>	<p>Comme le rapport de vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009 contient des commentaires relatifs à l'initiative de gestion du changement, la question sera examinée plus avant dans le cadre de ce rapport.</p>
2	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>La Direction a examiné les prescriptions des normes fiduciaires du Fonds pour l'environnement mondial concernant le suivi des projets à risque, et a déjà procédé à une analyse des lacunes du suivi au cours du cycle de projet. Il est prévu de mener d'autres travaux en 2008 pour faire avancer cette initiative, notamment en ce qui concerne la gestion globale des risques.</p>	9 c)	<p>Cabinet du Directeur général/COR – Vers la fin 2009, des informations détaillées relatives aux mesures prises par le Secrétariat pour se conformer aux normes fiduciaires du Fonds ainsi qu'un plan d'action ont été présentés au Conseil du FEM. Ils ont été acceptés et l'ONUDI a été priée de fournir chaque année au Conseil des informations sur les progrès accomplis au titre du plan d'action, en fonction des échéances et des conditions prévues.</p> <p>Les prescriptions des normes fiduciaires du Fonds sont désormais traitées dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.</p> <p>Toujours en 2009, des mesures ont été prises pour introduire la gestion globale des risques à l'Organisation. La première phase, qui comprenait l'identification et l'évaluation des</p>	<p>Comme le rapport de vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009 contient des commentaires relatifs à l'initiative de gestion du changement, la question sera examinée plus avant dans le cadre de ce rapport.</p>

N°	Recommandations	PBC.24/3 (référence)	État d'application au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations des vérificateurs
			risques et des opportunités, ainsi que l'établissement d'un plan d'action pour institutionnaliser la gestion des risques, s'est achevée en décembre 2009. La phase de mise en œuvre s'étendra sur les prochaines années.	
3	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>La Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique est en train de définir de manière plus précise les responsabilités administratives et de gestion des cadres de direction intermédiaires comme les directeurs et les chefs d'unité, de manière à établir les niveaux de responsabilité appropriés au sein de la division.</p>	9 c)	<p>PTC/OMD: Le système de planification intégré de la Division, base de données en ligne permettant de planifier les activités, a été mis au point en 2009. Il a permis d'établir le plan de travail de la Division pour l'année.</p> <p>Légèrement modifié, ce système sera utilisé pour établir le plan de travail de la Division pour 2010. Toutefois, par suite de la restructuration de l'Organisation, ainsi que de diverses activités liées à l'Initiative de gestion du changement, l'exercice de planification envisagé a été reporté à avril 2010.</p> <p>Indépendamment de ce qui précède, la Division a lancé, en février 2010, des séminaires d'examen des projets de coopération technique (qui ont lieu toutes les deux semaines) destinés aux directeurs de la Division, qui examinent tous les concepts de projet proposés avant que la procédure d'approbation ne puisse continuer. Si cette initiative doit encore être officiellement examinée au cours des mois à venir, elle semble de nature à accroître la participation et la responsabilité des directeurs en matière de formulation de projets et à améliorer la qualité des propositions/concepts de projets.</p>	<p>Pris note de l'état d'application.</p> <p>Comme le rapport de vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009 contient des commentaires relatifs à l'initiative de gestion du changement, la question sera examinée plus avant dans le cadre de ce rapport.</p>
4	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>Le Service de la gestion des ressources humaines, qui doit également aider à définir clairement dans l'avenir les responsabilités des chefs d'unité, est sur le point de publier le mandat de ces derniers.</p>	9 c)	PSM/HRM: Le mandat des chefs d'unité de l'ancienne Division de la coordination des programmes et des opérations hors Siège, rebaptisée Division des stratégies régionales et des opérations hors Siège, a été finalisé et affiché sur l'intranet en mars 2009.	Application vérifiée
5	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>La possibilité de mettre en pratique un système de transmission par voie électronique des pièces justificatives des dépenses effectuées par le biais des "comptes d'avances temporaires" pourrait être étudiée dans un premier temps pour ces comptes, et</p>	9 d)	<p>PSM/ICM: Nombreux stages de formation au système AGRESSO v553 (tous niveaux) et aux normes IPSAS tenus fin 2009 à l'intention d'une multitude de fonctionnaires du Siège et des bureaux extérieurs. Ces actions se poursuivent en 2010. Le programme général de formation de l'Organisation peut être consulté à l'adresse: http://intranet.unido.org/intra/Organizational_Learning</p> <p>Les prochaines dates de formation au système AGRESSO v553 (tous niveaux) et aux normes</p>	Pas d'autres observations.

N°	Recommandations	PBC.24/3 (référence)	État d'application au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations des vérificateurs
	on pourrait par la suite étendre, si possible, ce système aux bordereaux interservices des bureaux extérieurs.		<p>IPSAS figurent à l'adresse: http://intranet.unido.org/intra/Room_Reservation/D1070</p> <p>Le matériel didactique destiné à la formation en ligne de fonctionnaires du Siège et des bureaux extérieurs a été mis au point en novembre et décembre 2009. Il peut être consulté aux adresses: http://intranet.unido.org/intra/IPSAS/Training/IPSAS_eLearning http://intranet.unido.org/intra/E-learning</p>	
6	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>S'agissant de l'évaluation des résultats au niveau des projets, la Direction estimait elle aussi que les questions de gestion et d'administration pouvaient être examinées de manière plus détaillée lors des évaluations de projets et elle s'est engagée à assigner à ces questions une importance accrue.</p>	9 g)	<p>IOS: On notera qu'IOS ne reçoit aucun financement provenant de projets au titre de l'examen de questions de gestion, de finances, de fonctionnement, d'application ou autre.</p> <p>Il a néanmoins examiné des projets dans l'optique de l'administration et de la gestion, lorsqu'ils étaient considérés comme "présentant un risque élevé" et lorsqu'il avait les ressources nécessaires, par exemple pour les BPIT établis en Italie ou en Grèce ou des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour l'Iraq.</p> <p>Groupe de l'évaluation: conformément au programme de travail du Groupe de l'évaluation pour 2010-2011, il a été décidé qu'outre les projets et programmes mis en œuvre dans un pays, il évaluerait également le bureau extérieur ou toute autre forme de représentation hors Siège et l'efficacité de divers outils/fonctions de gestion comme les comptes d'avances temporaires.</p> <p>L'examen par des pairs extérieurs de la fonction d'évaluation de l'ONUDI est terminé (un exemplaire du rapport final est joint en annexe). L'une des principales conclusions du groupe d'examen était que cette fonction répondait de manière générale aux critères d'indépendance, de crédibilité et d'utilité du CAD.</p>	Comme le rapport de vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009 contient des commentaires relatifs à l'initiative de gestion du changement, la question sera examinée plus avant dans le cadre de ce rapport.
7	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>La Direction a également appelé l'attention sur la création récente, par la Commission consultative mixte de l'ONUDI, d'un groupe de travail chargé d'ajuster le système existant d'évaluation du comportement professionnel pour mieux tenir compte des principes de la gestion axée</p>	9 g)	PSM/HRM: Le groupe de travail a achevé ses délibérations et présenté à la Commission consultative mixte une proposition relative à un nouveau système d'évaluation et de notation des fonctionnaires, afin qu'elle l'examine et formule une recommandation à l'intention du Directeur général. Ce système sera examiné dans le contexte du programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Sa mise en œuvre dépendra notamment de l'existence de moyens informatiques appropriés.	Comme le rapport de vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009 contient des commentaires relatifs à l'initiative de gestion du changement, la question sera examinée plus avant dans le cadre de ce rapport.

N°	Recommandations	PBC.24/3 (référence)	État d'application au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations des vérificateurs
	sur les résultats et d'harmoniser les pratiques suivies à l'échelle des divisions afin que les objectifs de résultat des différents fonctionnaires soient clairement formulés au regard des objectifs de résultat des divisions et des services. Dans cet ordre d'idées, le travail d'équipe serait aussi pris en considération.			
8	ACTIFS DURABLES: Les comptes d'inventaire ne sont toujours pas systématiquement rapprochés du système comptable pour en garantir la complétude et l'exactitude.	16	PSM/OSS: Des systèmes conformes aux normes IPSAS introduits en janvier 2010 permettent de rapprocher périodiquement les documents comptables et le registre des immobilisations. Élaboration de matériel de formation en ligne et formation des fonctionnaires au Siège et dans les bureaux extérieurs.	Comme le rapport concernant l'exercice biennal en cours contient des observations similaires, la question sera examinée plus avant dans le cadre de ce rapport.
9	ACTIFS DURABLES: Les Services d'appui opérationnel, agissant en coopération avec les Services financiers et les Services de gestion de l'information et des communications, continueront à travailler au rapprochement systématique des comptes d'inventaire avec le système comptable en poursuivant l'intégration des comptes Agresso et du module immobilisations.	17	Voir ci-dessus.	Comme le rapport concernant l'exercice biennal en cours contient des observations similaires, la question sera examinée plus avant dans le cadre de ce rapport.
10	Système de collecte de données GAR: Une méthode pour l'évaluation d'impact adaptée aux thèmes et aux modes d'exécution de l'ONUDI est en cours d'élaboration.	28	Groupe de l'évaluation: En 2009, le Conseil exécutif a approuvé un plan d'action visant à satisfaire aux prescriptions du FEM dans le cadre de l'amélioration du cycle de coopération technique de l'ONUDI, selon les principes de la gestion axée sur les résultats. Ce plan, qui tient compte de l'expérience acquise dans le cadre du système de communication des résultats, comprend 27 points d'action, dont 15 concernent le suivi des programmes/projets et des portefeuilles. Par ailleurs, la nécessité d'améliorer le système de suivi de l'ONUDI est devenue une priorité absolue dans le cadre de l'Initiative de gestion du changement. En mars 2010, le Directeur général a créé un groupe de travail interorganisations, qui élabore des propositions concrètes en vue d'améliorer le	Comme le rapport de vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009 contient des commentaires relatifs à l'Initiative de gestion du changement, la question sera examinée plus avant dans le cadre de ce rapport.

N°	Recommandations	PBC.24/3 (référence)	État d'application au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations des vérificateurs
			<p>système de suivi et de communication des résultats.</p> <p>Le Groupe de l'évaluation a présenté les résultats de deux évaluations d'impact effectuées en 2009 (projet SKIPI en Ouganda et projet de normalisation à Sri Lanka), – séminaire technique que la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique organisait en mars 2010, à l'intention de l'ensemble de ses fonctionnaires. Les résultats des évaluations sont actuellement mis en application par les services concernés. En se fondant sur l'expérience acquise, le Groupe de l'évaluation continue à affiner ses méthodes d'évaluation d'impact. Il organisera une manifestation spéciale sur l'évaluation d'impact lors de la prochaine Réunion annuelle du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.</p>	
11	<p>GAR, bureaux extérieurs:</p> <p>Il faut encore déterminer des repères afin de pouvoir classer les bureaux extérieurs selon leur performance dans les catégories de bureaux ayant atteint les résultats visés, de ceux ayant dépassé les résultats et de ceux restant en-deçà des objectifs prévus.</p>	30	<p>RSF: Après les initiatives prises précédemment en matière de GAR, le Service des opérations régionales et hors Siège, y compris les programmes régionaux et tous les bureaux extérieurs et comptoirs de l'ONUDI, a continué d'élaborer des plans de travail annuels adaptés aux pays, en conformité avec les principes de GAR, pour tous les pays desservis. Pendant l'exercice en cours, en 2010, il y a déjà eu quelque 127 soumissions.</p> <p>De plus, pendant la dernière réunion mondiale des représentants de l'ONUDI, qui s'est tenue en décembre 2009 à Vienne, on a organisé un programme spécial d'une journée consacré à l'applicabilité et à la fonctionnalité de la GAR dans l'optique des services hors Siège. Le débat s'appuyait sur les plans de travail annuels des deux années précédentes. Si certains ajustements de forme et de fond peuvent être envisagés, l'expert externe qui animait la session de formation pour représentants de l'ONUDI a confirmé une fois de plus la fonctionnalité du plan de travail.</p> <p>Les prochaines étapes consisteront notamment à assurer le suivi permanent des réalisations, et à mettre au point un mode uniforme de présentation de rapports qui permette, notamment, d'exploiter les informations communiquées pour la gestion efficace des activités de terrain.</p>	Comme le rapport de vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009 contient des commentaires relatifs à l'initiative de gestion du changement, la question sera examinée plus avant dans le cadre de ce rapport.
12	<p>Services de contrôle interne:</p>	Annexe 1	IOS: Le mécanisme global de signalement est opérationnel depuis février 2009 sur	Application vérifiée

N°	Recommandations	PBC.24/3 (référence)	État d'application au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations des vérificateurs
	<p>La ligne directe et l'outil de signalement doivent être maintenant institutionnalisés pour permettre la dénonciation effective d'abus.</p>		<p>l'InfoBase et depuis mars 2009 sur le site Internet de l'ONUDI.</p> <p>Reprenant des outils qui existaient déjà depuis de nombreuses années, comme le courrier physique, l'adresse électronique de la ligne directe, les visites personnelles aux bureaux d'IOS et la télécopie, le mécanisme a été complété par de nouveaux éléments: un numéro de téléphone permettant de laisser des messages vocaux, un dispositif de signalement anonyme sur Internet, et l'affectation exclusive du télécopieur d'IOS à cet usage.</p> <p>Le mécanisme, qui est expliqué en détail sur Internet, est accessible depuis l'InfoBase et le site Internet de l'ONUDI (page d'accueil, ainsi que menu figurant sur chaque page).</p> <p>De plus, IOS a créé une page d'alerte à l'escroquerie (en anglais et en français) qui met en garde contre l'usage inapproprié de l'identité de l'ONUDI dans des arnaques sur Internet. IOS actualise régulièrement les informations en fonction des derniers stratagèmes observés. Cette page peut être consultée sur le site intranet d'IOS, ainsi que sur le site Internet de l'ONUDI: voir le menu sur la page d'accueil et au bas de chaque page.</p> <p>Tous les fonctionnaires de l'Organisation, indépendamment de leur statut et de leur lieu d'affectation, ont été informés par un courrier électronique contenant des liens vers les pages Internet correspondantes.</p> <p>Sous réserve de la disponibilité de ressources, IOS continuera de développer le choix de langues du mécanisme de signalement.</p>	
13	<p>Services de contrôle interne:</p> <p>Conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes, une évaluation indépendante externe de la qualité du Bureau doit avoir lieu au moins une fois tous les cinq ans. Le fait que l'évaluation externe de la qualité aurait déjà dû avoir lieu est cause de préoccupation.</p>	Annexe 1	<p>Dans ses activités d'enquête, l'IOS se conforme aux principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête (et non aux normes internes en matière de vérification). Aux termes de la version la plus récente, approuvée en juin 2009 à la dixième Conférence des enquêteurs internationaux, celle-ci a "convenu de la nécessité de soumettre, périodiquement, les bureaux d'enquête à un contrôle externe de la qualité".</p> <p>À la lumière des principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête et de l'expérience récemment acquise par plusieurs membres de la Conférence en matière d'examen par les pairs, IOS a envisagé de recourir à un processus similaire d'examen par les pairs.</p>	Application vérifiée

N°	Recommandations	PBC.24/3 (référence)	État d'application au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations des vérificateurs
			Compte tenu du signalement fin 2009 de risques élevés imprévus reçus et des enquêtes entreprises par la suite qui sont toujours en cours (au moment où la présente réponse était donnée), IOS a dû le différer l'examen par les pairs. Si aucune nouvelle situation présentant un risque élevé n'apparaît, il est prévu que cet examen s'achève fin 2010, et que les dépenses connexes (frais de voyage, indemnités journalières de subsistance) soient couvertes par les crédits ouverts pour les services de consultants.	
14	<p>Biens durables:</p> <p>Le mode de gestion des biens durables dans les bureaux extérieurs appelle certaines améliorations. La mesure dans laquelle le manuel a contribué à une meilleure gestion des biens dans les bureaux extérieurs doit encore être déterminée.</p>	Annexe 1	PSM/OSS: la vérification générale des actifs de l'ONUDI a été achevée en juin 2009, dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS. Sur cette base, le rapprochement du registre des immobilisations a été effectué conformément aux règles existantes.	Application vérifiée
15	<p>Achats:</p> <p>Les plans d'achats étaient incomplets et l'Organisation pourrait en faire un usage accru en tant qu'outil de gestion et de suivi. Les plans d'achats ont été définitivement arrêtés. Toutefois, la collecte, auprès de tous les utilisateurs, des éléments d'information nécessaires continue de poser des problèmes qui empêchent l'utilisation effective de ces plans comme outil de gestion et de suivi. Les avantages pouvant découler d'une gestion et d'un suivi réels des achats doivent encore être mis à profit.</p>	Annexe 1	<p>PSM/OSS: Un outil complet de gestion des achats est envisagé dans le cadre de l'Initiative de gestion du changement.</p> <p>Toutefois, eu égard à l'importance des achats, et dans le cadre des mesures à effet immédiat prises par l'Organisation, PTC travaille, en collaboration avec PSM, à améliorer le système de planification intégré de la Division pour y incorporer, à titre provisoire, une plateforme de saisie des données relatives à la planification des achats dans la Division.</p> <p>Cette nouvelle fonction, qui est presque au point, devrait être disponible d'ici fin mai 2010.</p> <p>Elle sera intégrée dans l'outil de gestion des achats envisagé dans le cadre de l'Initiative de gestion du changement.</p>	Les équipes de vérification externe évalueront les progrès réalisés.
16	<p>Politique de l'environnement et stratégie de gestion de l'environnement:</p> <p>L'ONUDI n'a pas réellement élaboré et mis en place une politique de l'environnement et une stratégie de gestion de l'environnement. La question restera à l'étude jusqu'au</p>	Annexe 1	PSM/OSS: La mise en œuvre de cette initiative environnementale reste une priorité de la Direction. L'ONUDI travaille en étroite collaboration avec le Groupe de suivi des problèmes de gestion durable dans le système des Nations Unies et envisage d'élaborer un plan global de réduction des émissions, afin que la Direction l'examine fin 2010. Pour ce qui est de la mise en œuvre d'un système de gestion durable, l'équipe du climat de	La Direction communiquera les résultats de cette nouvelle initiative à l'équipe de vérification externe.

N°	Recommandations	PBC.24/3 (référence)	État d'application au 1 ^{er} avril 2010	Autres observations des vérificateurs
	moment où l'Organisation aura officiellement élaboré et appliqué une politique d'ensemble de l'environnement et une stratégie de gestion de l'environnement.		l'ONUDI attend les résultats du groupe de travail constitué dans le cadre du Groupe de suivi des problèmes de gestion durable dans le système des Nations Unies et examinera comment intégrer les suggestions les plus réalistes.	
17	<p>Passif éventuel relatif aux prestations de fin de service et à l'assurance maladie après la cessation de service:</p> <p>Aucun crédit n'a été ouvert pour couvrir le passif éventuel relatif aux prestations de fin de service. De même, le passif relatif aux prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service n'a pas été intégralement financé. La question reste à l'étude. Aucun progrès n'a été fait.</p>	Annexe 1	<p>PSM/FIN: Le passif relatif à l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi qu'aux prestations liées au rapatriement et aux jours de congé annuel accumulés, a été évalué actuariellement au 31 décembre 2009, en vue de l'insertion dans les états financiers de l'exercice biennal 2008-2009 (assurance maladie après la cessation de service uniquement).</p> <p>Avec l'adoption des normes IPSAS au 1^{er} janvier 2010, le passif total sera reporté lors de l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS.</p>	Les équipes de vérification examineront le traitement de ces questions dans le cadre des normes IPSAS.

ANNEXE III

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

Monsieur le Président/Madame la Présidente du Conseil du développement industriel,

J'ai vérifié les états financiers ci-joints comprenant les états I à IV, les tableaux 1 à 4 et les notes explicatives de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

Conformément au Règlement financier de l'ONUDI, le Directeur général est responsable de l'établissement des états financiers. En vertu des dispositions du chapitre XI dudit Règlement, le Commissaire aux comptes exprime une opinion sur ces états financiers, sur la base de la vérification effectuée.

J'ai conduit ma vérification conformément aux Normes internationales de vérification des comptes. Ces normes exigent que je me conforme aux exigences éthiques et que je planifie et réalise une vérification des comptes afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'inexactitudes importantes.

J'estime que ces états financiers reflètent fidèlement, à tous égards, la situation financière de l'ONUDI au 31 décembre 2009 et l'exécution du budget, les mouvements de trésorerie et l'utilisation des crédits ouverts pendant l'exercice qui s'est terminé à cette date, conformément au Règlement financier de l'ONUDI et aux autorisations des organes délibérants.

En vertu des dispositions du chapitre XI du Règlement financier de l'ONUDI, j'ai également établi un rapport complet sur la vérification.

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,
Commissaire aux comptes
[Signé] **Tanwir Ali Agha**

Date: le 1^{er} juin 2010
Islamabad (Pakistan)

ANNEXE IV

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 TERMINE LE 31 DECEMBRE 2009

Rapport du Directeur général

Le rapport financier pour l'exercice biennal 2008-2009 est établi et soumis conformément au chapitre X du Règlement financier. Il se fonde sur le programme et les budgets de ce même exercice, que la Conférence générale a adoptés à sa douzième session (décision GC.12/Dec.16), portant sur des dépenses de 159 638 038 euros en montant brut, à financer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 154 623 038 euros et sur d'autres recettes à hauteur de 5 015 000 euros.

L'exécution financière du programme et des budgets approuvés est subordonnée au montant effectif des ressources de trésorerie disponibles au cours de l'exercice biennal, y compris des dates de versement des contributions. Sont indiqués ci-après, en millions d'euros, le montant effectif des contributions reçues par l'Organisation et celui des contributions à recevoir conformément aux décisions de la Conférence générale, ainsi que les montants correspondants pour le précédent exercice biennal.

	2008-2009		2006-2007	
Contributions mises en recouvrement à recevoir	154,6	100,0 %	150,8	100,0 %
Contributions mises en recouvrement reçues	145,1	93,9 %	141,1	93,6 %
Déficit	9,5	6,1 %	9,7	6,4 %

J'ai le plaisir d'annoncer que, s'inscrivant dans la tendance de ces dernières années, le taux de recouvrement des contributions pour l'exercice biennal 2008-2009, 93,9 %, a augmenté de 0,3 % par rapport à celui de l'exercice biennal 2006-2007. Les contributions non acquittées accumulées en fin d'exercice ont légèrement baissé de 48,4 millions d'euros pour l'exercice précédent à 44,6 millions d'euros, à quoi s'ajoute un montant de 71,2 millions d'euros dû par d'anciens États Membres. À ce jour, 11 États Membres ont conclu un plan de paiement afin de réduire progressivement le montant de leurs arriérés, qui s'élève au total à 13,8 millions d'euros, et 6 d'entre eux se sont effectivement acquittés de leurs obligations. Ainsi, le nombre des États Membres sans droit de vote est resté inchangé à 36 en décembre 2009 par rapport à la fin de l'exercice précédent. Je souhaiterais encourager vivement les États Membres qui ont des difficultés pour s'acquitter de leurs obligations à prendre contact avec le Secrétariat afin d'engager des négociations pour la conclusion d'un plan de paiement.

Les dépenses prévues au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 se sont montées à 144,4 millions d'euros, soit une utilisation de 90,5 % du montant brut des dépenses approuvées (159,6 millions d'euros). Le montant effectif des recettes a atteint 0,5 million d'euros pour les contributions des États aux dépenses du réseau de bureaux extérieurs et 3,1 millions d'euros pour les recettes accessoires, contre un montant prévu au budget de 1,9 million et de 3,1 millions d'euros, respectivement. Après la prise en compte des recettes accessoires non prévues dans la décision GC.12/Dec.16, le montant total net des dépenses (142,2 millions d'euros) représente 92 % du montant net des crédits ouverts au budget ordinaire (154,6 millions d'euros). Le solde du montant net des crédits ouverts au 31 décembre 2009 s'élevait donc à 12,4 millions d'euros (voir état IV).

Le montant des dépenses prévues au budget ordinaire était faible par rapport aux ressources de trésorerie disponibles, pour une large part en raison de la sous-utilisation des ressources prévues pour les dépenses de personnel. En effet, au cours de l'exercice, le taux de vacance de postes a été plus élevé que celui retenu pour l'établissement du budget et le niveau des dépenses communes de personnel plus faible que prévu. Le montant total enregistré des dépenses de fonctionnement était également plus faible que prévu, en raison principalement de la modicité des dépenses de personnel au Service des bâtiments.

Dans le budget opérationnel, le remboursement des dépenses d'appui aux programmes s'est élevé à 18,74 millions d'euros pendant la période considérée. Les dépenses ont atteint 19,07 millions d'euros, entraînant un excédent des dépenses par rapport aux recettes de 0,33 million d'euros. Le solde de clôture du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, autrement dit le montant de la réserve opérationnelle, y compris les économies sur l'annulation d'engagements se rapportant aux exercices précédents (0,31 million d'euros), était donc de 6,51 millions d'euros, alors que le solde d'ouverture se montait à 6,53 millions d'euros.

Les activités de coopération technique exécutées ont enregistré une nouvelle progression pendant l'exercice biennal: les dépenses se sont chiffrées à 263,3 millions de dollars É.-U., soit une augmentation de 32,3 millions de dollars ou de 14 % par rapport à l'exercice précédent 2006-2007.

L'Organisation continue de présenter des résultats financiers solides, comme le montre l'augmentation de son solde global de trésorerie qui s'établit au 31 décembre 2009 à 334,3 millions d'euros contre 286,5 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent. Cette situation, conjuguée à l'augmentation des dépenses de coopération technique, à l'utilisation plus importante des crédits ouverts au titre du budget ordinaire et à un taux plus élevé de recouvrement des contributions, augure bien de sa stabilité financière et de l'exécution de ses futurs programmes.

Gestion axée sur les résultats

Comme le prévoit l'Acte constitutif, l'ONUDI compte trois organes directeurs: la Conférence générale, le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets. Les États Membres se réunissent une fois tous les deux ans à l'occasion de la Conférence générale, qui constitue l'organe directeur suprême de l'Organisation. La Conférence détermine les principes directeurs et les orientations générales, et approuve le budget et le programme de travail de l'ONUDI. En tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation, j'ai la responsabilité générale et le pouvoir de diriger ses travaux. L'introduction progressive de la gestion axée sur les résultats comme outil de gestion a permis à l'Organisation de faire en sorte que toutes ses activités contribuent à la réalisation de ses objectifs stratégiques et que les résultats des activités soient systématiquement évalués par rapport à des objectifs grâce à des indicateurs de performance. Les principes de la gestion axée sur les résultats ont été appliqués de manière systématique lors de la préparation du programme et des budgets 2008-2009, approuvés par les États Membres dans la décision GC.12/Dec.16. Le fonctionnement permanent d'un comité directeur interorganisations de la gestion axée sur les résultats a permis de mettre en œuvre un plan d'application généralisée de la gestion axée sur les résultats à l'ONUDI.

Normes comptables internationales du secteur public

La Conférence générale, à sa douzième session, a approuvé l'adoption par l'ONUDI des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cadre de l'adoption de ces normes à l'échelle du système des Nations Unies (voir GC.12/Dec.14). Ainsi, après avoir adopté, en janvier 2010, toutes les modifications essentielles induites par les normes IPSAS, l'ONUDI s'oriente pleinement vers l'établissement d'une première série d'états financiers conformes à ces normes pour l'année 2010. Sous la direction technique du Groupe de travail sur les normes IPSAS et la surveillance générale de l'Équipe de mise en œuvre des normes IPSAS, des sous-groupes de travail internes ont mené, tout le long de la période d'application des normes, un certain nombre d'activités parallèles devant favoriser la transition de l'Organisation vers les normes IPSAS. La définition des principes et processus conformes aux normes IPSAS concernant les biens immobiliers, installations et équipements, les prestations dues au personnel, la comptabilisation des recettes, les actifs incorporels et les inventaires, qui ont des implications opérationnelles dans l'Organisation toute entière, a été achevée. L'adoption des normes IPSAS est un changement majeur dans la comptabilité et l'information financières de l'ONUDI qui améliorera la transparence, la responsabilisation, la cohérence et la comparabilité des états financiers de l'Organisation.

Fonds pour l'environnement mondial – normes fiduciaires

Du fait qu'elle reçoit un financement direct du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'ONUDI est tenue par le Conseil du FEM d'appliquer une série de normes fiduciaires minima recommandées ou des procédures ou

politiques équivalentes. Les efforts que déploie l'ONUDI pour respecter pleinement ces normes se poursuivent. Dans son rapport final sur l'examen des normes fiduciaires réalisé en mai 2009, le bureau d'études Pricewaterhouse Coopers (PWC), chargé par le FEM de faire une analyse comparative de l'évaluation initiale effectuée par les organismes sous sa tutelle, a estimé que l'ONUDI respectait pleinement les normes relatives à l'audit interne, aux achats, à la fonction évaluation et à la fonction enquête. Pour trois autres normes, l'ONUDI respectait en grande partie les normes (60-70 %). Un cabinet de conseil de bonne réputation a été engagé pour instaurer un système intégré de gestion du risque. Pour ce qui est de la norme relative à la gestion financière et aux dispositifs de contrôle, un document est en cours de finalisation. D'autres mesures concernant les dispositifs de contrôle seront prises pour intégrer cette fonction dans le Programme en cours pour le changement et la rénovation organisationnelle. En ce qui concerne la Vérification externe des comptes, l'ONUDI, avec l'adoption des normes IPSAS au 1^{er} janvier 2010, est désormais en mesure d'établir des états financiers annuels et, partant, d'effectuer des audits annuels. Ses organes directeurs ont déjà approuvé les audits annuels pour la période 2010-2011. Le Comité consultatif mixte a mis la dernière main au code de déontologie, à la politique de protection contre les représailles et à la politique de déclaration financière pour mettre l'ONUDI en conformité avec ces trois normes. Des mécanismes d'évaluation et de suivi des projets, notamment les projets à risque, sont également en cours d'élaboration pour permettre à l'Organisation de satisfaire pleinement aux deux normes restantes correspondantes.

Gestion du changement

Pour renforcer ses capacités d'intervention stratégique, l'Organisation doit élargir la gamme des services qu'elle offre et, parallèlement, améliorer la qualité et l'impact de ces services, dans les contraintes imposées par un budget ordinaire limité. C'est dans cet esprit que vers fin 2008, elle a lancé un programme de gestion du changement dans le cadre duquel elle a intégralement revu et révisé ses systèmes et modes d'organisation, de gestion et de fonctionnement en vue de gagner en efficacité et en efficience.

L'ONUDI a commencé par formuler, fin 2008 et début 2009, une stratégie cohérente de réalisation de l'objectif de croissance de qualité, qui s'appuyait sur une approche à deux niveaux. À un premier niveau, l'Organisation voulait poursuivre sur la voie des nombreuses mesures prises les années antérieures pour améliorer l'allocation des ressources disponibles et l'efficacité de ses procédures de travail. À un deuxième niveau, et plus important encore, la stratégie visait également à renforcer la coordination interne et le travail d'équipe nécessaires pour que le volume des services augmente et que l'impact sur le développement se fasse mieux sentir. S'inspirant de l'initiative "Unis dans l'action" à l'échelle du système des Nations Unies, l'Organisation a fait de l'unité d'action en son sein son principe directeur.

Les actions de sensibilisation du personnel de l'ONUDI à la nécessité du changement ont été accompagnées de mesures similaires en direction des États Membres, afin de leur faire prendre conscience de l'importance de la question. Ces consultations ont porté sur tous les aspects du programme de changement, et plus particulièrement sur le volet relatif aux procédures de travail. Au deuxième semestre de l'année 2009, les organes directeurs ont été saisis de plusieurs documents contenant des informations détaillées sur la stratégie de gestion du changement, ses avantages et les résultats attendus, ainsi que d'une feuille de route et d'un plan de financement. À la demande des États Membres (voir décision IDB.36/Dec.12), l'ONUDI a commandé une étude de faisabilité sur l'initiative et son impact sur l'efficacité globale de l'Organisation, en particulier sur les différents éléments de coût liés à la mise en place d'un progiciel de gestion intégré. Un calendrier a été établi pour la période 2010-2013.

La Conférence générale, par sa décision GC.13/Dec.15, a décidé qu'à partir du montant restant au 31 décembre 2009 des soldes inutilisés des crédits ouverts dus aux États Membres en 2010, un montant s'élevant à 9 113 949 euros soit utilisé pour financer l'initiative de gestion du changement, et qu'un montant allant jusqu'à 3 millions d'euros soit utilisé pour des comptes spéciaux destinés, pendant l'exercice biennal 2010-2011, aux activités de coopération technique.

Suite à la décision susmentionnée, un montant total de 6 798 386 euros est devenu disponible pour financer l'initiative de gestion du changement (5 281 960 euros) et pour des comptes spéciaux destinés aux activités de coopération technique (1 516 426 euros).

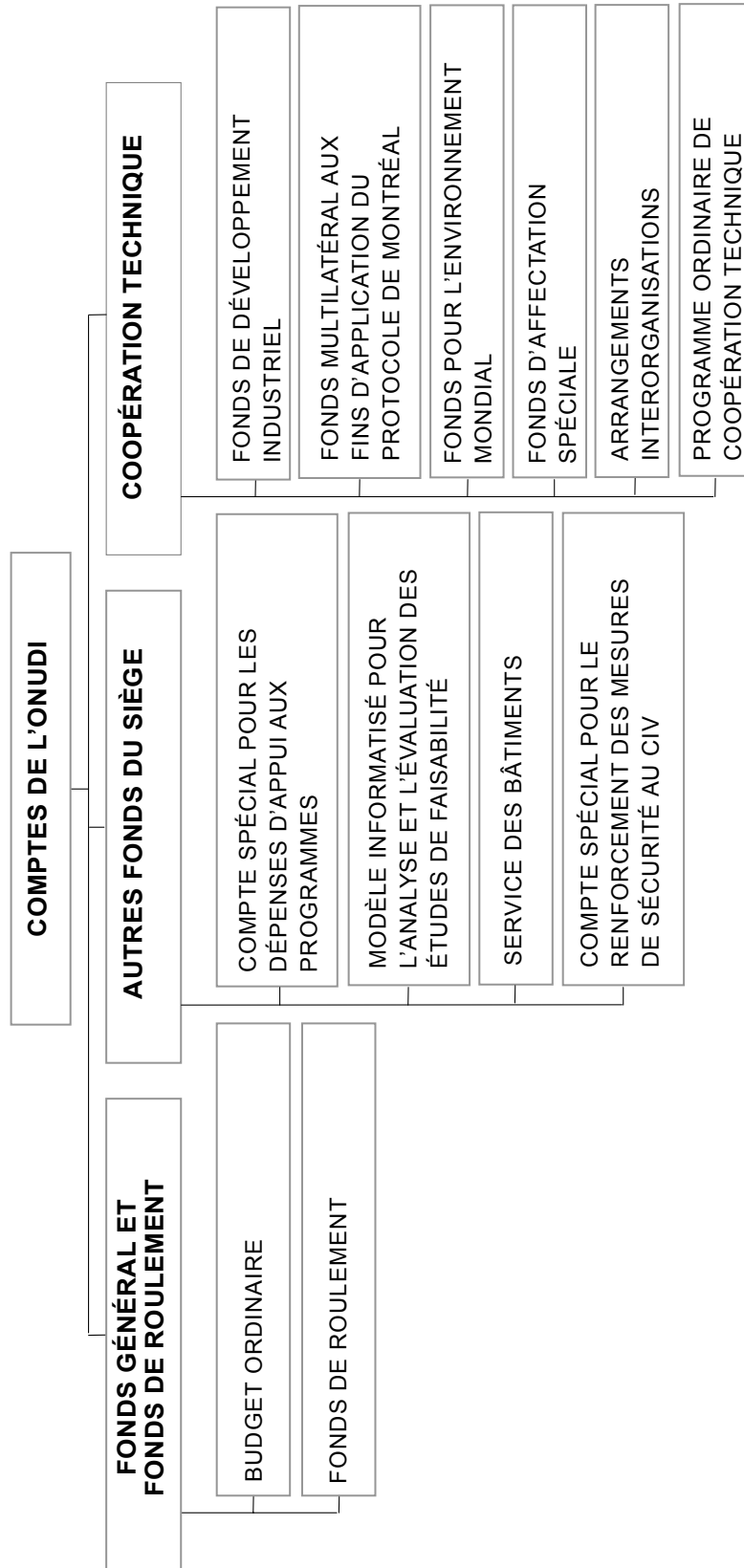
Éthique et responsabilisation

L'éthique et la responsabilisation sont essentielles pour la crédibilité de l'ONUDI en tant qu'organisation impartiale exigeant de son personnel les plus hautes qualités d'intégrité. Elles constituent par ailleurs un aspect clef de la cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies. Ce ne sont pas des valeurs facultatives, mais des principes primordiaux qui doivent guider notre manière d'agir, quel que soit l'endroit où nous intervenons. Elles exigent que nous accomplissions nos devoirs de manière transparente et objective, en respectant les règles et règlements de l'Organisation. L'ONUDI entend que son personnel, qui est soumis aux Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux adoptées par la Commission de la fonction publique internationale, fasse preuve d'une intégrité et d'un comportement exemplaires. En 2009, l'Organisation a examiné l'évolution de la situation au sein du régime commun des Nations Unies concernant les déclarations de situation financière et les déclarations d'intérêts afin d'adopter une politique similaire, dont l'élaboration était presque à son terme à la fin de cette année.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier les États Membres et les donateurs de leur soutien financier, ainsi que l'ensemble du personnel de l'ONUDI pour sa contribution à l'action de l'Organisation.

Le Directeur général,
[Signé] Kande K. Yumkella

**COMPTES CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE BIENNAL
2008-2009**



**ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

Certificat attestant l'exactitude des états financiers

Responsabilité du Directeur général

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers sur lesquels le Commissaire aux comptes est chargé d'exprimer une opinion.

Ces états ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et au chapitre X du Règlement financier de l'ONUDI et selon les conventions comptables appropriées, appliquées de manière systématique et étayées par des appréciations raisonnables et prudentes et les estimations les plus fiables de la direction.

L'Organisation dispose de systèmes de contrôle, de conventions et de procédures comptables internes pour gérer les risques, pour assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens et pour détecter d'éventuelles irrégularités.

Les systèmes de contrôle interne et les documents comptables ont été examinés par le Bureau des services de contrôle interne et par le Commissaire aux comptes lors de leurs vérifications respectives et la direction a examiné objectivement leurs recommandations pour améliorer encore le cadre de contrôle interne de l'Organisation.

Toutes les transactions importantes ont été dûment imputées sur les documents comptables et sont dûment reflétées dans les états financiers I à IV présentés ci-après. Ces états rendent compte avec une exactitude raisonnable de la situation financière de l'Organisation et des fonds qu'elle administre, des résultats de leurs opérations ainsi que de l'évolution de cette situation.

Le Directeur par intérim des Services financiers
[Signé] Peter Ulbrich

Le Directeur général
[Signé] Kandeh K. Yumkella

Date: 24 mars 2010

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET VARIATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS
pour l'exercice biennal 2008-2009
(en milliers d'euros)

Rubrique	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Éliminations <i>Note 3.16</i>	Total 2008-2009	Total 2006-2007
	<i>Note</i>	<i>Note</i>	<i>Note</i>	<i>Note</i>	<i>Note</i>	<i>Note</i>			
RECETTES									
Contributions mises en recouvrement	154 623,0	3,1						154 623,0	150 785,6
Contributions volontaires	487,6	3,2			202 578,8			203 066,4	174 107,4
AUTRES RECETTES									
Activités génératrices de produit	73,0	3,3	18 990,5					19 063,5	18 808,5
Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations			44 173,5		1 904,6		(6 038,7)	1 904,6	13 076,4
Activités financées conjointement			1 250,3				(281,1)	38 134,8	34 179,0
Recettes tirées de prestation de services	3 036,3	3,4	1 484,1		2 050,0			969,2	825,8
Intérêts créditeurs	(2 347,9)	3,5	193,5	4,5	(73,1)	5,3	(24,5)	6 570,4	8 795,6
Ajustements de change	932,8	3,6	43,4		(0,9)		(4,4)	(2 252,0)	(2 724,5)
Recettes accessoires								970,9	651,3
TOTAL, RECETTES	156 804,8		66 135,3	4,4	206 459,4		(6 348,7)	423 050,8	398 505,1
DÉPENSES									
Traitements et dépenses communes de personnel	99 117,1		31 722,5		71 208,1		9 847,7	211 895,4	191 918,0
Dépenses de fonctionnement et services contractuels	30 985,9		29 373,4		49 455,6		(4 080,6)	105 734,3	106 059,7
Achats					37 773,1		787,0	38 560,1	41 685,7
Bourses					14 263,9		2 750,8	17 014,7	13 955,2
Programmation ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	14 326,7		49,4		18 126,2		(15 653,6)	(1 326,9)	2 216,7
Dépenses d'appui aux programmes								18 175,6	18 020,1
TOTAL, DÉPENSES	144 429,7		61 145,3	4,4	190 826,9		(6 348,7)	390 053,2	373 855,4

Rubrique	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Éliminations <i>Note 3.16</i>	Total 2008-2009	Total 2006-2007
	<i>Note</i>	<i>Note</i>	<i>Note</i>	<i>Note</i>	<i>Note</i>	<i>Note</i>			
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES									
Ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent	12 375,1 (114,2)	3,7	4 990,0 (23,3)		15 632,5			32 997,6 (137,5)	24 649,7 (410,2)
Économies découlant de l'annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent	3 418,3	3,8	399,7					3 818,0	3 524,4
Provision pour retards dans le recouvrement des contributions	3 700,5							3 700,5	(1 910,1)
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES									
Virements aux réserves	19 379,7		5 366,4	4,4	15 632,5			40 378,6	25 853,8
Virements provenant des réserves	1 641,9	3,13			325,3	5,4		1 967,2	5 536,8
Virements aux comptes alimentés par les donateurs					74,6			74,6	(1 798,9)
Montants à porter au crédit des États Membres	(18 798,6)	3,15						(18 798,6)	(274,7)
Virements provenant d'autres fonds ou vers d'autres fonds									(9 057,0)
Conversion monétaire									
Autres ajustements des réserves et soldes inutilisés					(905,0)			(905,0)	(22 604,4)
Réserves et soldes inutilisés au début de l'exercice biennal	34 063,4		28 847,4		158 926,1			221 836,9	(107,2)
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS À LA FIN DE L'EXERCICE BIENNAL									
	36 286,4		34 213,8		174 053,5			244 553,7	221 836,9

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS
au 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)

Rubrique	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Total 2008-2009	Total 2006-2007
	Note	Note	Note	Note				
ACTIF								
Dépôts à vue et à terme	61 933,5		33 497,0		238 843,7		334 274,2	286 511,8
Comptes débiteurs								
Contributions mises en recouvrement à recevoir des États Membres	115 874,7	Tab. 1					115 874,7	119 743,2
Provision pour retards dans le recouvrement des contributions	(106 275,7)	Tab. 1					(106 275,7)	(109 976,2)
Montant net des contributions mises en recouvrement à recevoir	9 599,0						9 599,0	9 767,0
Contributions volontaires à recevoir	16,4	Tab. 2			2 431,8		2 448,2	5 919,7
Autres contributions à recevoir	1 190,1		1 269,4				2 459,5	2 780,6
Soldes des comptes interfonds	4 170,0	3,9	9 738,0	4,6	810,9		14 718,9	17 417,1
Divers	1 317,5	3,10	15,2		4 363,1		5 695,8	4 534,1
Autres éléments d'actif								
TOTAL, ACTIF	78 226,5		44 519,6		246 449,5		369 195,6	326 930,3
PASSIF								
Versements ou contributions reçus par anticipation	6 862,2	3,11	84,7		2 138,1		9 085,0	6 204,4
Engagements non réglés	9 848,0		7 017,3		33 284,4		50 149,7	51 869,3
Comptes créditeurs: soldes des comptes interfonds					2 459,5		2 459,5	2 780,6
Autres comptes créditeurs	25 229,9	3,12	3 203,8		34 514,0		62 947,7	44 239,1
TOTAL, PASSIF	41 940,1		10 305,8		72 396,0		124 641,9	105 093,4
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS								
Réserves opérationnelles					381,2		3 411,2	3 407,3
Autres réserves	21 430,1	3,13	3 030,0	4,7	2 458,8		23 888,9	21 902,7
Soldes relatifs aux projets financés par des donateurs					228 969,5		228 969,5	213 563,9
Soldes de la conversion monétaire	7 423,1	3,14			(63 368,1)		(63 368,1)	(62 449,4)
Fonds de roulement	7 433,2	3,15	31 183,8		5 612,1		7 423,1	7 423,1
Excédent (déficit)							44 229,1	37 989,3
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	36 286,4		34 213,8		174 053,5		244 553,7	221 836,9
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	78 226,5		44 519,6		246 449,5		369 195,6	326 930,3

ÉTAT CONSOLIDÉ
des mouvements de trésorerie pour l'exercice biennal 2008-2009
au 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)

	Total 2008-2009	Total 2006-2007
Exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses (État I)	32 997,6	24 649,7
(Augmentation) diminution, contributions à recevoir	3 868,5	191,9
(Augmentation) diminution, contributions volontaires à recevoir	0,0	15 868,9
(Augmentation) diminution, autres contributions à recevoir	3 471,5	(5 567,6)
(Augmentation) diminution, autres comptes débiteurs	2 698,2	231,6
(Augmentation) diminution, autres éléments d'actif	(1 161,7)	3 292,5
Augmentation (diminution), contributions ou versements reçus par anticipation	2 880,6	(3 141,1)
Augmentation (diminution), engagements non réglés	(1 719,6)	(3 543,4)
Augmentation (diminution), comptes créditeurs	18 708,6	14 743,3
À déduire: Intérêts créditeurs	6 570,4	
Ajustements de change	(2 252,0)	6 071,1
Trésorerie, exploitation (montant net)	57 425,3	40 654,7
Placements et financements		
À ajouter: Intérêts créditeurs	6 570,4	
Ajustements de change	(2 252,0)	6 071,1
Trésorerie, placements et financements (montant net)	4 318,4	6 071,1
Autres opérations		
Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées sur ces engagements	3 818,0	3 524,4
Virements aux réserves (provenant des réserves) et autres ajustements	1 136,8	(19 248,4)
Montants à porter au crédit des États Membres et ajustements au titre d'exercices précédents	(18 936,1)	(9 467,2)
Trésorerie, autres opérations (montant net)	(13 981,3)	(25 191,2)
Augmentation (diminution) du solde de trésorerie (montant net)	47 762,4	21 534,6
Solde en début de période	<u>286 511,8</u>	<u>264 977,2</u>
Solde en fin de période (État II)	<u>334 274,2</u>	<u>286 511,8</u>

FONDS GÉNÉRAL
État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)

<u>Grand Programme</u>	<u>Montant initial des crédits ouverts</u>	<u>Décassements en 2008-2009</u>	<u>Engagements non réglés au 31/12/09</u>	<u>Total, dépenses</u>	<u>Solde des crédits ouverts</u>
Organes directeurs	4 963,9	4 271,2	394,1	4 665,3	298,6
Direction exécutive et gestion stratégique	13 859,9	12 976,4	878,0	13 854,4	5,5
Énergie et environnement	21 890,6	18 265,0	457,5	18 722,5	3 168,1
Renforcement des capacités commerciales	17 343,7	15 782,2	387,4	16 169,6	1 174,1
Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	24 727,1	20 710,5	614,3	21 324,8	3 402,3
Programmes transversaux et cohérence au niveau des pays	28 584,0	23 182,3	2 333,7	25 516,0	3 068,0
Services d'appui et gestion générale	28 076,8	23 793,3	2 022,5	25 815,8	2 261,0
Coûts indirects	20 192,0	18 065,8	295,5	18 361,3	1 830,7
TOTAL A	159 638,0	137 046,7	7 383,0	144 429,7	15 208,3
<u>Recettes</u>		<u>Recettes effectives</u>	<u>Recettes à recevoir</u>	<u>Total, recettes</u>	<u>(Excédent) Déficit</u>
Programme régional	1 904,9	487,6		487,6	1 417,3
Recettes accessoires					
1. Prévues dans la décision GC.12/Dec.16	3 110,1	3 109,3		3 109,3	0,8
2. Non prévues dans la décision GC.12/Dec.16		(1 415,1)		(1 415,1)	1 415,1
TOTAL B	5 015,0	2 181,8		2 181,8	2 833,2
TOTAL A - B	154 623,0	134 864,9	7 383,0	142 247,9	12 375,1

Tableau 1

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE
pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009 (en euros)**

États Membres	Barème des quotas-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2008-2009				Contributions non acquittées		Total montants non acquittés	
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur		Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours		
				2008	2009	2008	2009				Total
Afghanistan	0,001	17 980	1 546	17 980	-	773	773	-	-	1 546	-
Afrique du Sud	0,403	-	623 130	-	-	311 565	311 565	-	-	623 130	-
Albanie	0,008	-	12 370	-	-	353	12 017	-	-	12 370	-
Algérie	0,118	-	182 456	-	-	8 872	173 584	-	-	182 456	-
Allemagne	11,922	-	18 434 160	-	-	9 217 080	9 217 080	-	-	18 434 160	-
Angola	0,004	-	6 184	-	-	3 092	527	-	-	3 619	2 565
Arabie saoudite	1,040	100	1 608 080	100	100	804 040	804 040	-	-	1 608 080	-
Argentine	0,452	8 660 579	698 896	6 387 854	1 406 386	7 794 240	-	866 339	698 896	1 565 235	-
Arménie	0,003	913 195	4 638	2 319	2 319	4 638	-	908 557	4 638	913 195	-
Autriche	1,233	-	1 906 504	-	-	953 252	953 252	-	-	1 906 504	-
Azerbaïdjan	0,007	634 622	10 824	133 061	132 373	265 434	-	369 188	10 824	380 012	-
Bahamas	0,022	10 928	34 018	10 928	10 928	17 009	17 009	-	-	34 018	-
Bahreïn	0,046	101 821	71 126	37 503	64 318	101 821	71 126	-	-	71 126	-
Bangladesh	0,010	-	15 462	-	-	712	14 750	-	-	15 462	-
Barbade	0,013	10 713	20 100	10 713	-	10 713	10 050	-	-	20 100	-
Bélarus	0,028	-	43 294	-	-	21 647	21 647	-	-	43 294	-
Belgique	1,532	-	2 368 826	-	-	1 184 413	1 184 413	-	-	2 368 826	-
Belize	0,001	1 247	1 546	269	374	643	-	604	1 546	2 150	-
Bénin	0,001	1 735	1 546	506	129	635	-	1 100	1 546	2 646	-
Bhoutan	0,001	-	1 546	-	-	773	773	-	-	1 546	-
Bolivie (État plurinational de)	0,008	27 268	12 370	650	16 963	17 613	-	9 655	12 370	22 025	-
Bosnie-Herzégovine	0,008	-	12 370	-	-	6 185	6 185	-	-	12 370	-
Botswana	0,019	-	29 378	-	-	14 689	14 689	-	-	29 378	-
Brsil	1,218	24 709 168	1 883 308	1 088 421	968 254	2 056 675	-	22 652 493	1 883 308	24 535 801	-
Bulgarie	0,028	-	43 294	-	-	21 647	21 647	-	-	43 294	-
Burkina Faso	0,003	-	4 638	-	-	2 319	2 319	-	-	4 638	-
Burundi	0,001	62 734	1 546	33	10 002	10 035	-	52 699	1 546	54 245	-
Cambodge	0,001	-	1 546	-	-	773	127	-	-	900	646
Cameroun	0,013	-	20 100	-	-	10 050	2 266	-	-	12 316	7 784
Cap-Vert	0,001	99 036	1 546	-	-	-	-	99 036	1 546	100 582	-
Chili	0,224	447 786	346 356	83 930	348 008	431 938	-	15 848	346 356	362 204	-
Chine	3,707	-	5 731 876	-	-	2 865 938	2 865 938	-	-	5 731 876	-
Chypre	0,061	-	94 320	-	-	47 160	47 160	-	-	94 320	-

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2008-2009						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés			
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur		Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours				
				2008	2009	2008	2009						Total	Total	
Colombie	0,146	-	225 750	-	-	-	112 875	-	112 875	-	-	-	-	-	-
Comores	0,001	137 578	1 546	-	-	-	-	-	-	137 578	1 546	-	-	-	139 124
Congo	0,001	-	1 546	-	-	-	773	-	773	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	0,044	181 618	68 034	4 013	19	4 032	-	-	-	177 586	68 034	-	-	-	245 620
Côte d'Ivoire	0,013	-	20 100	-	-	-	3 219	-	3 219	-	-	-	-	-	-
Croatie	0,069	-	106 690	-	-	-	53 345	-	53 345	-	-	-	-	-	-
Cuba	0,075	113 458	115 968	19 244	47 784	67 028	-	-	-	46 430	115 968	-	-	-	162 398
Danemark	1,027	-	1 587 980	-	-	-	793 990	-	793 990	-	-	-	-	-	-
Djibouti	0,001	96 484	1 546	-	-	-	-	-	-	96 484	1 546	-	-	-	98 030
Dominique	0,001	3 094	1 546	221	148	369	-	-	-	2 725	1 546	-	-	-	4 271
Égypte	0,122	-	188 640	-	-	-	17 031	-	17 031	-	-	-	-	-	-
El Salvador	0,028	260 298	43 294	-	-	-	-	-	-	260 298	43 294	-	-	-	303 592
Émirats arabes unis	0,420	-	649 416	-	-	-	324 708	-	324 708	-	-	-	-	-	-
Équateur	0,029	14 417	44 840	2 275	461	2 736	-	-	-	11 681	44 840	-	-	-	56 521
Érythrée	0,001	-	1 546	-	-	-	356	-	356	-	-	-	-	-	-
Espagne	4,125	-	6 378 200	-	-	-	3 189 100	-	3 189 100	-	-	-	-	-	-
Éthiopie	0,004	-	6 184	-	-	-	3 092	-	3 092	-	-	-	-	-	-
ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	-	10 824	-	-	-	5 412	-	5 412	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	1,668	-	2 579 114	-	-	-	1 289 557	-	1 289 557	-	-	-	-	-	4 603
Fidji	0,004	8 576	6 184	7 130	1 446	8 576	-	-	1 139	-	5 045	-	-	-	5 045
Finlande	0,784	-	1 212 246	-	-	-	606 123	-	606 123	-	-	-	-	-	-
France	8,758	-	13 541 886	-	-	-	6 770 943	-	6 770 943	-	-	-	-	-	-
Gabon	0,011	38 735	17 008	15 722	124	15 846	-	-	-	22 889	17 008	-	-	-	39 897
Gambie	0,001	77 005	1 546	12 527	3 092	15 619	-	-	-	61 386	1 546	-	-	-	62 932
Géorgie	0,004	1 598 959	6 184	-	-	-	-	-	-	1 598 959	6 184	-	-	-	1 605 143
Ghana	0,006	4 361	9 278	4 361	-	4 361	4 639	-	4 639	-	-	-	-	-	-
Grèce	0,828	-	1 280 280	-	-	-	640 140	-	640 140	-	-	-	-	-	-
Grenade	0,001	67 191	1 546	20 773	75	20 848	-	-	-	46 343	1 546	-	-	-	47 889
Guatemala	0,044	374	68 034	374	-	374	34 694	-	34 694	-	-	-	-	-	-
Guinée	0,001	-	1 546	-	-	-	773	-	773	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	0,001	119 709	1 546	-	-	-	-	-	-	119 709	1 546	-	-	-	121 255
Guinée équatoriale	0,003	4 699	4 638	767	124	891	-	-	-	3 808	4 638	-	-	-	8 446
Guyana	0,001	-	1 546	-	-	-	773	-	773	-	-	-	-	-	-
Haiti	0,003	-	4 638	-	-	-	2 319	-	2 319	-	-	-	-	-	-
Honduras	0,007	-	10 824	-	-	-	4 550	-	4 550	-	-	-	-	-	545
Hongrie	0,339	-	524 172	-	-	-	262 086	-	262 086	-	-	-	-	-	524 172

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2008-2009						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur		Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours	Total		
				2008	2009	2008	2009					
Inde	0,625	200	966 394	200	200	483 197	483 197	483 197	483 197	966 394	-	-
Indonésie	0,224	-	346 356	-	-	173 178	173 178	173 178	173 178	346 356	-	-
Iran (République islamique d')	0,250	192 649	386 558	30 651	161 998	192 649	192 649	385 080	385 080	385 080	-	1 478
Iraq	0,021	-	32 470	-	-	16 235	16 235	16 235	16 235	32 470	-	-
Irlande	0,619	-	957 118	-	-	478 559	478 559	478 559	478 559	957 118	-	-
Israël	0,582	-	899 908	-	-	449 954	449 954	449 954	449 954	899 908	-	-
Italie	7,060	-	10 916 388	-	-	5 458 194	5 458 194	5 458 194	5 458 194	10 916 388	-	-
Jamahiriyah arabe libyenne	0,086	144 754	132 976	18 461	126 293	144 754	144 754	132 976	132 976	132 976	-	-
Jamaïque	0,014	12 902	21 648	373	12 529	12 902	12 902	21 648	21 648	21 648	-	-
Japon	22,000	-	34 017 068	-	-	17 008 534	17 008 534	17 008 534	17 008 534	34 017 068	-	-
Jordanie	0,017	-	26 286	-	-	13 143	13 143	13 143	13 143	26 286	-	-
Kazakhstan	0,040	-	61 850	-	-	30 925	30 925	30 925	30 925	61 850	-	-
Kenya	0,014	263	21 648	263	639	263	263	156	156	637	-	21 011
Kirghizistan	0,001	378 650	1 546	639	639	639	639	-	-	378 011	1 546	379 557
Koweït	0,253	174 124	391 196	174 124	174 124	174 124	174 124	195 598	195 598	391 196	-	-
Lesotho	0,001	620	1 546	277	343	620	620	1 014	1 014	1 014	532	532
Liban	0,047	27 950	72 672	26 552	1 398	27 950	27 950	36 508	36 508	36 508	-	36 164
Libéria	0,001	108 899	1 546	-	-	-	-	108 899	108 899	108 899	1 546	110 445
Lituanie	0,043	-	66 488	-	-	33 244	33 244	33 244	33 244	66 488	-	-
Luxembourg	0,118	-	182 456	-	-	91 228	91 228	91 228	91 228	182 456	-	-
Madagascar	0,003	-	4 638	-	-	2 319	2 319	2 139	2 139	4 458	-	180
Malaisie	0,264	-	408 204	-	-	204 102	204 102	204 102	204 102	408 204	-	-
Malawi	0,001	-	1 546	-	-	773	773	773	773	1 546	-	-
Maldives	0,001	-	1 546	-	-	773	773	392	392	1 165	-	381
Mali	0,001	4 270	1 546	507	129	636	636	-	-	3 634	1 546	5 180
Malte	0,024	-	37 110	-	-	18 555	18 555	18 555	18 555	37 110	-	-
Maroc	0,058	-	89 682	-	-	44 841	44 841	4 736	4 736	49 577	-	40 105
Maurice	0,015	-	23 194	-	-	11 597	11 597	11 597	11 597	23 194	-	-
Mauritanie	0,001	79 708	1 546	-	-	-	-	-	-	79 708	1 546	81 254
Mexique	3,137	2 047 055	4 850 524	-	-	-	-	-	-	2 047 055	4 850 524	6 897 579
Monaco	0,004	-	6 184	-	-	3 092	3 092	3 092	3 092	6 184	-	-
Mongolie	0,001	463	1 546	463	-	463	463	773	773	1 546	-	-
Monténégro	0,001	-	1 546	-	-	773	773	773	773	1 546	-	-
Mozambique	0,001	467	1 546	268	199	467	467	1 546	1 546	1 546	-	-
Myanmar	0,007	21 850	10 824	502	123	625	625	-	-	21 225	10 824	32 049
Namibie	0,008	-	12 370	-	-	6 185	6 185	6 185	6 185	12 370	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2008-2009						Contributions non acquittées			Total montants non acquittés	
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur		Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours	Total	Exercice antérieur	Exercice en cours		Total
				2008	2009	2008	2009							
Népal	0,004	16 368	6 184	400	121	521	-	-	-	15 847	6 184	22 031		
Nicaragua	0,003	137 564	4 638	-	-	-	-	-	-	137 564	4 638	142 202		
Niger	0,001	99 071	1 546	-	-	-	-	-	-	99 071	1 546	100 617		
Nigéria	0,067	88 671	103 598	7 533	35 299	42 832	-	-	-	45 839	103 598	149 437		
Norvège	1,087	-	1 680 754	-	-	-	840 377	1 680 754	-	-	-	-		
Nouvelle-Zélande	0,356	-	550 460	-	-	-	275 230	550 460	-	-	-	-		
Oman	0,101	-	156 170	-	-	-	78 085	156 170	-	-	-	-		
Ouganda	0,004	-	6 184	-	-	-	932	1 074	-	-	5 110	5 110		
Ouzbékistan	0,011	478 996	17 008	9 172	8 504	17 676	-	-	-	461 320	17 008	478 328		
Pakistan	0,082	58 322	126 790	58 263	59	58 322	-	-	52 769	-	74 021	74 021		
Panama	0,032	34 935	49 480	17 841	17 094	4 935	-	-	32 620	-	16 860	16 860		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	22 030	4 638	310	121	431	-	-	-	21 599	4 638	26 237		
Paraguay	0,007	24 641	10 824	24 641	-	24 641	5 412	10 824	-	-	-	-		
Pays-Bas	2,603	-	4 024 838	-	-	-	2 012 419	4 024 838	-	-	-	-		
Pérou	0,108	108 867	166 992	29 755	79 112	108 867	83 501	83 501	-	-	83 491	83 491		
Philippines	0,108	43 059	166 992	43 059	-	43 059	83 496	166 992	-	-	-	-		
Pologne	0,696	-	1 076 178	-	-	-	538 089	1 076 178	-	-	-	-		
Portugal	0,732	-	1 131 842	-	-	-	565 921	572 581	-	-	559 261	559 261		
Qatar	0,118	-	182 456	-	-	-	91 228	182 456	-	-	-	-		
République arabe syrienne	0,022	-	34 018	-	-	-	17 009	34 018	-	-	-	-		
République centrafricaine	0,001	114 399	1 546	-	-	-	-	-	114 399	1 546	-	115 945		
République de Corée	3,020	-	4 669 616	-	-	-	2 334 808	4 669 616	-	-	-	-		
République de Moldova	0,001	789 656	1 546	88 521	88 521	177 042	-	-	-	612 614	1 546	614 160		
République démocratique du Congo	0,004	135 815	6 184	-	-	-	-	-	-	135 815	6 184	141 999		
République démocratique populaire lao	0,001	-	1 546	-	-	-	275	1 546	-	-	-	-		
République dominicaine	0,033	473 869	51 026	-	-	-	-	-	-	473 869	51 026	524 895		
République populaire démocratique de Corée	0,010	-	15 462	-	-	-	2 466	15 462	-	-	-	-		
République tchèque	0,391	-	604 578	-	-	-	302 289	604 578	-	-	-	-		
République-Unie de Tanzanie	0,008	5 959	12 370	572	5 387	5 959	-	-	8 342	-	4 028	4 028		
Roumanie	0,097	-	149 984	-	-	-	74 992	149 984	-	-	-	-		
Royaume-Uni	9,232	-	14 274 800	-	-	-	7 137 400	14 274 800	-	-	-	-		

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2008-2009						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés	
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur		Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours	Total	Total		
				2008	2009	2008	2009						
Rwanda	0,001	-	1 546	-	-	268	124	-	-	392	-	1 154	1 154
Sainte-Lucie	0,001	-	1 546	-	-	505	129	-	-	634	-	912	912
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	467	1 546	268	124	-	-	-	-	-	75	1 546	1 621
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	113 869	1 546	-	-	-	-	-	-	-	113 869	1 546	115 415
Sao Tomé-et-Principe	0,001	137 578	1 546	-	-	-	-	-	-	-	137 578	1 546	139 124
Sénégal	0,006	4 830	9 278	664	142	806	-	-	-	-	4 024	9 278	13 302
Serbie	0,029	-	44 840	-	-	22 420	22 420	-	-	44 840	-	-	-
Seychelles	0,003	54 350	4 638	33	54 317	54 350	4 638	-	-	4 638	-	-	-
Sierra Leone	0,001	622	1 546	268	124	392	-	-	-	-	230	1 546	1 776
Slovaquie	0,088	-	136 068	-	-	68 034	68 034	-	-	136 068	-	-	-
Slovénie	0,133	-	205 648	-	-	102 824	102 824	-	-	205 648	-	-	-
Somalie	0,001	137 577	1 546	-	-	-	-	-	-	-	137 577	1 546	139 123
Soudan	0,010	20 907	15 462	20 907	-	20 907	788	-	-	8 519	-	6 943	6 943
Sri Lanka	0,022	-	34 018	-	-	17 009	17 009	-	-	34 018	-	-	-
Suède	1,489	-	2 302 338	-	-	1 151 169	1 151 169	-	-	2 302 338	-	-	-
Suisse	1,690	-	2 613 130	-	-	1 306 565	1 306 565	-	-	2 613 130	-	-	-
Suriname	0,001	46 879	1 546	46 587	292	46 879	1 546	-	-	1 546	-	-	-
Swaziland	0,003	-	4 638	-	-	2 319	2 319	-	-	4 638	-	-	-
Tadjikistan	0,001	147 233	1 546	865	781	1 646	-	-	-	-	145 587	1 546	147 133
Tchad	0,001	97 506	1 546	-	-	-	-	-	-	-	97 506	1 546	99 052
Thaïlande	0,259	-	400 474	-	-	200 237	200 237	-	-	400 474	-	-	-
Timor-Leste	0,001	-	1 546	-	-	49	3	-	-	52	-	1 494	1 494
Togo	0,001	57 959	546	806	775	1 581	-	-	-	-	56 378	1 546	57 924
Tonga	0,001	70	1 546	70	-	70	374	-	-	1 147	-	399	399
Trinité-et-Tobago	0,038	-	58 756	-	-	29 378	29 378	-	-	58 756	-	-	-
Tunisie	0,043	7 409	66 488	7 409	-	7 409	33 794	-	-	66 488	-	-	-
Turkménistan	0,008	224 244	12 370	-	-	-	-	-	-	-	224 244	12 370	236 614
Turquie	0,530	-	819 502	-	-	409 751	409 751	-	-	819 502	-	-	-
Ukraine	0,063	2 916 057	97 412	1 020 725	86 292	1 107 017	-	-	-	-	1 809 040	97 412	1 906 452
Uruguay	0,038	52 620	58 756	52 620	-	52 620	10 210	-	-	39 588	-	19 168	19 168
Vanuatu	0,001	81 265	1 546	-	-	-	-	-	-	-	81 265	1 546	82 811
Venezuela (République bolivarienne du)	0,278	5 802	429 852	5 802	-	5 802	214 926	-	-	294 857	-	134 995	134 995
Viet Nam	0,033	-	51 026	-	-	25 513	25 513	-	-	51 026	-	-	-
Yémen	0,010	6 279	15 462	6 279	-	6 279	7 731	-	-	8 382	-	7 080	7 080
Zambie	0,001	4 369	1 546	4 369	-	4 369	773	-	-	1 546	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2008-2009						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés	
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur		Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours		
				2008	2009	2008	2009						Total
Zimbabwe	0,011	6 988	17 008	695	6 293	6 988	17 008	-	-	35 125 237	9 506 193	-	
Total partiel:	100	48 377 394	154 623 038	9 562 749	3 689 408	13 252 157	72 778 581	145 116 845	-	-	-	44 631 430	
ANCIENS ÉTATS MEMBRES:													
États-Unis d'Amérique ex-Yougoslavie		69 155 281	-	82 293	4 101	86 394	-	-	-	69 068 887	-	69 068 887	-
Total partiel:		71 236 880	-	82 293	4 101	86 394	-	-	-	71 150 486	-	71 150 486	-
NOUVEL ÉTAT MEMBRE:													
Samoa	0,001	-	1 546	-	-	-	773	773	-	-	773	-	773
Total partiel:		-	1 546	-	-	-	773	773	0	0	773	-	773
TOTAL		119 614 274	154 624 584	9 645 042	3 693 509	13 338 551	72 779 354	145 117 618	106 275 723	9 506 966	115 782 689	115 782 689	
1986		44 138	-	-	-	-	-	-	44 138	-	44 138	-	44 138
1987		46 734	-	-	-	-	-	-	46 734	-	46 734	-	46 734
1988		72 721	-	-	-	-	-	-	72 721	-	72 721	-	72 721
1989		91 479	-	-	-	-	-	-	91 479	-	91 479	-	91 479
1990		496 067	-	-	-	-	-	-	496 067	-	496 067	-	496 067
1991		625 832	-	-	-	-	-	-	625 832	-	625 832	-	625 832
1992		727 324	2 945	2 945	2 319	5 264	-	-	722 060	-	722 060	-	722 060
1993		828 341	13 462	13 462	639	14 101	-	-	814 240	-	814 240	-	814 240
1994		7 505 222	185 312	185 312	106 375	291 687	-	-	7 213 535	-	7 213 535	-	7 213 535
1995		36 182 163	1 156 578	1 156 578	973 771	2 130 349	-	-	34 051 814	-	34 051 814	-	34 051 814
1996		33 290 836	77 214	77 214	95 162	172 376	-	-	33 118 460	-	33 118 460	-	33 118 460
1997		3 278 850	108 597	108 597	64 931	173 528	-	-	3 105 322	-	3 105 322	-	3 105 322
1998		3 523 598	938 742	938 742	93 351	1 032 093	-	-	2 491 505	-	2 491 505	-	2 491 505
1999		3 929 794	410 209	410 209	7 078	417 287	-	-	3 512 507	-	3 512 507	-	3 512 507
2000		2 799 730	1 054 980	1 054 980	1 936	1 056 916	-	-	1 742 814	-	1 742 814	-	1 742 814
2001		2 799 730	1 054 980	1 054 980	1 936	1 056 916	-	-	1 742 814	-	1 742 814	-	1 742 814
2002		3 120 982	1 066 514	1 066 514	2 005	1 068 519	-	-	2 052 463	-	2 052 463	-	2 052 463
2003		3 387 061	1 054 953	1 054 953	2 126	1 057 079	-	-	2 329 982	-	2 329 982	-	2 329 982
2004		3 588 190	1 003 729	1 003 729	2 285	1 006 014	-	-	2 582 176	-	2 582 176	-	2 582 176
2005		3 637 446	859 776	859 776	184 576	1 044 352	-	-	2 593 094	-	2 593 094	-	2 593 094
2006		3 352 847	1 68 532	1 68 532	1 296 575	1 465 107	-	-	1 887 740	-	1 887 740	-	1 887 740
2007		6 285 189	488 519	488 519	858 444	1 346 963	712 884	73 051 148	4 938 226	-	4 938 226	-	4 938 226
2008		-	77 312 292	-	-	-	72 066 470	72 066 470	-	-	4 261 144	-	4 261 144
2009		-	77 312 292	-	-	-	-	-	-	-	5 245 822	-	5 245 822
TOTAL		119 614 274	154 624 584	9 645 042	3 693 509	13 338 551	72 779 354	145 117 618	106 275 723	9 506 966	115 782 689	115 782 689	

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2008-2009						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés	
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur		Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours		
				2008	2009	Total	Total						
		128 913		36 860	73	36 933					91 980		91 980
		119 743 187	154 624 584	9 681 902	3 693 582	13 375 484	72 338 264	72 779 354	145 117 618	106 367 703	9 506 966	115 874 669	
	TOTAL GÉNÉRAL												

**PREVISIONS ADDITIONNELLES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005
CONCERNANT LE RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE
(Décision GC.11/Dec.15)**

État au 31 décembre 2009 (en euros)

Barème des quotes-parts 2004 %	États Membres	Contributions dues	Montants crédités	Montants non acquittés
0,00100	Afghanistan	26	26	-
0,58001	Afrique du Sud	14 994	14 994	-
0,00426	Albanie	110	110	-
0,09951	Algérie	2 572	2 572	-
13,88754	Allemagne	359 015	359 015	-
0,00284	Angola	73	73	-
0,78756	Arabie saoudite	20 360	20 360	-
1,37752	Argentine	35 611	35 611	-
0,00284	Arménie	73		73
1,34625	Autriche	34 802	34 802	-
0,00569	Azerbaïdjan	147	147	-
0,01706	Bahamas	441	441	-
0,02559	Bahreïn	662	662	-
0,01000	Bangladesh	259	259	-
0,01279	Barbade	331	331	-
0,02701	Bélarus	698	698	-
1,60498	Belgique	41 491	41 491	-
0,00100	Belize	26	26	-
0,00284	Bénin	73	73	-
0,00100	Bhoutan	26	26	-
0,01137	Bolivie (État plurinational de)	294	294	-
0,00569	Bosnie-Herzégovine	147	147	-
0,01422	Botswana	368	368	-
3,39761	Brésil	87 833		87 833
0,01848	Bulgarie	478	478	-
0,00284	Burkina Faso	73	73	-
0,00100	Burundi	26		26
0,00284	Cambodge	73	73	-
0,01279	Cameroun	331	331	-
0,00100	Cap-Vert	26		26
0,30138	Chili	7 791	7 791	-
2,17788	Chine	56 301	56 301	-
0,05402	Chypre	1 397	1 397	-
0,28574	Colombie	7 387	7 387	-
0,00100	Comores	26		26
0,00100	Congo	26	26	-
0,02843	Costa Rica	735		735
0,01279	Côte d'Ivoire	331	331	-
0,05544	Croatie	1 433	1 433	-

Barème des quotes- parts 2004 %	États Membres	Contributions dues	Montants crédités	Montants non acquittés
0,04265	Cuba	1 103	1 103	-
1,06477	Danemark	27 526	27 526	-
0,00100	Djibouti	26		26
0,00100	Dominique	26		26
0,11515	Égypte	2 977	2 977	-
0,02559	El Salvador	662		662
0,28716	Émirats arabes unis	7 424	7 424	-
0,03554	Équateur	919	919	-
0,00100	Érythrée	26	26	-
3,58064	Espagne	92 565	92 565	-
0,00569	Éthiopie	147	147	-
0,00853	ex-République yougoslave de Macédoine	221	221	-
1,70591	Fédération de Russie	44 100	44 100	-
0,00569	Fidji	147	147	-
0,74207	Finlande	19 184	19 184	-
9,19202	France	237 628	237 628	-
0,01990	Gabon	514	514	-
0,00100	Gambie	26		26
0,00711	Géorgie	184		184
0,00711	Ghana	184	184	-
0,76624	Grèce	19 809	19 809	-
0,00100	Grenade	26		26
0,03838	Guatemala	992	992	-
0,00426	Guinée	110	110	-
0,00100	Guinée-Bissau	26		26
0,00100	Guinée équatoriale	26	26	-
0,00100	Guyana	26	26	-
0,00284	Haiti	73	73	-
0,00711	Honduras	184	184	-
0,17059	Hongrie	4 410	4 410	-
0,48476	Inde	12 532	12 532	-
0,28432	Indonésie	7 350	7 350	-
0,38667	Iran (République islamique d')	9 996	9 996	-
0,19334	Iraq	4 998	4 998	-
0,41795	Irlande	10 805	10 805	-
0,58996	Israël	15 251	15 251	-
7,20001	Italie	186 131	186 131	-
0,09525	Jamahiriya arabe libyenne	2 462	2 462	-
0,00569	Jamaïque	147	147	-
22,00000	Japon	568 735	568 735	-
0,01137	Jordanie	294	294	-
0,03980	Kazakhstan	1 029	1 029	-
0,01137	Kenya	294	294	-
0,00100	Kirghizistan	26		26
0,20897	Koweït	5 402	5 402	-
0,00100	Lesotho	26	26	-
0,01706	Liban	441	441	-
0,00100	Libéria	26		26

Barème des quotes-parts 2004 %	États Membres	Contributions dues	Montants crédités	Montants non acquittés
0,02417	Lituanie	625	625	-
0,11373	Luxembourg	2 940	2 940	-
0,00426	Madagascar	110	110	-
0,33407	Malaisie	8 636	8 636	-
0,00284	Malawi	73	73	-
0,00100	Maldives	26	26	-
0,00284	Mali	73	73	-
0,02132	Malte	551	551	-
0,06255	Maroc	1 617	1 617	-
0,01564	Maurice	404	404	-
0,00100	Mauritanie	26		26
1,54385	Mexique	39 911	39 911	-
0,00569	Monaco	147	147	-
0,00100	Mongolie	26	26	-
0,00100	Mozambique	26	26	-
0,01000	Myanmar	259	259	-
0,00995	Namibie	257	257	-
0,00569	Népal	147		147
0,00100	Nicaragua	26		26
0,00100	Niger	26		26
0,09667	Nigéria	2 499	2 499	-
0,91835	Norvège	23 741	23 741	-
0,34260	Nouvelle-Zélande	8 857	8 857	-
0,08672	Oman	2 242	2 242	-
0,00711	Ouganda	184	184	-
0,01564	Ouzbékistan	404		404
0,08672	Pakistan	2 242	2 242	-
0,02559	Panama	662	662	-
0,00853	Papouasie-Nouvelle-Guinée	221		221
0,02275	Paraguay	588	588	-
2,47073	Pays-Bas	63 872	63 872	-
0,16775	Pérou	4 337	4 337	-
0,14216	Philippines	3 675	3 675	-
0,53736	Pologne	13 892	13 892	-
0,65678	Portugal	16 979	16 979	-
0,04833	Qatar	1 249	1 249	-
0,11373	République arabe syrienne	2 940	2 940	-
0,00100	République centrafricaine	26		26
2,63137	République de Corée	68 025	68 025	-
0,00284	République de Moldova	73	-	73
0,00569	République démocratique du Congo	147		147
0,00100	République démocratique populaire lao	26	26	-
0,03270	République dominicaine	845		845
0,01279	République populaire démocratique de Corée	331	331	-
0,28858	République tchèque	7 460	7 460	-
0,00569	République-Unie de Tanzanie	147	147	-
0,08245	Roumanie	2 131	2 131	-
7,86994	Royaume-Uni	203 450	203 450	-

Barème des quotes-parts 2004 %	États Membres	Contributions dues	Montants crédités	Montants non acquittés
0,00100	Rwanda	26	26	-
0,00284	Sainte-Lucie	73	73	-
0,00100	Saint-Kitts-et-Nevis	26	26	-
0,00100	Saint-Vincent-et-les Grenadines	26		26
0,00100	Sao Tomé-et-Principe	26		26
0,00711	Sénégal	184	184	-
0,02843	Serbie	735	735	-
0,00284	Seychelles	73	73	-
0,00100	Sierra Leone	26	26	-
0,06113	Slovaquie	1 580	1 580	-
0,11515	Slovénie	2 977	2 977	-
0,00100	Somalie	26		26
0,00853	Soudan	221	221	-
0,02275	Sri Lanka	588	588	-
1,45962	Suède	37 734	37 734	-
1,81111	Suisse	46 820	46 820	-
0,00284	Suriname	73	73	-
0,00284	Swaziland	73	73	-
0,00100	Tadjikistan	26		26
0,00100	Tchad	26		26
0,41795	Thaïlande	10 805	10 805	-
0,00100	Timor-Leste	26	26	-
0,00100	Togo	26		26
0,00100	Tonga	26	26	-
0,02275	Trinité-et-Tobago	588	588	-
0,04265	Tunisie	1 103	1 103	-
0,00426	Turkménistan	110		110
0,62550	Turquie	16 170	16 170	-
0,07534	Ukraine	1 948	1 948	-
0,11373	Uruguay	2 940	2 940	-
0,00100	Vanuatu	26		26
0,29569	Venezuela (République bolivarienne du)	7 644	7 644	-
0,02275	Viet Nam	588	588	-
0,00853	Yémen	221	221	-
0,00284	Zambie	73	73	-
0,01137	Zimbabwe	294	294	-
100,00000	TOTAL	2 585 160	2 493 180	91 980

ÉTAT DES AVANCES AU FONDS DE ROULEMENT
au 31 décembre 2009
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2008	Ajustements opérés en 2009	Montants recouvrés en 2009	Montants non acquittés
Afghanistan	0,001	74	74	-	-	-
Afrique du Sud	0,403	29 915	29 915	-	-	-
Albanie	0,008	594	594	-	-	-
Algérie	0,118	8 759	8 759	-	-	-
Allemagne	11,922	884 974	884 974	-	-	-
Angola	0,004	297	297	-	-	-
Arabie saoudite	1,040	77 201	77 201	-	-	-
Argentine	0,452	33 552	33 552	-	-	-
Arménie	0,003	223	223	-	-	-
Autriche	1,233	91 526	91 526	-	-	-
Azerbaïdjan	0,007	520	520	-	-	-
Bahamas	0,022	1 633	1 633	-	-	-
Bahreïn	0,046	3 415	3 415	-	-	-
Bangladesh	0,010	742	742	-	-	-
Barbade	0,013	965	965	-	-	-
Bélarus	0,028	2 078	2 078	-	-	-
Belgique	1,532	113 721	113 721	-	-	-
Belize	0,001	74	74	-	-	-
Bénin	0,001	74	74	-	-	-
Bhoutan	0,001	74	74	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	0,008	594	594	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	0,008	594	594	-	-	-
Botswana	0,019	1 410	1 410	-	-	-
Brésil	1,218	90 413	90 413	-	-	-
Bulgarie	0,028	2 078	2 078	-	-	-
Burkina Faso	0,003	223	223	-	-	-
Burundi	0,001	74	74	-	-	-
Cambodge	0,001	74	74	-	-	-
Cameroun	0,013	965	965	-	-	-
Cap-Vert	0,001	74	74	-	-	-
Chili	0,224	16 628	16 628	-	-	-
Chine	3,707	275 172	275 172	-	-	-
Chypre	0,061	4 528	4 528	-	-	-
Colombie	0,146	10 838	10 838	-	-	-
Comores	0,001	74	74	-	-	-
Congo	0,001	74	74	-	-	-
Costa Rica	0,044	3 266	3 266	-	-	-
Côte d'Ivoire	0,013	965	965	-	-	-
Croatie	0,069	5 122	5 122	-	-	-
Cuba	0,075	5 567	5 567	-	-	-
Danemark	1,027	76 235	76 235	-	-	-
Djibouti	0,001	74	74	-	-	-
Dominique	0,001	74	74	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2008	Ajustements opérés en 2009	Montants recouvrés en 2009	Montants non acquittés
Égypte	0,122	9 056	9 056	-	-	-
El Salvador	0,028	2 078	153	-	-	1 925
Émirats arabes unis	0,420	31 177	31 177	-	-	-
Équateur	0,029	2 153	2 153	-	-	-
Érythrée	0,001	74	74	-	-	-
Espagne	4,125	306 200	306 200	-	-	-
Éthiopie	0,004	297	297	-	-	-
ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	520	520	-	-	-
Fédération de Russie	1,668	123 816	123 816	-	-	-
Fidji	0,004	297	297	-	-	-
Finlande	0,784	58 197	58 197	-	-	-
France	8,758	650 109	650 109	-	-	-
Gabon	0,011	817	817	-	-	-
Gambie	0,001	74	74	-	-	-
Géorgie	0,004	297	297	-	-	-
Ghana	0,006	445	445	-	-	-
Grèce	0,828	61 463	61 463	-	-	-
Grenade	0,001	74	74	-	-	-
Guatemala	0,044	3 266	3 266	-	-	-
Guinée	0,001	74	74	-	-	-
Guinée-Bissau	0,001	74	74	-	-	-
Guinée équatoriale	0,003	223	223	-	-	-
Guyana	0,001	74	74	-	-	-
Haïti	0,003	223	223	-	-	-
Honduras	0,007	520	520	-	-	-
Hongrie	0,339	25 164	25 164	-	-	-
Inde	0,625	46 394	46 394	-	-	-
Indonésie	0,224	16 628	16 628	-	-	-
Iran (République islamique d')	0,250	18 558	18 558	-	-	-
Iraq	0,021	1 559	1 559	-	-	-
Irlande	0,619	45 949	45 949	-	-	-
Israël	0,582	43 202	43 202	-	-	-
Italie	7,060	524 066	524 066	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	0,086	6 384	6 384	-	-	-
Jamaïque	0,014	1 039	1 039	-	-	-
Japon	22,000	1 633 067	1 633 067	-	-	-
Jordanie	0,017	1 262	1 262	-	-	-
Kazakhstan	0,040	2 969	2 969	-	-	-
Kenya	0,014	1 039	1 039	-	-	-
Kirghizistan	0,001	74	74	-	-	-
Koweït	0,253	18 780	18 780	-	-	-
Lesotho	0,001	74	74	-	-	-
Liban	0,047	3 489	3 489	-	-	-
Libéria	0,001	74	74	-	-	-
Lituanie	0,043	3 192	3 192	-	-	-
Luxembourg	0,118	8 759	8 759	-	-	-
Madagascar	0,003	223	223	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2008	Ajustements opérés en 2009	Montants recouvrés en 2009	Montants non acquittés
Malaisie	0,264	19 597	19 597	-	-	-
Malawi	0,001	74	74	-	-	-
Maldives	0,001	74	74	-	-	-
Mali	0,001	74	74	-	-	-
Malte	0,024	1 782	1 782	-	-	-
Maroc	0,058	4 305	4 305	-	-	-
Maurice	0,015	1 113	1 113	-	-	-
Mauritanie	0,001	74	74	-	-	-
Mexique	3,137	232 860	203 391	17 832	-	11 637
Monaco	0,004	297	297	-	-	-
Mongolie	0,001	74	74	-	-	-
Monténégro	0,001	74	74	-	-	-
Mozambique	0,001	74	74	-	-	-
Myanmar	0,007	520	520	-	-	-
Namibie	0,008	594	594	-	-	-
Népal	0,004	297	297	-	-	-
Nicaragua	0,003	223	74	-	-	149
Niger	0,001	74	74	-	-	-
Nigéria	0,067	4 973	4 973	-	-	-
Norvège	1,087	80 688	80 688	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,356	26 426	26 426	-	-	-
Oman	0,101	7 497	7 497	-	-	-
Ouganda	0,004	297	297	-	-	-
Ouzbékistan	0,011	817	817	-	-	-
Pakistan	0,082	6 087	6 087	-	-	-
Panama	0,032	2 375	2 375	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	223	223	-	-	-
Paraguay	0,007	520	520	-	-	-
Pays-Bas	2,603	193 221	193 221	-	-	-
Pérou	0,108	8 017	8 017	-	-	-
Philippines	0,108	8 017	8 017	-	-	-
Pologne	0,696	51 664	51 664	-	-	-
Portugal	0,732	54 337	54 337	-	-	-
Qatar	0,118	8 759	8 759	-	-	-
République arabe syrienne	0,022	1 633	1 633	-	-	-
République centrafricaine	0,001	74	74	-	-	-
République de Corée	3,020	224 176	224 176	-	-	-
République de Moldova	0,001	74	74	-	-	-
République démocratique du Congo	0,004	297	297	-	-	-
République démocratique populaire lao	0,001	74	74	-	-	-
République dominicaine	0,033	2 450	325	-	-	2 125
République populaire démocratique de Corée	0,010	742	742	-	-	-
République tchèque	0,391	29 024	29 024	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,008	594	594	-	-	-
Roumanie	0,097	7 200	7 200	-	-	-
Royaume-Uni	9,232	685 294	685 294	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2008	Ajustements opérés en 2009	Montants recouvrés en 2009	Montants non acquittés
Rwanda	0,001	74	74	-	-	-
Sainte-Lucie	0,001	74	74	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	74	74	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	74	74	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	0,001	74	74	-	-	-
Sénégal	0,006	445	445	-	-	-
Serbie	0,029	2 153	2 153	-	-	-
Seychelles	0,003	223	223	-	-	-
Sierra Leone	0,001	74	74	-	-	-
Slovaquie	0,088	6 532	6 532	-	-	-
Slovénie	0,133	9 873	9 873	-	-	-
Somalie	0,001	74	74	-	-	-
Soudan	0,010	742	742	-	-	-
Sri Lanka	0,022	1 633	1 633	-	-	-
Suède	1,489	110 529	110 529	-	-	-
Suisse	1,690	125 449	125 449	-	-	-
Suriname	0,001	74	74	-	-	-
Swaziland	0,003	223	223	-	-	-
Tadjikistan	0,001	74	74	-	-	-
Tchad	0,001	74	74	-	-	-
Thaïlande	0,259	19 226	19 226	-	-	-
Timor-Leste	0,001	74	74	-	-	-
Togo	0,001	74	74	-	-	-
Tonga	0,001	74	74	-	-	-
Trinité-et-Tobago	0,038	2 821	2 821	-	-	-
Tunisie	0,043	3 192	3 192	-	-	-
Turkménistan	0,008	594	56	-	-	538
Turquie	0,530	39 342	39 342	-	-	-
Ukraine	0,063	4 677	4 677	-	-	-
Uruguay	0,038	2 821	2 821	-	-	-
Vanuatu	0,001	74	74	-	-	-
Venezuela (République bolivarienne du)	0,278	20 636	20 636	-	-	-
Viet Nam	0,033	2 450	2 450	-	-	-
Yémen	0,010	742	742	-	-	-
Zambie	0,001	74	74	-	-	-
Zimbabwe	0,011	817	817	-	-	-
Total partiel	100,000	7 423 030	7 388 824	17 832	-	16 374
<i>Nouvel État Membre</i>						
Samoa	0,001	74			-	74
TOTAL	100,001	7 423 104	7 388 824	17 832	-	16 448

Tableau 3

FONDS GÉNÉRAL
État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)

<u>Principal objet de dépense</u>	<u>Montant initial des crédits ouverts</u>	<u>Décassements en 2008-2009</u>	<u>Engagements non réglés au 31/12/09</u>	<u>Total, dépenses</u>	<u>Solde des crédits ouverts</u>
Traitements et dépenses communes de personnel	107 796,8	93 006,9	2 837,9	95 844,8	11 952,0
Voyages autorisés	3 525,9	2 956,4	315,9	3 272,3	253,6
Dépenses de fonctionnement	27 786,3	22 417,5	3 184,4	25 601,9	2 184,4
Technologies de l'information et de la communication	5 719,7	4 339,2	1 044,8	5 384,0	335,7
Programme ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	14 809,4	14 326,7	0,0	14 326,7	482,7
TOTAL A	159 638,0	137 046,7	7 383,0	144 429,7	15 208,3
Recettes		Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total, recettes	(Excédent) Déficit
Programme régional	1 904,9	487,6		487,6	1 417,3
Recettes accessoires					
1. Prévues dans la décision GC.12/Dec.16	3 110,1	3 109,3		3 109,3	0,8
2. Non prévues dans la décision GC.12/Dec.16	(1 415,1)			(1 415,1)	1 415,1
TOTAL B	5 015,0	2 181,8		2 181,8	2 833,2
TOTAL A - B	154 623,0	134 864,9	7 383,0	142 247,9	12 375,1

Tableau 4

AUTRES FONDS DU SIÈGE
SERVICE DES BÂTIMENTS
État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2008-2009
(en milliers d'euros)

<u>Principal objet de dépense</u>	Montant des crédits ouverts	Décaissements en 2008-2009	Engagements non réglés au 31/12/09	Total dépenses	Solde des crédits ouverts
Dépenses de personnel	17 181,1	12 928,8	50,5	12 979,3	3 379,9
Voyages autorisés	15,7	2,8	0,1	2,9	4,0
Dépenses de fonctionnement	39 731,1	20 361,4	7 848,1	28 209,5	15 912,2
Technologies de l'information et de la communication					0,0
TOTAL A	56 927,9	33 293,0	7 898,7	41 191,7	15 736,2
<u>Recettes</u>					
Gestion commune des bâtiments	54 879,0	43 079,0	1 094,4	44 173,4	10 705,6
Gestion conjointe des bâtiments	2 048,9	1 250,3	-	1 250,3	798,6
TOTAL B	56 927,9	44 329,3	1 094,4	45 423,7	11 504,2
<u>Recettes accessoires</u>					
Non prévues dans la décision GC.12/Dec.16	-	1 170,7	13,8	1 184,5	-1 184,5
TOTAL C	-	1 170,7	13,8	1 184,5	-1 184,5
TOTAL A - B - C	-	-12 207,0	6 790,5	-5 416,5	5 416,5
<u>Solde cumulatif – Compte spécial pour le Service des bâtiments</u>					
Excédent des recettes sur les dépenses (2008-2009) (comme ci-dessus)					5 416,5
Économies découlant de l'annulation d'engagements					91,6
Ajustements opérés au cours de l'exercice précédent					0,0
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2008					19 979,8
Solde cumulatif au 31 décembre 2009					25 487,9

ANNEXE V

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1: Objectifs et activités de l'ONUDI

1.1 L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour but d'améliorer les conditions de vie des personnes et de favoriser la prospérité dans le monde en proposant des solutions sur mesure pour le développement industriel durable des pays en développement et des pays à économie en transition.

1.2 L'ONUDI oriente ses activités de coopération technique autour de trois domaines thématiques prioritaires – atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives, renforcement des capacités commerciales, et environnement et énergie. En outre, elle s'engage dans un certain nombre d'activités transversales, en particulier pour promouvoir la coopération Sud-Sud en vue du développement industriel, favoriser des partenariats avec les institutions financières internationales et des organismes du secteur privé, soutenir des programmes spéciaux pour les pays les moins avancés, et promouvoir la recherche industrielle stratégique et les services statistiques.

1.3 L'avantage comparatif clef de l'ONUDI est sa faculté unique de proposer des ensembles complets et intégrés de services, combinant ses activités opérationnelles avec sa fonction d'analyse, sa fonction normative et sa fonction de forum. Ces services sont les suivants: stratégies industrielles et environnement économique; promotion des investissements et de la technologie; développement de groupes de petites et moyennes entreprises et chaînes de valeur agricole; développement d'un esprit d'entreprise chez les populations rurales, les femmes et les jeunes; réadaptation dans les situations de sortie de crise; capacités industrielles axées sur la compétitivité commerciale; infrastructure relative à la qualité et au respect des normes; responsabilité sociale des entreprises en vue de l'intégration des marchés; production industrielle à utilisation rationnelle des ressources et à faible émission de carbone; énergies renouvelables à des fins productives et renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement. L'ONUDI s'emploie résolument à maintenir des normes d'excellence pour l'exécution de ces programmes.

Note 2: Récapitulation des principes comptables essentiels

Mode de présentation

2.1 Les comptes de l'ONUDI sont tenus conformément au chapitre X du Règlement financier, adopté par la Conférence générale, aux règles de gestion financière formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives ainsi qu'aux principes comptables généralement acceptés. L'Organisation suit les normes comptables du système des Nations Unies approuvées par le Comité de haut niveau sur la gestion au nom du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) à sa septième session et appelées de ses vœux par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/216. Les états financiers, dont les présentes notes font partie intégrante, sont présentés conformément à ces normes.

2.2 Les états financiers de l'ONUDI sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres n'ont pas été ajustés pour tenir compte des effets de l'évolution des prix des biens et des services.

2.3 Conformément à l'article 10.5 du Règlement financier, les états financiers de l'ONUDI sont libellés en euros. Toutefois, les comptes et la comptabilité peuvent être libellés dans toute autre monnaie si le Directeur général le juge nécessaire. Ainsi, les comptes des activités de coopération technique sont tenus en

euros et en dollars des États-Unis, selon la monnaie dans laquelle les fonds ont été reçus du donateur ou, dans certains cas, selon la monnaie dans laquelle le projet est exécuté.

2.4 Les comptes de l'ONUDI sont tenus selon la méthode de la "comptabilité par fonds". Des fonds séparés à des fins générales ou spéciales peuvent être établis par la Conférence générale ou le Directeur général. Chaque fonds est considéré comme une entité financière et comptable distincte, ayant une comptabilité propre à partie double dont les comptes s'équilibrent.

2.5 L'exercice budgétaire de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

2.6 Les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagements, sauf dans les cas expressément indiqués ci-dessous.

Conversion monétaire

2.7 Les transactions effectuées dans d'autres monnaies sont comptabilisées en euros pour tous les fonds et en dollars pour les activités de coopération technique extrabudgétaires libellées en dollars par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date réputée de la transaction. Les éléments de l'actif et du passif, ainsi que les réserves et les soldes inutilisés dans d'autres monnaies, sont convertis par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'établissement de l'état.

2.8 Les gains et pertes de change découlant de transactions et de la réévaluation des éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés sous "autres recettes" dans l'État I, sous réserve de la note 2.9 iii) ci-dessous.

2.9 Pour l'établissement des états financiers consolidés de l'Organisation, les comptes des activités de coopération technique tenus en dollars sont convertis en euros conformément aux pratiques comptables généralement acceptées, à savoir:

- i) Le montant des recettes, des dépenses, des variations des réserves et des soldes inutilisés non libellés en euros est indiqué dans son équivalent en euros à la date réputée de la transaction par application du taux de change opérationnel de l'ONU à cette date;
- ii) Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les réserves et les soldes inutilisés au 31 décembre 2009 non libellés en euros sont convertis en équivalent-euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU à cette même date;
- iii) Tous les gains ou pertes de change sont considérés comme un élément des réserves et des fonds inutilisés dans les États I et II, où ils figurent dans un compte séparé appelé "conversion monétaire".

Comptabilisation des recettes

2.10 Les contributions au budget ordinaire sont comptabilisées comme des recettes sur la base des contributions des États Membres mises en recouvrement qui ont été approuvées par la Conférence générale pour l'exercice budgétaire.

2.11 Les contributions volontaires d'États et d'autres donateurs au budget ordinaire et aux activités de coopération technique sont comptabilisées comme des recettes dès réception des espèces ou quasi-espèces correspondantes.

2.12 Les contributions reçues en nature ne sont pas comptabilisées mais leur valeur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Lorsque c'est nécessaire, les montants sont estimés localement sur la base d'une juste valeur commerciale dans des conditions de pleine concurrence, et les montants en devises étrangères sont convertis par application d'un taux de change opérationnel moyen annuel de l'ONU.

2.13 Les fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations représentant des recettes du PNUD et les fonds d'affectation spéciale du PNUD sont les mêmes que ceux indiqués pour les dépenses totales conformément aux procédures du PNUD, selon lesquelles les allocations doivent être ajustées pour correspondre aux dépenses effectives.

2.14 Les recettes provenant d'activités génératrices de produits, à savoir les ventes de publications et le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR), sont comptabilisées sur la base de la comptabilité de caisse. De plus, pour le COMFAR, les recettes sont comptabilisées dès confirmation de la réception des fonds dans un lieu hors Siège (comme pour les bureaux de pays du PNUD).

2.15 Les recettes provenant de l'exploitation des services communs dans le cadre du Service des bâtiments sont comptabilisées au moment de l'émission des factures aux organisations sises au Centre international de Vienne (CIV). En fin d'année, les recettes à recevoir pour les dépenses de personnel du Service des bâtiments sont enregistrées en attendant l'émission des factures.

2.16 Pour le budget ordinaire, le remboursement de dépenses imputées sur des exercices précédents, le produit de la vente de biens excédentaires, les ristournes accordées par les agents de voyage, les dépenses d'appui facturées à l'OTICE et d'autres soldes créditeurs divers sont comptabilisés sous "recettes accessoires".

Intérêts créditeurs

2.17 Les intérêts créditeurs, y compris les intérêts courus sur des dépôts bancaires pour le budget ordinaire et le budget opérationnel, le compte spécial pour le Service des bâtiments, l'élément "contributions générales" du Fonds de développement industriel et le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, sont comptabilisés comme des recettes sur les comptes et fonds respectifs. Les intérêts provenant des activités du PNUD sont portés au crédit du compte fonds de fonctionnement administré avec cet organisme. Conformément à la décision GC.8/Dec.10 de la Conférence générale, les intérêts créditeurs dans le budget ordinaire sont limités aux prévisions figurant dans le programme et les budgets pour l'exercice, y compris les intérêts créditeurs sur les fonds de roulement.

2.18 Le montant total des intérêts créditeurs, y compris les intérêts courus sur les dépôts bancaires pour l'élément "contributions à des fins spéciales" du Fonds de développement industriel, le financement direct au titre du Fonds pour l'environnement mondial, les fonds d'affectation spéciale et les ressources du Fonds pour l'environnement mondial versées par l'intermédiaire du PNUE (PNUE/FEM) pour les activités de coopération technique, sont comptabilisés dans les comptes créditeurs jusqu'à ce que le donateur donne des instructions concernant leur utilisation.

Dépenses

2.19 Les dépenses comptabilisées dans les états financiers comprennent les décaissements et les engagements non réglés.

2.20 Les dépenses liées à l'acquisition de mobilier, de matériel et d'autres biens durables ainsi qu'aux améliorations locatives sont imputées sur les comptes de l'année d'achat et ne sont pas incluses dans l'actif de l'Organisation. Les stocks de ces biens durables sont tenus selon la méthode du coût historique et leur valeur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

2.21 Les décaissements effectués pendant l'exercice en cours pour des exercices à venir ne sont pas inscrits comme des dépenses de l'exercice en cours mais comme des charges comptabilisées d'avance, comme l'indique la note 2.25 ci-dessous.

2.22 Les versements à titre gracieux effectués conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 109.3.1 sont indiqués dans les notes relatives aux états financiers du fonds concerné, comme le veut l'article 9.3 du Règlement financier.

Actif

2.23 Les contributions mises en recouvrement à recevoir constituent des obligations juridiques dont sont redevables les États Membres. On trouvera le détail des contributions à recevoir dans un tableau accompagnant les états financiers. Une provision pour les contributions au budget ordinaire d'exercices précédents non acquittées est constituée à la fin de l'exercice en cours.

2.24 Les fonds en dépôt sur des comptes bancaires porteurs d'intérêts, les certificats de dépôts, les dépôts à terme et les comptes à vue apparaissent sous l'élément "dépôts à vue et à terme".

2.25 Les dépenses qui ne peuvent être imputées pendant l'exercice en cours et qui seront inscrites comme dépenses pendant un exercice ultérieur apparaissent sous "autres éléments d'actif" comme des charges comptabilisées d'avance. Aux fins de l'établissement du bilan uniquement, la fraction de l'avance versée aux fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est considérée comme se rapportant à l'année scolaire terminée à la date de l'établissement de l'état financier est également inscrite comme charge comptabilisée d'avance.

Passif et réserves

2.26 Conformément à l'article 5.2 d) du Règlement financier, le solde inutilisé des crédits ouverts en fonction duquel les contributions futures ont été ajustées à la demande de certains États Membres et les contributions reçues par anticipation pour 2010 et au-delà sont comptabilisés au passif jusqu'à ce qu'ils soient déduits des contributions pour les exercices à venir.

2.27 Pour le budget ordinaire, les engagements pris mais restant à régler au titre de l'exercice en cours apparaissent sous l'élément "engagements non réglés". Conformément à l'article 4.2 b) du Règlement financier, ces engagements restent valables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent. Il est mis fin à ces engagements non réglés restants à l'expiration de ces 12 mois.

2.28 Pour toutes les activités de coopération technique, les engagements non réglés satisfaisant aux critères établis restent valables pendant 12 mois après la fin de chaque année civile. Toutefois, conformément aux principes établis, ces engagements peuvent être reportés au-delà des 12 mois lorsqu'une obligation ferme de payer demeure et/ou jusqu'à la réalisation complète des activités dans le cadre des projets concernés.

2.29 Le Fonds général ne comprend aucune provision pour les prestations de fin de service, pour l'assurance maladie après la cessation de service ou pour le paiement éventuel d'indemnités dans les cas prévus à l'appendice D du Règlement du personnel de l'ONUDI, des crédits étant ouverts dans le budget pour régler ces engagements selon la méthode de la comptabilisation au décaissement. Toutefois, une provision calculée à raison de respectivement 8 % et 1 % du traitement de base net est constituée afin de couvrir le paiement des primes de rapatriement et des indemnités visées à l'appendice D aux personnels rémunérés sur les ressources destinées à la coopération technique autres que les arrangements interorganisations et certains fonds d'affectation spéciale (voir note 2.35).

Instruments financiers

2.30 L'ONUDI n'utilise que des instruments financiers non dérivés dans le cadre de son activité normale. Il s'agit principalement de comptes bancaires, de dépôts à terme, de comptes à vue, de comptes débiteurs et de comptes créditeurs.

2.31 Tous les instruments financiers sont pris en compte dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés à leur juste valeur.

Risques financiers

2.32 L'ONUDI a établi des politiques et procédures prudentes de gestion des risques, conformément à son Règlement financier et à ses règles de gestion financière. Dans le cadre de son activité normale, elle est exposée à divers risques financiers, tels que le risque de marché (taux de change et taux d'intérêt) et le risque de contrepartie tel qu'indiqué ci-après. Elle n'a recours à aucun instrument de couverture pour se protéger de l'exposition aux risques.

- a) **Risque de change:** l'ONUDI reçoit des contributions des États Membres et des donateurs dans des monnaies autres que l'euro et se trouve ainsi exposée au risque lié à la fluctuation des taux de change.
- b) **Risque de taux d'intérêt:** l'ONUDI dépose uniquement ses fonds sur des comptes à court terme à intérêt fixe, et n'est donc pas très exposée au risque de taux d'intérêt.
- c) **Risque de crédit:** l'ONUDI n'est pas très exposée au risque de crédit car les pays membres et les donateurs contributeurs font généralement preuve d'une grande solvabilité.
- d) **Risque de contrepartie:** la trésorerie de l'ONUDI est déposée auprès de diverses banques et l'Organisation court donc le risque que l'une d'entre elles manque à ses obligations envers elle.

Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées sur ces engagements

2.33 L'annulation d'engagements non réglés au titre du budget ordinaire de l'exercice précédent ou les économies réalisées sur ces engagements sont portées au crédit des États Membres pendant l'exercice en cours conformément à l'article 4.2 c) du Règlement financier. L'annulation d'engagements de l'exercice antérieur se rapportant à toutes les activités de coopération technique ou les économies réalisées sur ces engagements sont portées au crédit des divers projets soit en déduction des dépenses de l'exercice en cours, soit comme des recettes accessoires pour les projets terminés. Pour le compte spécial du Service des bâtiments, l'annulation d'engagements de l'exercice antérieur ou les économies réalisées sur ces engagements sont créditées sur le compte spécial pendant l'exercice en cours.

Engagements et passif éventuel

2.34 Les engagements approuvés pour les exercices ultérieurs qui sont nécessaires dans l'intérêt de l'Organisation, conformément à la règle de gestion financière 109.2.2, sont indiqués dans les notes relatives aux états financiers du fonds auquel ils sont imputés. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère continu et à d'autres contrats ou obligations juridiques à long terme.

2.35 Le passif éventuel pour les prestations de fin de service, pour l'assurance maladie après la cessation de service et pour tout litige en cours est indiqué dans les notes relatives aux états financiers (voir note 2.29).

Compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique

2.36 Les crédits ouverts pour le Programme ordinaire de coopération technique sont gérés conformément au Règlement financier de l'ONUDI et à la décision GC.9/Dec.14 de la Conférence générale.

2.37 Les recettes accessoires provenant de remboursements pour des projets terminés et les pertes ou gains de change concernant le programme sont portés au crédit du compte spécial.

2.38 Les critères de comptabilisation et de présentation des engagements non réglés au titre du Programme ordinaire de coopération technique pour l'exercice en cours sont les mêmes que ceux retenus pour les activités de coopération technique. L'annulation d'engagements ou les économies réalisées sur des engagements sont portées au crédit des projets concernés dans le cadre du Programme et sont reportées sur le compte spécial pour l'exécution d'activités dans le cadre de ce programme.

Compte spécial des dépenses d'appui aux programmes

2.39 Les recettes provenant des dépenses d'appui aux programmes, calculées en fonction des dépenses des programmes dans le cadre des activités de coopération technique extrabudgétaires, sont comptabilisées avant l'engagement des dépenses ou les décaissements et sont portées au crédit du compte spécial pour financer le budget opérationnel.

2.40 Dans les états financiers de l'Organisation, le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes est présenté séparément des fonds interorganisations, dont il tire ses recettes.

2.41 Les engagements non réglés concernant le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes sont comptabilisés de la même manière que pour le budget ordinaire. Les annulations d'engagements ou les économies réalisées sur des engagements sont portées au crédit du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes.

Note 3: Fonds général et Fonds de roulement

3.1 Contributions mises en recouvrement

La Conférence générale a approuvé le financement d'un montant de 154 623 038 euros prévu au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 (décision GC.12/Dec.16) à partir des contributions des États Membres mises en recouvrement. Conformément à l'article 5.5 c) du Règlement financier, les versements faits par un État Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement. Une provision d'un montant de 106 275 723 euros est constituée pour couvrir les contributions non acquittées des exercices biennaux antérieurs au 31 décembre 2009.

3.2 Contributions volontaires

Il s'agit des contributions des pays hôtes destinées à financer les dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs de l'ONUDI.

3.3 Activités génératrices de produits

Le produit brut de la vente de publications de l'ONUDI a été de 146 039 euros, dont la moitié (73 019 euros) est comptabilisée sous la rubrique "activités génératrices de produits". L'autre moitié a été virée au fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente (voir note 3.13 i)).

3.4 Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs d'un montant de 3 036 300 euros correspondent aux prévisions budgétaires figurant dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2008-2009. Conformément à la décision GC.8/Dec.10, les intérêts excédentaires sur les prévisions budgétaires sont mis en réserve en attendant leur distribution aux États Membres qui remplissent les conditions requises suivant la formule de la courbe en "S" pour les inciter à payer rapidement les contributions mises en recouvrement.

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Solde d'ouverture	2 760,2	345,3
À déduire: intérêts portés au crédit des États Membres	345,3	-
Intérêts excédentaires pour l'exercice	667,4	2 414,9
Solde de clôture	3 082,3	2 760,2

3.5 Ajustements de change

Conformément à la décision GC.8/Dec.16 de la Conférence générale, un montant de 2 907 553 euros a été viré à la réserve pour fluctuation des taux de change (voir note 3.13 iii)). Ce montant correspond à la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et le coût en euros prévu au budget de ces montants en dollars pour l'exercice biennal 2008-2009. Les ressources nécessaires en dollars pour l'exercice 2008-2009 ont été calculées au taux de change moyen euro/dollar de l'ONU de 2006, à savoir 1 euro pour 1,2484 dollar (document GC.12/8) ou 1 dollar pour 0,801 euro. Le montant de l'ajustement de change correspond à la différence entre le montant viré et les gains/pertes de change provenant des activités du budget ordinaire pour l'exercice.

3.6 Recettes accessoires

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	136,2	42,1
Ristournes accordées par des agents de voyage	193,1	81,7
Dépenses d'appui ^{a)}	324,4	305,2
Vente de biens excédentaires	12,3	11,5
Autres recettes accessoires	266,8	80,0
Total	932,8	520,5

^{a)} Dépenses d'appui facturées à l'OTICE au titre des activités du Service des bâtiments.

3.7 Ajustements opérés lors de l'année précédente

Les ajustements opérés lors de l'année précédente sont les suivants:

	En euros
a) Charges pour l'exercice biennal 2002-2003 correspondant à un versement à un fonctionnaire de l'ONUDI, suite à un recours en instance	8 000
b) Autres charges pour l'exercice biennal 2004 2005 correspondant à un versement à un ancien fonctionnaire, comme l'avait décidé le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	23 311
c) Charges pour l'exercice biennal 2006-2007 correspondant à un versement à un fonctionnaire de l'ONUDI, comme l'avait décidé le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	30 000

d)	Diverses charges tardives des bureaux extérieurs pour l'exercice biennal 2006-2007	86 217
e)	Charges et recouvrements tardifs pour l'exercice biennal 2006-2007 relatifs aux activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	(33 329)
	Total	114 199

3.8 Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées sur ces engagements

Conformément à l'article 4.2 c) du Règlement financier, l'annulation d'engagements non réglés au titre du budget ordinaire ou les économies réalisées sur ces engagements pour l'exercice biennal 2006-2007 ayant été portées au crédit des États Membres cette année, ont atteint 3 418 248 euros.

3.9 Comptes débiteurs – divers

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Avances de traitement	246,4	83,0
Avances sur les indemnités pour frais d'études	801,0	830,3
Avances pour frais de voyage	336,3	436,8
Sommes à recevoir des organisations sises au CIV	829,7	285,5
Impôts sur le revenu prélevés par les États-Unis d'Amérique pouvant être recouverts ^{a)}	955,8	955,8
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	233,2	194,3
Intérêts courus	54,3	464,7
Autres divers ^{b)}	1 437,0	1 493,7
Total partiel	4 893,7	4 744,1
À déduire: Provision pour créances douteuses	(723,7)	(723,7)
Total	4 170,0	4 020,4

^{a)} Somme réclamée par l'ONUDI au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour l'impôt sur le revenu remboursé de 1994 à 1996 à des fonctionnaires de l'Organisation au titre de l'Accord sur le remboursement d'impôt. Le Gouvernement des États-Unis avait fait savoir à l'Organisation qu'il reconnaissait cette dette, mais aucun versement n'a été reçu au cours de l'exercice biennal.

^{b)} Comprend la somme réclamée par l'Organisation à l'Agence internationale de l'énergie atomique (644 453 dollars, soit 723 720 euros au taux de change opérationnel de l'ONU approuvé par la Conférence générale à sa neuvième session (GC.9/Dec.15)) au titre de l'accord de participation à l'indemnité versée au personnel du Service des bâtiments licencié lors de la réduction d'effectifs de 1995. Cette question n'est toujours pas réglée. Une provision a été constituée en vue d'une éventuelle annulation de la créance.

3.10 Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif comprennent:

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Avances sur des engagements se rapportant à des exercices futurs	-	4,6
Avances sur les indemnités de frais d'études	534,0	553,5
Autres éléments accessoires ^{a)}	783,5	-
Total	1 317,5	558,1

^{a)} Représente les avances temporaires non enregistrées au 31 décembre 2009. Excepté un montant négligeable de dépenses simples relatives à des services divers et des obligations éteintes, tous les décaissements effectués par les comptes d'avances temporaires sont couverts par des engagements de dépenses.

3.11 Versements ou contributions reçus par anticipation

Ce montant comprend les contributions mises en recouvrement reçues des États Membres (488 957 euros) à déduire des contributions pour 2010 et les avances reçues des organisations sises au CIV (6 373 254 euros) pour des programmes de travaux spéciaux réalisés par le Service des bâtiments au CIV.

3.12 Autres comptes créditeurs

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Soldes inutilisés dus aux États Membres	19 341,7	8 891,0
Intérêts dus aux États Membres dans le cadre du mécanisme d'incitation	3 082,3	2 760,2
Charges pour le remplacement des personnes en congé de maternité	128,1	171,4
Montants dus à l'ONU	205,9	179,9
Engagements d'exercices précédents	201,6	153,8
Comptes créditeurs accessoires	1 372,0	392,9
Autres comptes de compensation	898,3	417,3
Total	25 229,9	12 966,5

3.13 Autres réserves

Le montant total des autres réserves s'élève à 21 430 061 euros, répartis comme suit:

i) Fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente

Le fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente a été créé au cours de l'exercice biennal 1998-1999, comme il ressort du document GC.7/21 et de la décision GC.7/Dec.16, pour planifier à plus long terme les activités de publication, y compris la promotion, la commercialisation et l'impression de nouveaux tirages. La moitié des recettes tirées de la vente de publications y est versée, et la totalité des

dépenses liées à la promotion, à la commercialisation et aux activités de publication y est imputée, comme décrit ci-dessous.

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Ventes	147,0	181,2
À déduire: virement à la rubrique "activités génératrices de produits"	73,0	90,6
À déduire: dépenses de promotion et autres	12,8	17,0
Excédent/(déficit) pour l'exercice	61,2	73,6
Solde d'ouverture	203,7	130,1
Solde de clôture	264,9	203,7

ii) Réserve pour indemnités lors de la cessation de service

En application du paragraphe e) de la décision GC.6/Dec.15, le montant de 9 546 732 dollars, correspondant au solde des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1992-1993, qui a été effectivement reçu par l'Organisation, a été viré en 1995 à une réserve pour indemnités lors de la cessation de service. Conformément à la décision GC.7/Dec.17 de la Conférence générale, le montant de 13,9 millions de dollars a été viré du solde inutilisé des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1994-1995 à la réserve afin de couvrir les dépenses liées à la réduction des effectifs découlant du programme et des budgets de l'exercice biennal 1998-1999. Contrairement à celle de l'exercice biennal 1992-1993, l'allocation pour l'exercice biennal 1994-1995 ne s'est pas accompagnée de liquidités correspondantes en raison de l'importance des arriérés pour cet exercice. Le montant cumulé des prélèvements effectués sur cette réserve (sur les deux montants qui y ont été virés) entre 1995 et 2001 est de 18 546 191 dollars. Le solde, soit 4 900 541 dollars, a été converti en euros le 1^{er} janvier 2002 par application du taux de change approuvé par la Conférence générale (décision GC.9/Dec.15).

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Solde d'ouverture	5 499,3	5 499,3
À déduire: versements en cours d'exercice	-	-
Solde de clôture	5 499,3	5 499,3

iii) Réserve pour fluctuation des taux de change

Dans sa décision GC.8/Dec.16, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à constituer une réserve à l'égard de laquelle les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier ne s'appliqueraient pas. Cette réserve a ainsi été créée au cours de l'exercice biennal 2002-2003, afin de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change résultant de l'adoption de l'euro comme monnaie unique pour l'établissement du programme et des budgets, pour les ouvertures de crédit et les contributions, pour le recouvrement de ces dernières et des avances, et pour la monnaie de compte. Le montant qui a été viré à la réserve correspond à la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et la valeur en euros des montants en dollars inscrits au budget (voir note 3.5).

	En milliers d'euros	
	2006-2007	2006-2007
Solde d'ouverture	8 971,1	7 748,6
Virements en cours d'exercice	2 907,6	1 222,5
Solde de clôture	11 878,7	8 971,1

iv) Compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique

Conformément à la décision GC.9/Dec.14 de la Conférence générale, un compte spécial a été créé pour des crédits librement programmables au titre du Programme ordinaire de coopération technique, non assujetti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier. Les fonds éventuels résultant de l'annulation d'engagements seraient conservés dans ce compte spécial pour l'exécution d'activités dans le cadre de ce programme (voir notes 2.36 à 2.38).

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Crédits provenant du budget ordinaire	9 277,4	9 047,8
Ajustement de change/recettes accessoires	(28,9)	76,7
Total recettes	9 248,5	9 124,5
Dépenses	(10 575,4)	(6 907,8)
Excédent pour l'exercice	(1 326,9)	2 216,7
Solde d'ouverture	5 114,1	2 897,4
Solde de clôture	3 787,2	5 114,1

3.14 Fonds de roulement

Par sa décision GC.2/Dec.27, la Conférence générale a créé le Fonds de roulement et l'a doté de 9 millions de dollars pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions et pour les dépenses imprévues et extraordinaires. Lors de sessions ultérieures, elle a progressivement ramené ce montant à 6 610 000 dollars. Avec l'adoption de la formule de versement des contributions en euros, le 1^{er} janvier 2002, ce montant a été converti en euros conformément à la décision GC.9/Dec.15, ce qui a porté la dotation du Fonds à 7 423 030 euros. La Conférence générale a décidé (GC.12/Dec.13) de maintenir le Fonds au même niveau pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Fonds est alimenté par les contributions des États Membres selon le barème des quotes-parts approuvé par la Conférence générale.

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Solde d'ouverture	7 423,1	7 423,0
Ajustements en cours d'exercice	0,1	(0,1)
Solde de clôture	7 423,1	7 423,1

Au 31 décembre 2009, 16 448 euros restaient à verser.

3.15 Montants à porter au crédit des États Membres/excédents qui leur sont dus

Les excédents dus aux États Membres sont des fonds pouvant être portés à leur crédit qui correspondent aux soldes non utilisés des crédits ouverts et aux contributions versées par les nouveaux États Membres. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 4.2 du Règlement financier, le solde non utilisé des crédits à expiration de l'exercice est reversé aux États Membres à la fin de la première année civile suivant l'exercice, déduction faite des arriérés de contribution afférents à cet exercice, et porté à leur crédit au prorata de leur quote-part, conformément aux dispositions de l'alinéa c) de l'article 4.2 et de l'alinéa d) de l'article 5.2 du Règlement financier. Aux termes de l'alinéa c) de l'article 4.2 du Règlement financier, le reversement de sa part du solde à un Membre ayant envers l'Organisation des obligations au titre du budget ordinaire encore non réglées doit être précédé du règlement desdites obligations.

À la date de l'arrêté des comptes, les excédents à reverser aux États Membres – représentant les soldes non utilisés des contributions, les contributions reçues après la fin d'un exercice biennal ainsi que les recettes provenant des nouveaux États Membres – sont mis en réserve à la rubrique "autres comptes créditeurs" (voir note 3.12) en attendant que les États Membres donnent des instructions.

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Solde inutilisé reporté	8 891,0	4 419,7
Contributions reçues en cours d'exercice	18 798,6	9 057,0
Montant déduit des contributions, conservé pour les activités de coopération technique ou reversé aux États Membres	(8 347,9)	(4 585,7)
Solde inutilisé à reporter	19 341,7	8 891,0

Le tableau suivant présente une analyse cumulative des excédents à reverser aux États Membres, exprimés en millions d'euros.

	<i>Excédent net des ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Excédents ayant reçu une affectation ou déduits des contributions</i>	<i>Excédents à répartir</i>	<i>Provisions pour retard dans le recouvrement des contributions</i>	<i>Excédents à reverser aux États Membres</i>	<i>Observations</i>
2008-2009	12,4				12,4	Provisoire
2006-2007	16,0		9,6	6,8	(0,4)	
2004-2005	13,5	4,3	2,4	5,2	1,6	
2002-2003	10,2	2,7	3,4	4,4	(0,3)	
2000-2001	10,3	4,4	2,3	3,5	0,1	
1998-1999	14,3	7,4	0,8	6,0	0,1	
1996-1997 (GC.8/Res.4)	46,9	10,3	0,8	36,3	(0,5)	
1994-1995 (GC.7/Dec.17)	35,3	15,6		41,3	(21,6)	

	<i>Excédent net des ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Excédents ayant reçu une affectation ou déduits des contributions</i>	<i>Excédents à répartir</i>	<i>Provisions pour retard dans le recouvrement des contributions</i>	<i>Excédents à reverser aux États Membres</i>	<i>Observations</i>
1992-1993 (GC.6/Dec.15) (GC.8/Dec.10) (GC.8/Res.4)	16,5	15,0		1,5	0,0	
1990-1991	9,8			1,1	8,7	Conservé – GC.5/Dec.14
1988-1989	7,3			0,1	7,2	Conservé – GC.4/Dec.15
1986-1987 (GC.4/Dec.15)	4,8	4,8			0,0	
Total	197,3	64,5	19,3	106,2	7,3	
Contributions des nouveaux États Membres	1,9	1,7	0,0	0,1	0,1	
Total	199,2	66,2	19,3	106,3	7,4	

3.16 Éliminations

Les éliminations portent sur deux éléments:

a) Les dépenses au titre du Service des bâtiments imputées à l'Organisation. Un montant de 6 319 825 euros est supprimé à la fois des frais de fonctionnement et services contractuels et des recettes pour éviter de comptabiliser deux fois la part de l'Organisation au titre du Service des bâtiments;

b) Le montant de 15 653 669 euros, qui représente des dépenses afférentes au Programme ordinaire de coopération technique et aux activités financées par les ressources spéciales pour l'Afrique, est ventilé entre ses différents éléments.

3.17 Contributions en nature

Des contributions en nature d'un montant estimé à 399 984 euros ont été reçues d'États Membres pour l'appui aux bureaux extérieurs au cours de l'année.

3.18 Versements à titre gracieux

Un versement à titre gracieux d'un montant de 2 818 euros a été effectué pour le remboursement des frais engagés par un orateur de haut niveau d'un État non membre de l'ONU, à l'occasion de la treizième session de la Conférence générale.

3.19 Matériel durable

Le tableau suivant se rapporte au matériel durable du Siège, au prix coûtant exprimé en millions d'euros, tel qu'il apparaît dans les inventaires cumulés de l'Organisation au 31 décembre 2009. La valeur minimale pour la comptabilisation de chaque élément de matériel durable est de 1 700 euros.

	2008-2009			2006-2007		
	Siège	Bureaux extérieurs	Total	Siège	Bureaux extérieurs	Total
Solde d'ouverture	8,3	1,9	10,2	8,6	1,7	10,3
À ajouter: acquisitions en cours d'exercice	1,1	0,6	1,7	0,5	0,3	0,8
À déduire: liquidations/ajustements en cours d'exercice	(2,8)	(0,6)	(3,4)	(0,8)	(0,1)	(0,9)
Solde de clôture	6,6	1,9	8,5	8,3	1,9	10,2

En outre, des articles particuliers d'une valeur unitaire de 600 euros ou plus sont inscrits aux inventaires du Siège et des bureaux extérieurs, pour une valeur totale de 2,0 millions d'euros et 0,5 million d'euros, respectivement, au 31 décembre 2009.

3.20 Passif éventuel

i) Versement de primes de fin de service

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, le passif pour versement des primes de fin de service couvre l'indemnité de fin de service, la prime de rapatriement et le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés. Pour être plus près de la réalité, on y a également inclus le montant requis pour couvrir les frais de déménagement. Les montants au 31 décembre 2009 ont été calculés en fonction du barème des traitements et des indemnités visées dans le Statut et le Règlement du personnel, et compte tenu des frais effectifs moyens de déménagement des fonctionnaires ayant cessé leur service en 2009. Ces montants estimatifs se répartissent comme suit:

Budget ordinaire 21,3 millions d'euros

Budget opérationnel 5,5 millions d'euros

Les prestations dues postérieurement au départ à la retraite en sont exclues.

Aucun crédit n'a été ouvert à cet effet, si ce n'est au budget opérationnel, comme indiqué dans l'État II et la note 4.7 (réserve opérationnelle).

ii) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUDI est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un système de prévoyance par capitalisation à cotisations définies. L'ONUDI est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, et sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

iii) Assurance maladie après la cessation de service

Les fonctionnaires qui prennent leur retraite à 55 ans ou plus, comme prévu dans les Statuts de la Caisse des pensions, et leur conjoint, leurs enfants à charge ou survivants, peuvent bénéficier d'une

assurance maladie après la cessation de service s'ils ont été affiliés pendant au moins 10 ans à un régime d'assurance maladie du régime commun. C'est aussi le cas pour les fonctionnaires qui reçoivent une indemnisation en cas d'invalidité en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel. Les coûts de l'affiliation à ce régime sont supportés de façon conjointe par l'Organisation et les participants.

Pendant l'exercice biennal, la part de l'Organisation à ce régime s'est élevée à 4 269 755 euros. Les contributions au titre du Service des bâtiments ont été de 141 939 euros, partagées avec les autres organisations sises au CIV. Une étude actuarielle a été menée sur la base des mêmes hypothèses démographiques que celles retenues par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour déterminer les charges à payer au titre des prestations de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2009. Selon cette étude, le montant des obligations non provisionnées atteignait, au mois de décembre 2009, 69,4 millions d'euros (100,5 millions de dollars par application du taux de change de fin d'exercice). Une solution au problème des engagements non provisionnés est à l'étude à l'échelle du système des Nations Unies.

iv) Recours

Le passif éventuel en rapport avec des recours en instance concernant le personnel/les consultants s'élève, au 31 décembre 2009, à 3 858 977 euros.

v) Réparations et remplacements importants au Centre international de Vienne

Selon un nouvel accord conclu entre les organisations sises au CIV et la République d'Autriche en 2002, les dépenses pour réparations et remplacements imprévus, qui ne sont pas comprises dans le plan d'investissement convenu, devront être partagées à parts égales entre l'Autriche et lesdites organisations. Auparavant, ces dépenses étaient intégralement supportées par l'Autriche. Aucune provision n'a été constituée à cette fin dans les états financiers.

Note 4: Autres fonds du Siège

4.1 Les fonds visés par cette rubrique concernent:

- i) Le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes;
- ii) Le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR);
- iii) Le Service des bâtiments;
- iv) Le compte spécial pour le renforcement des mesures de sécurité au CIV.

4.2 Service des bâtiments

La Conférence générale a décidé que, à compter du 1^{er} janvier 2002, le Service des bâtiments ferait l'objet d'un grand programme distinct et autonome dans le programme et les budgets de l'ONUDI (décision GC.9/Dec.17). Toutes les dépenses de ce service sont compensées par les recettes, c'est-à-dire les contributions reçues des autres organisations sises au CIV et de l'ONUDI. Par conséquent, au titre du Fonds général, seule figure la part de l'ONUDI (voir IDB.24/3). Compte tenu de ce qui précède, les comptes du Service des bâtiments figurent depuis l'exercice biennal 2002-2003 sous la rubrique "autres fonds du Siège". Les opérations du Service se subdivisent en deux composantes:

- i) Dépenses de personnel: Elles continuent d'être régies par les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier;
- ii) Compte spécial pour le Service des bâtiments (pour les dépenses autres que de personnel): À sa neuvième session, la Conférence générale a créé (décision GC.9/Dec.14), à compter de janvier

2002, un compte spécial pour le Service des bâtiments (pour les dépenses autres que de personnel), qui n'est pas assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier; ainsi, les excédents budgétaires éventuels n'auront pas à être reversés aux États Membres. Chaque organisation sise au CIV (AIEA, ONUDI, ONUV et OTICE) est tenue de contribuer à ce compte.

Une analyse complémentaire des opérations du Service des bâtiments figure au tableau 4 et l'analyse des opérations du compte spécial à l'annexe III. L'excédent du compte spécial pour le Service des bâtiments, soit 25 487 951 euros, n'entre pas dans le solde inutilisé des crédits ouverts dû aux États Membres en fin d'exercice mais est utilisé pour des activités prévues devant être exécutées sur plusieurs années; il comprend un montant de 6 673 426 euros dû par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

4.3 Compte spécial pour le renforcement des mesures de sécurité au CIV

À sa onzième session, la Conférence générale a créé, à compter de l'année 2006, un compte spécial aux fins de financer la part revenant à l'ONUDI du renforcement des mesures de sécurité au CIV (décision GC.11/Dec.15). Ce compte n'est pas assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier. Compte tenu de son objet et de sa durée spécifiques, ce compte spécial figure à la rubrique "autres fonds du Siège" dans les états financiers.

4.4 Recettes et dépenses et variations des soldes inutilisés

Le tableau suivant indique les recettes et les dépenses des fonds visés à cette rubrique pour l'exercice biennal:

	^{a)} Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité	Service des bâtiments	Compte spécial pour le renforcement des mesures de sécurité	Total
	(En milliers d'euros)				
Recettes	18 739,9	787,2	46 608,2		66 135,3
Dépenses	19 069,0	429,5	41 191,7	478,4	61 168,6
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(329,1)	357,7	5 416,5	(478,4)	4 966,7
Économies réalisées sur l'annulation d'engagements de dépenses de l'année précédente	308,1		91,6		399,7
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	(21,0)	357,7	5 508,1	(478,4)	5 366,4
Solde d'ouverture	6 531,0	906,1	19 979,8	1 430,5	28 847,4
Solde de clôture	6 510,0	1 263,8	25 487,9*	952,1	34 213,8

* Concerne le compte spécial (voir annexe III).

^{a)} Le remboursement des dépenses d'appui aux programmes est calculé en pourcentage des ressources affectées. Le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal verse chaque année un montant forfaitaire pour couvrir les dépenses d'appui liées à l'exécution de son programme et de ses projets; ce montant est comptabilisé comme recette de l'année en cours. Le Fonds règle également pour chacun de ses projets, au titre des dépenses d'appui, un montant réduit qui, comme c'est le cas pour la plupart des autres activités de coopération technique, correspond à un pourcentage des ressources affectées aux programmes.

4.5 Ajustement de change

La différence de change de 193 525 euros résulte essentiellement de la réévaluation des dépôts à vue ou à terme en dollars au titre du compte spécial pour les dépenses d'appui au programme.

4.6 Autres comptes débiteurs

Les autres comptes débiteurs comprennent ce qui suit:

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Intérêts courus	16,1	175,3
Montant à recevoir des organisations sises au CIV au titre du Service des bâtiments	6 865,6	9 294,3
Comptes débiteurs	802,4	410,3
TVA Autriche	576,4	478,7
Taxe sur l'énergie et ELWOG, Autriche ^{a)}	1 143,2	957,4
Recettes à recevoir	673,4	981,2
Divers	666,4	132,1
Total partiel	10 743,5	12 429,3
À déduire: provision pour créances douteuses	(1 005,5)	(825,3)
Total	9 738,0	11 604,0

^{a)} Au compte spécial pour le Service des bâtiments figure, au titre des comptes débiteurs, un montant correspondant à une demande de remboursement, par les autorités autrichiennes, de coûts non recouvrables, de la surtaxe relative à l'énergie renouvelable et du KWK-Zuschlag. Une provision a été constituée à hauteur du montant à recevoir.

4.7 Réserve opérationnelle

Conformément à la conclusion 1989/4 du Comité des programmes et des budgets, une réserve opérationnelle de 5 504 190 dollars a été constituée au titre du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes. Conformément à la décision IDB.14/Dec.12 du Conseil, cette réserve a été ramenée à 4 300 000 dollars (4 828 900 euros). Dans sa décision IDB.30/Dec.2, le Conseil a ramené à 3 030 000 euros la dotation de la réserve opérationnelle. Cette réserve vise principalement à protéger des déficits imprévus des recettes perçues en remboursement des dépenses d'exécution et d'appui ou du fait d'ajustements de change et d'ajustements au titre de l'inflation, et à permettre de s'acquitter d'obligations statutaires en cas de cessation soudaine d'activités inscrites au budget opérationnel.

	En milliers d'euros	
	2008-2009	2006-2007
Solde d'ouverture	6 531,0	5 160,4
Excédent (déficit) pour l'exercice	(21,0)	1 370,6
Solde de clôture	6 510,0	6 531,0

4.8 Versements à titre gracieux

Un versement à titre gracieux de 30 000 dollars (21 330 euros) a été effectué au profit de la famille d'un fonctionnaire qui a perdu la vie lors de l'attentat à la bombe perpétré contre les bureaux des Nations Unies en Algérie.

Note 5: Coopération technique

5.1 Activités de coopération technique

Les activités de coopération technique présentées sous cette rubrique comprennent les activités exécutées par l'ONUDI au moyen de ressources provenant du Fonds de développement industriel, de fonds d'affectation spéciale, du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, du Fonds pour l'environnement mondial et d'arrangements interorganisations conclus avec le PNUD et le PNUE. Ces activités sont régies par divers accords bilatéraux et multilatéraux signés par le ou les donateurs et l'ONUDI.

5.2 Comptabilisation des activités de coopération technique

Une majorité de contributions volontaires sont reçues en dollars et sont des fonds dont on peut librement disposer pour financer l'exécution de projets presque exclusivement dans cette monnaie. À compter de l'exercice biennal 2004-2005, la gestion en euros de programmes de coopération technique a permis la programmation de projets en euros. On a donc mis en place une comptabilisation et des rapports séparés pour les projets de coopération technique en dollars d'une part et ceux en euros d'autre part. C'est pourquoi les montants des tableaux 1 et 2 de l'annexe I sont exprimés à la fois en dollars et en euros pour les projets libellés en dollars, et en euros uniquement pour les projets libellés en euros. Ainsi, à partir de l'exercice biennal 2004-2005, les comptes relatifs aux projets en euros ne figurent plus dans les tableaux libellés en dollars.

Toutefois, pour présenter des états financiers consolidés (États I et II) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, tous les comptes relatifs aux activités de coopération technique ont dû être convertis en euros. Les états récapitulatifs, aux tableaux 1 et 2 libellés en euros de l'annexe I, sont établis selon les modalités décrites à la note 2.9.

5.3 Ajustement de change

a) À l'annexe I, le tableau 1 libellé en dollars présente les fonds alloués aux projets pour lesquels les contributions sont reçues et programmées presque exclusivement en dollars. Tous les gains ou pertes de change résultant d'opérations et de la réévaluation des éléments d'actif et de passif non libellés en dollars sont indiqués au titre de l'ajustement de change sous la rubrique "recettes accessoires".

b) À l'annexe I, le tableau 1 libellé en euros présente les projets pour lesquels les fonds sont reçus et programmés presque exclusivement en euros. Tous les gains ou pertes de change résultant d'opérations et de la réévaluation des éléments d'actif et de passif non libellés en euros sont indiqués au titre de l'ajustement de change sous la rubrique "recettes accessoires".

c) Le cas échéant, les gains ou pertes de change réalisés sont virés aux comptes alimentés par les donateurs.

5.4 Virements aux réserves

Ces virements représentent les sommes imputées sur les projets au titre de la provision pour versements d'indemnités en application de l'appendice D du Règlement du personnel. La réserve à la fin de l'année se décompose comme suit:

	En milliers d'euros					
	Fonds de développement industriel (FDI)	Protocole de Montréal	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Fonds d'affectation spéciale	Total	
					2008-2009	2006-2007
Solde d'ouverture	1 093,3	21,2	22,8	977,2	2 114,5	2 317,2
Virements au cours de l'année	102,1	12,8	10,5	199,9	325,3	223,4
Ajustements de réévaluation	9,8	0,2	0,2	8,8	19,0	(426,1)
Solde de clôture	1 205,2	34,2	33,5	1 185,9	2 458,8	2 114,5

5.5 Conversion monétaire

Les conversions monétaires représentent les différences de change découlant de la conversion en euros, par application du taux de change en vigueur à la date de clôture, d'éléments d'actif et de passif concernant des projets de coopération technique libellés en dollars aux seules fins de consolidation (voir note 2.9). Le solde cumulatif de la conversion monétaire au 31 décembre 2009 est le suivant:

	En milliers d'euros						
	FDI	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations*	Total	
						2008-2009	2006-2007
Solde d'ouverture	(21 739,0)	(18 140,5)	(3 313,6)	(19 004,3)	(252,0)	(62 449,4)	(40 358,5)
Ajustements au cours de l'année	208,1	(900,2)	(323,3)	127,5	(30,8)	(918,7) ^{a)}	(22 090,9)
Solde de clôture	(21 530,9)	(19 040,7)	(3 636,9)	(18 876,8)	(282,8)	(63 368,1)	(62 449,4)

* Arrangements interorganisations

^{a)} En outre, les ajustements de réévaluation d'un montant de 19 032 euros (note 5.4) et de 3 850 euros sur la réserve opérationnelle (note 5.10) représentent le total de la conversion monétaire indiqué dans l'État I.

5.6 Autres comptes débiteurs

Les autres comptes débiteurs sont les suivants:

	En milliers d'euros						
	FDI	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Total	
						2008-2009	2006-2007
Avances de fonds à l'occasion de voyages	72,1	44,2	28,6	184,9	11,0	340,8	284,6
Intérêts courus	25,0	16,1	2,6	61,6	2,0	107,3	1 278,9
TVA	1,5			4,9		6,4	16,2
Autres	131,7	1,8		151,9	71,0	356,4	213,0
Total	230,3	62,1	31,2	403,3	84,0	810,9	1 792,7

5.7 Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif sont les suivants:

	En milliers d'euros					Total	
	FDI	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	2008-2009	2006-2007
Avances sur des engagements se rapportant à des exercices ultérieurs	2,4			26,5		28,9	112,1
Charges comptabilisées d'avance ^{a)}		10,5		1 396,6	101,0	1 508,1	1 810,2
Autres ^{b)}	310,6	0,4		813,3	1 701,8	2 826,1	2 053,7
Total	313,0	10,9		2 236,4	1 802,8	4 363,1	3 976,0

^{a)} Le solde inclut des montants avancés à d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre d'arrangements interorganisations pour la mise en œuvre de projets.

^{b)} Comprend les bordereaux interservices des bureaux extérieurs non enregistrés au 31 décembre 2009, d'une valeur de 2 366 276 dollars (1 639 829 euros). Ce solde comprend 570 576 dollars (395 409 euros) correspondant à des bordereaux refusés en raison de l'insuffisance des renseignements et 589 843 dollars (408 761 euros) correspondant à des bordereaux en souffrance. Il comprend aussi les avances temporaires non enregistrées au 31 décembre 2009. Excepté un montant négligeable de dépenses simples relatives à des commissions, des frais de communications et des obligations éteintes, tous les décaissements effectués par le PNUD pour le compte de l'ONUDI et les comptes d'avances temporaires sont couverts par des engagements de dépenses.

5.8 Versements ou contributions reçus par anticipation

Le montant de 3 085 686 dollars (2 138 174 euros) comprend les fonds inscrits aux comptes de compensation pour les activités du PNUD, comme indiqué à l'annexe II.

5.9 Autres comptes créditeurs

Au 31 décembre 2009, les montants inscrits à la rubrique "autres comptes créditeurs" étaient les suivants:

	En milliers d'euros					Total	
	FDI	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	2008-2009	2006-2007
Intérêts sur les fonds alimentés par les donateurs ^{a)}	5 120,7		13,3	10 784,7	450,0	16 368,7	15 931,7
Gains de change ^{b)}				2 213,9		2 213,9	2 191,5
Montant à payer au titre des prestations de fin de service	281,5	0,5		973,5	25,0	1 280,5	1 150,1
Obligations au titre d'exercices antérieurs ^{c)}	766,0	5 378,6	676,3	3 528,4	3 523,8	13 873,1	9 525,8
Autres	95,0	0,1	4,9	277,2	400,6	777,8	685,6
Total	6 263,2	5 379,2	694,5	17 777,7	4 399,4	34 514,0	29 484,7

- a) L'affectation des intérêts provenant des placements de fonds, nets de frais bancaires et des gains et pertes de changes, est régie par des accords conclus avec les donateurs, aux termes desquels ces montants peuvent être soit restitués, soit virés au compte d'autres projets, auquel cas ils figurent dans la rubrique "contributions volontaires".
- b) Le montant de 2 213 895 euros (3 194 653 dollars) au 31 décembre 2009 représente le solde des gains réalisés résultant de la réévaluation des dépôts à vue ou à terme libellés en euros au titre des Fonds d'affectation spéciale, avant l'introduction de la gestion en euros des projets de coopération technique au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Le solde reste à distribuer dans l'attente d'une décision quant à son affectation.
- c) Les obligations au titre d'exercices antérieurs correspondent aux engagements non réglés avant 2009 car ils peuvent être reportés au-delà de 12 mois, lorsqu'une obligation ferme de payer demeure et/ou jusqu'à la réalisation complète des activités dans le cadre des projets concernés (voir note 2.28).

5.10 Réserves opérationnelles

Dans sa décision IDB.2/Dec.7, le Conseil du développement industriel a autorisé le blocage de la réserve opérationnelle du Fonds de développement industriel à 550 000 dollars (381 150 euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2009). Cette réserve a pour objet de garantir la liquidité financière du Fonds et de compenser les fluctuations de trésorerie.

5.11 Excédent

Le montant de 5 612 105 euros représente l'excédent accumulé au titre de l'élément contributions générales du Fonds de développement industriel, soit 2 761 451 dollars (3 609 007 euros) pour les contributions en dollars et 2 003 098 euros pour les contributions en euros.

5.12 Dépôts à vue et à terme

L'équivalent de 1 386 999 dollars (961 190 euros) est détenu dans des monnaies classées non convertibles, réparti comme suit:

	En milliers de dollars	En milliers d'euros
Fonds de développement industriel	433,2	300,2
Fonds d'affectation spéciale	<u>953,8</u>	<u>661,0</u>
	<u>1 387,0</u>	<u>961,2</u>

5.13 Engagements prévisionnels

Des engagements représentant des obligations statutaires pour lesquelles des décaissements seront effectués lors d'exercices biennaux à venir ont été pris avant le 31 décembre 2009, comme indiqué ci-après.

	En milliers de dollars	En milliers d'euros
Fonds de développement industriel	2 994,6	2 016,0
Protocole de Montréal	10 750,1	8 078,9
Fonds pour l'environnement mondial	7 707,2	5 337,5
Fonds d'affectation spéciale	10 631,3	7 219,7
Programme ordinaire de coopération technique	414,6	279,8
Arrangements interorganisations	<u>65,8</u>	<u>44,0</u>
	<u>32 563,6</u>	<u>22 975,9</u>

5.14 Contributions en nature

Au cours de l'exercice biennal, des contributions en nature estimées à 261 091 dollars (204 833 euros) ont été reçues des États Membres pour l'appui aux projets.

5.15 Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice biennal.

5.16 Matériel durable

L'ONUDI tient des inventaires des biens se rapportant aux activités de coopération technique jusqu'à leur transfert au partenaire du projet à l'achèvement de ce dernier. Selon ces inventaires cumulés, la valeur historique de ces biens durables totalisait 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2009. La valeur minimale pour la comptabilisation de chaque élément de matériel durable est de 1 700 euros. En outre, un inventaire séparé est tenu pour les articles particuliers d'une valeur unitaire de 600 euros ou plus, dont la valeur totale atteignait 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au cours de l'exercice biennal, du matériel durable d'une valeur de 6 978 euros a été déclaré volé et passé par pertes et profits.

Annexe I

Notes relatives aux états financiers

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONU DI
Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves
et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2008-2009
(en milliers d'euros)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Total partiel, fonds extra-budgétaires	Total
RECETTES								
Contributions volontaires		29 131,0	39 168,5	16 712,1	115 321,5	2 245,7	202 578,8	202 578,8
<u>Autres recettes</u>								
– Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations						1 904,6	1 904,6	1 904,6
– Montants alloués provenant d'autres fonds	10 604,3							10 604,3
– Intérêts créditeurs		219,9	1 830,1				2 050,0	2 050,0
– Ajustements de change	(24,5)	(25,9)			(47,2)		(73,1)	(97,6)
– Recettes accessoires	(4,4)	(0,9)					(0,9)	(5,3)
TOTAL, RECETTES	10 575,4	29 324,1	40 998,6	16 712,1	115 274,3	4 150,3	206 459,4	217 034,8
DÉPENSES								
Traitements et dépenses communes de personnel	6 147,0	17 771,0	4 402,2	3 192,4	44 193,1	1 649,4	71 208,1	77 355,1
Services contractuels	872,2	2 619,8	16 982,3	7 184,7	14 865,7	1 199,7	42 852,2	43 724,4
Dépenses de fonctionnement	720,3	1 223,7	680,1	127,7	4 345,4	226,5	6 603,4	7 323,7
Achats	787,1	2 782,8	9 968,0	2 384,6	22 155,5	482,2	37 773,1	38 560,2
Bourses	2 048,8	2 716,1	884,8	492,3	9 897,4	273,3	14 263,9	16 312,7
Dépenses d'appui au programme		3 244,3	5 089,9	1 264,2	8 676,6	(148,8)	18 126,2	18 126,2
TOTAL, DÉPENSES	10 575,4	30 357,7	38 007,3	14 645,9	104 133,7	3 682,3	190 826,9	201 402,3
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		(1 033,6)	2 991,3	2 066,2	11 140,6	468,0	15 632,5	15 632,5
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		(1 033,6)	2 991,3	2 066,2	11 140,6	468,0	15 632,5	15 632,5
Virements aux réserves		102,1	12,8	10,5	199,9		325,3	325,3
Virements provenant de réserves								
Virements aux comptes alimentés par les donateurs		27,4			47,2		74,6	74,6
Virements à d'autres fonds/provenant d'autres fonds								
Conversion monétaire		221,9	(909,2)	(323,1)	136,2	(30,8)	(905,0)	(905,0)
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés								

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Total partiel, fonds extra- budgétaires	Total
Réserves et soldes inutilisés, début d'exercice		47 389,7	31 439,0	2 666,8	75 811,7	1 618,9	158 926,1	158 926,1
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS, FIN D'EXERCICE		46 707,5	33 533,9	4 420,4	87 335,6	2 056,1	174 053,5	174 053,5

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUUDI – en dollars É.-U.
Tableau 1. État des recettes et des dépenses et variations des réserves
et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2008-2009
(en milliers de dollars É.-U.)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements interorganisations	Total
RECETTES						
Contributions volontaires	18 972,1	54 332,9	23 381,4	84 353,2	3 037,5	184 077,1
<u>Autres recettes</u>						
– Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations					2 804,7	2 804,7
– Montants alloués provenant d'autres fonds						
– Intérêts créditeurs	148,1	2 629,1				2 777,2
– Ajustements de change	771,4	(21,1)	20,2	(281,8)	13,0	501,7
– Recettes accessoires						
TOTAL, RECETTES	19 891,6	56 940,9	23 401,6	84 071,4	5 855,2	190 160,7
DÉPENSES						
Traitements et dépenses communes de personnel	11 282,7	6 273,3	4 550,8	29 488,6	2 385,5	53 980,9
Services contractuels	760,9	24 022,7	10 098,6	12 590,3	1 601,0	49 073,5
Dépenses de fonctionnement	792,9	983,1	183,3	3 783,8	326,8	6 069,9
Achats	1 934,7	14 532,1	3 592,6	19 492,5	680,0	40 231,9
Bourses	1 619,3	1 272,2	692,4	6 747,7	416,3	10 747,9
Dépenses d'appui au programme	1 976,8	7 316,0	1 807,9	7 060,5	(174,4)	17 986,8
TOTAL, DÉPENSES	18 367,3	54 399,4	20 925,6	79 163,4	5 235,2	178 090,9
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	1 524,3	2 541,5	2 476,0	4 908,0	620,0	12 069,8
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	1 524,3	2 541,5	2 476,0	4 908,0	620,0	12 069,8
Virements aux réserves	67,2	18,5	15,2	90,2		191,1
Virements provenant de réserves						
Virements aux comptes alimentés par les donateurs	(771,4)			281,8	(13,0)	(502,6)
Virements à d'autres fonds/ provenant d'autres fonds						
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés						
Réserves et soldes inutilisés, début d'exercice	35 723,8	45 829,4	3 887,4	64 361,5	2 359,8	152 161,9
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS, FIN D'EXERCICE	36 543,9	48 389,4	6 378,6	69 641,5	2 966,8	163 920,2

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONU DI – en euros
Tableau 1. État des recettes et des dépenses et variations des réserves
et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2008-2009
(en milliers d'euros)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Fonds d'affectation spéciale	Total partiel, fonds extrabudgétaires	Total
RECETTES					
Contributions volontaires		15 891,2	56 103,5	71 994,7	71 994,7
<u>Autres recettes</u>					
– Montants alloués provenant d'autres fonds	10 604,3				10 604,3
– Intérêts créditeurs		116,6		116,6	116,6
– Ajustements de change	(24,5)	(25,9)	(47,2)	(73,1)	(97,6)
– Recettes accessoires	(4,4)	(0,9)		(0,9)	(5,3)
TOTAL, RECETTES	10 575,4	15 981,0	56 056,3	72 037,3	82 612,7
DÉPENSES					
Traitements et dépenses communes de personnel	6 147,0	9 889,4	23 466,3	33 355,7	39 502,7
Services contractuels	872,2	2 091,8	6 255,0	8 346,8	9 219,0
Dépenses de fonctionnement	720,3	679,3	3 467,4	4 146,7	4 867,0
Achats	787,1	1 447,3	8 493,8	9 941,1	10 728,2
Bourses	2 048,8	1 589,4	3 360,9	4 950,3	6 999,1
Dépenses d'appui au programme		1 867,1	3 783,2	5 650,3	5 650,3
TOTAL, DÉPENSES	10 575,4	17 564,3	48 826,6	66 390,9	76 966,3
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		(1 583,3)	7 229,7	5 646,4	5 646,4
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		(1 583,3)	7 229,7	5 646,4	5 646,4
Virements aux réserves		55,4	137,3	192,7	192,7
Virements aux comptes alimentés par les donateurs		27,4	47,2	74,6	74,6
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés					
Réserves et soldes inutilisés, début d'exercice		22 883,2	31 659,7	54 542,9	54 542,9
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS, FIN D'EXERCICE		21 382,7	39 073,9	60 456,6	60 456,6

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONU
Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves
et des soldes inutilisés au 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Total
ACTIF						
Dépôts à vue et à terme	55 776,2	45 513,2	10 171,4	123 842,1	3 540,8	238 843,7
Comptes débiteurs						
Contributions volontaires à recevoir						
Autres contributions à recevoir					2 431,8	2 431,8
Soldes des comptes interfonds		1 145,0	973,2		1 956,0	4 074,2
Divers	230,3	62,1	31,2	403,3	84,0	810,9
Autres éléments d'actif	313,0	10,9		2 236,4	1 802,8	4 363,1
TOTAL, ACTIF	56 319,5	46 731,2	11 175,8	126 481,8	9 815,4	250 523,7
PASSIF						
Versements ou contributions reçus par anticipation					2 138,1	2 138,1
Engagements non réglés	2 804,9	7 818,1	6 060,9	15 378,7	1 221,8	33 284,4
Comptes créditeurs						
Solde des comptes interfonds	543,9			5 989,8		6 533,7
Divers	6 263,2	5 379,2	694,5	17 777,7	4 399,4	34 514,0
TOTAL, PASSIF	9 612,0	13 197,3	6 755,4	39 146,2	7 759,3	76 470,2
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS						
Réserves opérationnelles	381,2					381,2
Autres réserves	1 205,2	34,2	33,5	1 185,9		2 458,8
Soldes relatifs à des projets financés par des donateurs	61 039,9	52 540,4	8 023,8	105 026,5	2 338,9	228 969,5
Solde de la conversion monétaire	(21 530,9)	(19 040,7)	(3 636,9)	(18 876,8)	(282,8)	(63 368,1)
Excédent (déficit)	5 612,1					5 612,1
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	46 707,5	33 533,9	4 420,4	87 335,6	2 056,1	174 053,5
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	56 319,5	46 731,2	11 175,8	126 481,8	9 815,4	250 523,7

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONU
Tableau 2. État de l'actif, du passif, des réserves
et des soldes inutilisés au 31 décembre 2009
(en milliers de dollars É.-U.)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Total
ACTIF						
Dépôts à vue et à terme	43 236,8	65 675,7	14 677,3	98 088,8	5 109,4	226 788,0
Comptes débiteurs						
Autres contributions à recevoir					3 509,0	3 509,0
Solde des comptes interfonds	1 277,0	1 652,2	1 404,3		2 822,5	7 156,0
Divers	218,4	89,6	45,0	282,8	121,2	757,0
Autres éléments d'actif	14,8	15,7		3 070,3	2 601,7	5 702,5
TOTAL, ACTIF	44 747,0	67 433,2	16 126,6	101 441,9	14 163,8	243 912,5
PASSIF						
Versements ou contributions reçus par anticipation					3 085,7	3 085,7
Engagements non réglés	1 304,7	11 281,6	8 745,8	11 867,5	1 763,0	34 962,6
Comptes créditeurs						
Solde des comptes interfonds				2 393,6		2 393,6
Divers	6 898,4	7 762,2	1 002,2	17 539,3	6 348,3	39 550,4
TOTAL, PASSIF	8 203,1	19 043,8	9 748,0	31 800,4	11 197,0	79 992,3
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS						
Réserves opérationnelles	550,0					550,0
Autres réserves	1 497,9	49,4	48,3	1 356,3		2 951,9
Soldes relatifs aux projets financés par des donateurs	31 734,5	48 340,0	6 330,3	68 285,2	2 966,8	157 656,8
Excédent (déficit)	2 761,5					2 761,5
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	36 543,9	48 389,4	6 378,6	69 641,5	2 966,8	163 920,2
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	44 747,0	67 433,2	16 126,6	101 441,9	14 163,8	243 912,5

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUUDI - en euros
Tableau 2. État de l'actif, du passif, des réserves
et des soldes inutilisés au 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)

	Fonds de développement industriel	Fonds d'affectation spéciale	Total
ACTIF			
Dépôts à vue et à terme	25 813,1	55 866,6	81 679,7
Comptes débiteurs			
Solde des comptes interfonds			
Divers	78,9	207,2	286,1
Autres éléments d'actif	302,8	108,7	411,5
TOTAL, ACTIF	26 194,8	56 182,5	82 377,3
PASSIF			
Engagements non réglés	1 900,7	7 154,5	9 055,2
Comptes créditeurs			
Solde des comptes interfonds	1 428,8	4 331,1	5 759,9
Divers	1 482,6	5 623,0	7 105,6
TOTAL, PASSIF	4 812,1	17 108,6	21 920,7
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS			
Autres réserves	167,2	246,0	413,2
Soldes relatifs aux projets financés par des donateurs	19 212,4	38 827,9	58 040,3
Excédent (déficit)	2 003,1		2 003,1
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	21 382,7	39 073,9	60 456,6
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	26 194,8	56 182,5	82 377,3

Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

	Solde du Fonds au 1 ^{er} /1/2008	Rentrées 2008-2009	Dépenses 2008-2009	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2009
Contributions générales en monnaies convertibles	2 399 655	211 002	-2 642	148 151	2 761 450
Allemagne	220 541	0	0	0	220 541
Arabie saoudite	1 271 685	-145 613	0	0	1 126 072
Arabie saoudite: Saudi Arabian General Investment Authority	306 489	0	0	0	306 489
Argentine	22 285	0	22 060	0	225
Australie	28 321	2 650	366	0	30 606
Autriche	562 767	-296 438	-36 276	-3 103	299 502
Autriche – Production plus propre	217	2 219	-2	0	2 438
Autriche – Programme intégré	162 636	-146 346	-8 684	0	24 974
Bahreïn	520 874	1 067 935	1 348 578	0	240 231
Belgique	107 629	11 990	-5 396	0	125 015
Brésil	29 696	0	0	0	29 696
Brésil – Gouvernement de l'État de Pernambuco	28 937	0	0	0	28 937
Chine	3 526 341	1 721 286	890 440	-220	4 356 967
Côte d'Ivoire	-108 618	0	0	0	-108 618
Égypte	-101 718	0	0	0	-101 718
Espagne	4 705	-492	0	0	4 213
Fédération de Russie	9 686	2 600 000	81 844	0	2 527 842
Finlande	103 510	-102 339	-396	0	1 567
Fonds de programmes de donateurs divers	0	429 186	54 292	0	374 894
France	24 554	2 607	0	0	27 161
Grèce	197	-197	0	0	0
Guatemala	177 485	11 229	-6 441	0	195 155
Hongrie	275 275	-53 645	90 469	0	131 161
Inde	7 082 151	2 849 494	1 581 676	0	8 349 969
Indonésie	10 613	0	120	0	10 493
Irlande	37 369	-37 368	0	0	0
Italie	335 728	91 897	12 059	1 115	416 681
Japon	332 977	3 342 015	3 182 279	0	492 712
Japon: Agence japonaise de développement outre-mer (Bangkok)	424	0	0	0	424
Koweït	97 284	13 266	0	0	110 550
Luxembourg	33 132	3 519	0	16	36 667
Mexique	1 004 166	0	486 791	0	517 375
Myanmar	577	0	0	0	577

	Solde du Fonds au 1 ^{er} /1/2008	Rentrées 2008-2009	Dépenses 2008-2009	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2009
Nigéria/État d'Ebonyi	0	320 444	145 478	0	174 966
Norvège	156 049	0	0	0	156 049
Norvège – Programme intégré	73 574	-49 940	0	0	23 634
Nouvelle-Zélande	38 130	2 074	0	0	40 204
Organisme danois de développement international (Danida) – Afrique subsaharienne	1 750 478	218 827	612 750	0	1 356 555
Pays-Bas	828 524	0	0	0	828 524
Pays-Bas – Ambassade de Chine	-1 585	1 585	0	0	0
Pologne	40 028	75 458	5 902	0	109 584
Portugal	1 519 451	86 420	133 424	0	1 472 448
République de Corée	1 382 591	1 862 554	1 550 187	0	1 694 959
République populaire démocratique de Corée	0	1 351	0	0	1 351
République tchèque	337 837	65 020	119 430	0	283 427
Roumanie	13 434	0	0	0	13 434
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – Programme intégré	402 551	-111 605	151 899	-16	139 032
Slovaquie	237 756	27 264	158 115	0	106 905
Slovénie	-11	11	0	0	0
Suède	4 453	0	-223	0	4 676
Suisse/SECO	7 244 902	4 456 511	7 308 285	-3 686	4 389 442
Thaïlande	15 710	39 025	0	0	54 735
Turquie	725 721	142 463	493 696	0	374 488
Indéterminé	2 037	-340	0	1	1 698
Total, contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles	30 879 545	18 503 976	18 372 723	-5 893	31 004 906
Bulgarie	28	0	0	0	28
Chine	43 956	262 969	-2 751	0	309 676
Cuba	433 148	0	0	0	433 148
Égypte	-45 546	0	0	0	-45 546
Égypte: Iron And Steel Co.	31 942	0	0	0	31 942
Inde	0	0	0	0	0
Indéterminé	293	0	0	0	293
Total, contributions à des fins spéciales en monnaies non convertibles	463 821	262 969	-2 751	0	729 541
TOTAL GÉNÉRAL	33 743 021	18 977 947	18 367 330	142 259	34 495 898

Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009 – libellées en euros
(en euros)

	Solde du Fonds au 1 ^{er} /1/2008	Rentrées 2008-2009	Dépenses 2008-2009	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2009
Contributions générales en monnaies convertibles	1 963 872	200 000	272 103	111 328	2 003 097
Agence wallonne à l'exportation	195 909	50 000	94 787	0	151 122
Autriche	1 641 635	377 995	715 361	-4 417	1 299 852
Autriche – Agence autrichienne pour le développement	820 838	2 500 436	844 127	0	2 477 147
Autriche – Ministère de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau	125 658	99 999	141 314	-5	84 339
Autriche – Production plus propre	2 662 009	241 920	838 995	0	2 064 934
Danemark	0	276 400	269 084	0	7 317
Espagne	119 213	3 205 194	1 099 826	0	2 224 581
Finlande	0	871 817	24 151	0	847 665
France	168 841	1 309 989	1 376 547	0	102 283
France – Ministère de l'agriculture	263 245	560 595	66 565	0	757 276
Grèce	232 399	1 053 945	1 129 619	0	156 725
Hongrie	19 893	52 805	61 123	0	11 576
Italie	10 799 986	902 001	6 613 827	803	5 088 964
Luxembourg	12 082	725 085	553 984	0	183 183
Namibie	348	0	0	0	348
Pologne	100 000	125 000	222 207	0	2 793
Portugal	45 022	44 915	0	0	89 937
République tchèque	0	180 000	91 918	0	88 082
Slovénie	1 367 143	895 930	1 234 768	0	1 028 306
Suisse	1 828 611	2 161 398	1 823 640	0	2 166 369
Soldes inutilisés – Objectifs de développement pour le Millénaire	24 444	30 646	13 206	0	41 884
Soldes inutilisés – Programmes intégrés et activités au titre du cadre général de services	229 371	20 988	78 877	-83	171 399
Soldes inutilisés – Situation postcise	150 909	13 704	-1 720	0	166 332
Indéterminé	0	0	0	-9	-9
Total, contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles	20 807 559	15 700 762	17 292 206	-3 712	19 212 402
TOTAL GÉNÉRAL	22 771 431	15 900 762	17 564 309	107 616	21 215 500

Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009 – libellées en euros
(en euros)

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2008	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2008-2009	Dépenses 2008-2009	Solde inutilisé au 31/12/2009
<u>Projets financés par les pays récipiendaires</u>				
Afrique du Sud	0	2 615 154	1 288 421	1 326 733
Cameroun	65 983	0	0	65 983
Croatie	0	170 000	52 776	117 224
Iran (République islamique d')	0	14 295	12 845	1 450
Kenya	63 902	0	52 996	10 906
République démocratique du Congo	0	533 544	398 601	134 943
Soudan	76 366	134 447	91 492	119 321
Total partiel	206 251	3 467 440	1 897 131	1 776 560
<u>Experts associés et administrateurs auxiliaires</u>				
Allemagne	0	215 400	137 233	78 167
Autriche	0	160 058	114 363	45 695
République populaire démocratique de Corée	39 159	184 800	169 775	54 184
Total partiel	39 159	560 258	421 371	178 046
<u>Frais de voyage d'administrateurs auxiliaires</u>				
	0	0	0	0
Total partiel	0	0	0	0
<u>Projets financés par des pays donateurs</u>				
Allemagne	605 616	1 542 779	712 588	1 435 807
Australie	0	79 100	68 276	10 824
Belgique	0	72 000	9 912	62 088
Commission de l'Union européenne	398 349	37 180	543 059	-107 530
Facilité d'appui à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique	52 712	4 736	0	57 448
Finlande	142 824	40 000	118 808	64 016
France	3 421 172	5 749 052	5 401 098	3 769 126
Italie	11 084 737	17 126 849	13 643 572	14 568 014
Norvège	1 072 454	3 418 851	1 350 921	3 140 384
Pays-Bas	84 256	10 600	89 046	5 810
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0	869 042	55 986	813 056
Suède	6 230	0	4 896	1 334
Trust Fund Trade	531 493	2 132 648	641 185	2 022 956
Union européenne	12 450 437	16 479 981	20 060 363	8 870 055
Total partiel	29 850 280	47 562 818	42 699 710	34 713 388

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2008	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2008-2009	Dépenses 2008-2009	Solde inutilisé au 31/12/2009
<u>Autres fonds d'affectation spéciale</u>				
Indéterminé	0	38 079	38 079	0
Total partiel	0	38 079	38 079	0
Autriche	44 891	134 513	74 409	104 995
Hilfswerk (Autriche)	11 354	0	6 249	5 105
Gouvernement de la Région flamande (Belgique)	0	250 000	623	249 377
Centre de modernisation industrielle (Égypte)	20 395	0	0	20 395
Ville de Marseille (France)	96 708	160 000	229 365	27 343
Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Allemagne)	0	143 361	143 361	0
Iran (République islamique d')	434	0	0	434
Initiative de l'Europe centrale (Italie)	29 000	35 000	60 666	3 334
Région de Toscane (Italie)	0	200 000	89 222	110 778
Microsoft Corporation (États-Unis d'Amérique)	0	115 540	53 764	61 776
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) (Norvège)	1 128 205	3 119 016	2 865 186	1 382 035
Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	122	50 000	49 813	309
ComMark Trust (Afrique du Sud)	0	250 000	168 271	81 729
Espagne	106 000	0	0	106 000
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	0	17 470	17 072	398
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	18 275	0	12 344	5 931
Total partiel	1 455 384	4 474 900	3 770 345	2 159 939
TOTAL GÉNÉRAL	31 551 074	56 103 495	48 826 636	38 827 933

Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2008	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2008-2009	Dépenses 2008-2009	Solde inutilisé au 31/12/2009
Projets financés par les pays récipiendaires				
Algérie	26 029	0	0	26 029
Arabie saoudite	32 870	0	-20 531	53 401
Arabie saoudite: General Investment Authority	52 179	0	0	52 179
Arabie saoudite: Saudi German Hospitals Group	59 246	0	0	59 246
Argentine	361 894	0	0	361 894
Bélarus	26 204	0	0	26 204
Belize	0	49 975	19 805	30 170
Bolivie (État plurinational de)	12 460	0	0	12 460
Brésil	135 022	0	9 940	125 082
Bulgarie	7 104	0	0	7 104
Burundi	0	199 920	198 906	1 014
Cameroun	0	269 746	0	269 746
Chili	6 824	0	0	6 824
Chine	1 087 474	1 110 702	960 426	1 237 750
Colombie	99 112	286 610	233 360	152 362
Côte d'Ivoire	9 358	0	0	9 358
Égypte	61 243	834 906	896 242	-93
Égypte: Fonds social de développement	80 098	0	66 586	13 512
Équateur	17 942	0	5 008	12 934
Éthiopie	95 677	1 205	94 183	2 699
Fédération de Russie	220 012	2 323 881	1 191 895	1 351 998
Fédération de Russie: Fondation NEM et CPCOGI	1 786	0	0	1 786
Gabon	3 604	0	0	3 604
Honduras	2 958	0	0	2 958
Inde	1 427 320	499 819	809 346	1 117 793
Indonésie	90 544	97 855	201 302	-12 903
Iran (République islamique d')	153 426	234 942	224 671	163 697
Iran: Organisation pour l'investissement et l'assistance économique et technique en République islamique d'Iran	52 112	0	0	52 112
Iraq	19 557	0	-81	19 638
Jamahiriya arabe libyenne: Benghazi Development Centre	8 093	0	0	8 093
Jamahiriya arabe libyenne: General Pipe Company Benghazi	2 700	0	0	2 700
Jamahiriya arabe libyenne: Industrial Research Centre	10 049	0	0	10 049
Jamahiriya arabe libyenne: Secretariat of Strategic Industry	53 081	0	0	53 081
Kenya	7 994	0	0	7 994
Liban	144 133	0	25 796	118 337
Lituanie	3 928	0	0	3 928

Objet	Contributions reçues, virements et recettes accessoires			Solde inutilisé au 31/12/2009
	Solde au 1 ^{er} /1/2008	2008-2009	Dépenses 2008-2009	
Madagascar	95 672	0	0	95 672
Mexique	486 060	709 486	488 915	706 631
Nigéria	1 478 993	4 349 837	2 651 817	3 177 013
Oman	11 311	0	0	11 311
Pakistan	77 721	0	47 535	30 186
Panama	10 057	0	0	10 057
Paraguay	17 780	0	0	17 780
République-Unie de Tanzanie	0	0	0	0
Rwanda	85 422	117 459	35 194	167 687
Soudan	329	0	0	329
Tchad	45 719	0	31 875	13 844
Thaïlande	16 173	0	0	16 173
Trinité-et-Tobago	0	127 408	29 421	97 987
Turquie	17 151 036	3 188 997	9 071 254	11 268 779
Yémen	30 954	0	6 361	24 593
Total partiel	23 879 260	14 402 748	17 279 226	21 002 782

Experts associés et administrateurs auxiliaires

Allemagne	234 225	457 472	473 600	218 097
Arabie saoudite	58 821	216 976	208 849	66 948
Autriche	4 201	169 459	147 265	26 395
Belgique	38 736	0	0	38 736
Danemark	239 766	-130 900	0	108 866
Espagne	25 026	0	0	25 026
Fédération de Russie	235	0	0	235
France	23 456	-2 337	0	21 119
Italie	274 689	386 935	527 034	134 590
Japon	320 557	794 133	821 983	292 707
Norvège	260 778	488 334	391 307	357 805
Pays-Bas	21 213	-57 051	-35 838	0
République populaire démocratique de Corée	3 832	0	0	3 832
Suède	139 734	120 969	231 645	29 058
Suisse	92 826	-92 826	0	0
Total partiel	1 738 095	2 351 164	2 765 845	1 323 414

Frais de voyage d'administrateurs auxiliaires

Autriche	85 763	-48 285	26 632	10 846
Danemark	32 193	0	0	32 193
Fédération de Russie	52 035	208 567	211 381	49 221
Italie	14 005	165 027	273 029	-93 997

Objet	Contributions reçues, virements et recettes accessoires			Solde inutilisé au 31/12/2009
	Solde au 1 ^{er} /1/2008	2008-2009	Dépenses 2008-2009	
Pays-Bas	2 506	-2 506	0	0
Total partiel	186 502	322 803	511 042	-1 737
Projets financés par des pays donateurs				
Australie	23 274	-23 274	0	0
Autriche	41 449	0	0	41 449
Belgique	25 048	15 773	7 744	33 077
Canada	-816	849 419	415 065	433 538
Danemark	4 215	-4 215	0	0
Espagne	260 845	166 562	292 219	135 188
États-Unis d'Amérique	373 232	0	0	373 232
Facilité d'appui à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique	270 967	23 612	0	294 579
Finlande	60 245	0	-5 581	65 826
France	61 841	0	10 519	51 322
Grèce	23 524	0	0	23 524
Irlande	1 480	-1 420	60	0
Italie	1 689 143	5 169 112	5 118 668	1 739 587
Japon	2 428 758	4 922 351	4 153 028	3 198 081
Norvège	2 496 845	1 852 830	2 645 366	1 704 309
République de Corée	25 460	0	-3 726	29 186
République de Corée: Korean Research Institute of Standards and Science	133 002	0	0	133 002
République tchèque	-12	12	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 054 321	999 809	1 559 754	494 376
Suède	2 326	0	-3 579	5 905
Suisse	0	195 490	6 525	188 965
Trust Fund Trade	40 968	7 102	-8 991	57 061
Union européenne	0	-36	0	-36
Total partiel	9 016 115	14 173 127	14 187 071	9 002 171
Autres fonds d'affectation spéciale				
Cabinda Gulf Oil Co. Ltd. (Angola)	0	225 000	0	225 000
Centro de Investigaciones Textiles (Argentine)	16 318	0	14 933	1 385
Austria Rural Energy (Autriche)	625 605	74 414	44 369	655 650
Premag HandelsGesMBH (Autriche)	2 595	0	0	2 595
Kuwait Finance House à Bahreïn (Bahreïn)	22 040	-25 464	-3 424	0
Institut pour le développement scientifique et technologique (IDCT) (Brésil)	4 075	0	0	4 075
Serviço Nacional de Aprendizagem Industrial (Brésil)	38 327	0	0	38 327
SMC/Pontifical Catholic University of Minas Gerais (Brésil)	7 533	0	7 561	-28

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2008	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2008-2009	Dépenses 2008-2009	Solde inutilisé au 31/12/2009
Jiangsu Baixue Electric Appliances Co. (Chine)	407	-407	0	0
Instituto de Investigación de Recursos Biológicos (Colombie)	-18	18	20	-20
Beni-Suef Cement Company (Égypte)	33 822	0	0	33 822
Engineering for the Petroleum and Process Industry (ENPPI) (Égypte)	8 179	0	0	8 179
INFOCON Gesellschaft für Wirtschaftsinformationen und Beratung m.b.H. (Allemagne)	198 415	0	158 220	40 195
Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (Inde)	30 028	0	0	30 028
Glucosan Factories (Iran, République islamique d')	-172	0	0	-172
Iranian Fuel Conservation Organization (IFCO) (Iran, République islamique d')	35 456	0	16 191	19 265
Shahid Modarres Industrial Pharmaceutical Complex (Iran, République islamique d')	53 878	0	0	53 878
Sezione Speciale per l'Assicurazione del Credito (Italie)	36 448	0	0	36 448
New Energy and Industrial Technology Development Organization (Japon)	1 404	0	0	1 404
Procter and Gamble Far East Inc. (Japon)	475	0	0	475
Japon Overseas Development Corporation (Bangkok)	0	45 000	13 617	31 383
Petroliam Nasional Berhad (Petronas) (Malaisie)	28 179	0	0	28 179
Comité, Técnico Empresarial (CTE) (Mexique)	17 507	0	0	17 507
Agence de l'Oriental (Maroc)	0	200 848	116 630	84 218
New Nigeria Development Company (Nigéria)	28 325	0	0	28 325
Nigerian National Petroleum Corporation (Nigéria)	502 649	-502 649	0	0
Small and Medium Enterprises Development Agency of Nigeria (SMEDAN) (Nigéria)	0	164 316	48 448	115 868
Standards Organization of Nigeria (SON) (Nigéria)	5 867	0	0	5 867
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) (Norvège)	579 195	3 996 647	3 451 823	1 124 019
Federal Chemical and Ceramics Corporation (Pakistan)	-1 677	0	0	-1 677
Inversiones Cofide S.A. (Pérou)	15 405	0	0	15 405
Gulf Organization for Industrial Consulting (Qatar)	21 725	0	12 948	8 777
Gulf Cooperation Council (Arabie saoudite)	11 676	0	0	11 676
Islamic Development Bank (Arabie saoudite)	110 632	457 800	155 168	413 264
NADSME – Slovaquie	8 181	0	0	8 181
Ceylon Steel Corporation Ltd. (Sri Lanka)	5 284	0	0	5 284
Swedish International Enterprise Development Corporation (Swedcorp) (Suède)	18 381	-24 444	-5 814	-249
Staudhammer Finanz AG (Suisse)	3 357	0	0	3 357
Turkish Electronic Industry Association (TESIDE) (Turquie)	1 781	0	0	1 781
Unilever Research (Royaume-Uni)	2 497	0	0	2 497
Epstein Engineering Export Ltd. (États-Unis d'Amérique)	807	0	0	807
The Ford Foundation (États-Unis d'Amérique)	12 982	0	0	12 982

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2008	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2008-2009	Dépenses 2008-2009	Solde inutilisé au 31/12/2009
US Agency for International Development (USAID) (États-Unis d'Amérique)	-399	0	0	-399
Zonta International Foundation, Chicago (États-Unis d'Amérique)	54 055	62 500	40 414	76 141
Yemen Corporation for Cement Industry and Marketing (Yémen)	15 708	0	0	15 708
Banque africaine de développement	106 259	0	105 771	488
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	112 538	0	101 440	11 098
Banque arabe pour le développement économique (BADEA) (Soudan)	2 450	-2 450	0	0
Fonds commun pour les produits de base	-626 052	1 787 841	1 199 567	-37 778
Organisation de coopération économique (Iran, République islamique d')	10 390	0	10 434	-44
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	275	220 000	91 745	128 530
Hewlett-Packard Company (États-Unis d'Amérique)	0	294 230	244 071	50 159
Association internationale de développement	144 643	0	0	144 643
Fonds international de développement agricole (FIDA)	59 860	0	0	59 860
Organisation internationale du Travail (OIT)	14 892	84 980	46 904	52 968
Fonds d'affectation multidonateurs	0	1 786 435	481 492	1 304 943
Fonds d'affectation multidonateurs pour le Nord du Soudan	703 746	791 173	1 471 517	23 402
Fonds d'affectation multidonateurs pour le Sud du Soudan	0	2 374 728	2 176 933	197 795
One UN Fund	0	11 364 526	5 569 257	5 795 269
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)	29 908	24 621	52 255	2 274
Pays membres du réseau RESPAP	80 683	185 942	96 653	169 972
Indéterminé	355 863	492 280	498 621	349 522
Partenariat PNUD Slovaquie/Coca-Cola pour l'eau	8 023	-8 023	0	0
Accord PNUD/ONU pour la République-Unie de Tanzanie	43 889	0	35 620	8 269
Espagne – Fonds/PNUD pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	0	9 003 415	3 175 870	5 827 545
MAGFA (Information Technology Development Centre)	0	0	0	0
Programme régional de l'ONUDI pour une production plus propre en Amérique latine et dans les Caraïbes	30 174	24 779	20 164	34 789
Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq	18 299 910	13 077 278	17 631 434	13 745 754
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	0	376 831	302 528	74 303
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	5 113	0	-809	5 922
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	89 003	266 692	168 712	186 983
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	18 744	0	18 185	559
Fonds conjoint des Nations Unies pour le Soudan	-409	0	-3 493	3 084
Fonds des Nations Unies pour le redressement du Liban	2 896 948	1 500 000	2 820 938	1 576 010
Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU	25 414	-25 415	-1	0
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	2 392	295 271	297 663	0

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2008	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2008-2009	Dépenses 2008-2009	Solde inutilisé au 31/12/2009
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	3 303 791	3 624 854	3 581 237	3 347 408
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	0	889 776	154 414	735 362
Total partiel	28 275 379	53 103 343	44 420 226	36 958 496
TOTAL GÉNÉRAL	63 095 351	84 353 185	79 163 410	68 285 126

**Tableau 5. État récapitulatif pour l'exercice biennal 2008-2009
des activités de coopération technique menées dans le cadre
d'accords interorganisations**
(en dollars É.-U.)

	Dépenses relatives aux projets	Appui aux programmes	Dépenses totales
<u>PNUD</u>			
Programme principal du PNUD	81 304	8 044	89 348
Projets auxquels l'ONUDI participe à titre d'organisme associé	208 990	24 285	233 275
Projets d'exécution nationale pour lesquels l'ONUDI est l'agent de réalisation	231 937	24 947	256 884
Fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD	2 552 912	-327 701	2 225 211
	3 075 143	-270 425	2 804 718
PNUE	2 334 513	95 979	2 430 492
PNUE/FEM	2 334 513	95 979	2 430 492
Total	5 409 656	-174 446	5 235 210

Annexe II

**Fonds d'exploitation: PNUD et Fonds d'affectation spéciale
administrés par le PNUD
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
(ONUDI)**

État des fonds au 31 décembre 2009
(en dollars É.-U.)

Fonds d'exploitationFonds d'exploitation (avant 2004)

Différence de rapprochement – PNUD/ONUDI			-850 498
--	--	--	----------

Compte de compensation services

Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2009		-2 916 061	
Retraits en espèces du PNUD	-24 500 000		
Bordereaux interservices pour 2009	26 184 312	1 684 312	
Solde de clôture au 31 décembre 2009			-1 231 749

Compte de compensation projets

Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2009		10 192 244	
Recettes accessoires et ajustements de change	-3 885		
Éléments divers remboursés au PNUD	3 892		
Remboursements en espèces au PNUD	5 000 000		
Ajustements au compte de compensation projet avant 2004	-64 265		
Fonds reçus directement d'autres organismes	-187 757		
Dépenses et dépenses d'appui pour les postes concernant les projets d'exécution propre (Rapports sur l'exécution des projets: exécution)	100 348		
Dépenses et dépenses d'appui pour les postes concernant les projets exécutés par d'autres organisations et les projets d'exécution nationale (Rapports sur l'exécution des projets: réalisation)	175 979	5 024 312	
Solde de clôture au 31 décembre 2009			5 167 932

Solde au 31 décembre 2009**3 085 685****Constitué des éléments suivants:**

Encaisse et disponible en banque et en transit		110 246	
Comptes débiteurs		3 684 198	3 794 444
À déduire: Comptes créditeurs		708 721	
Engagements non réglés pour 2009		38	708 759
Solde au 31 décembre 2009			3 085 685

ÉTAT I
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
(Fonds d'affectation spéciale administré par le PNUD)
(ONUUDI)

État des fonds au 31 décembre 2009
(en dollars É.-U.)

Fonds d'exploitation

Solde au 1 ^{er} janvier 2009		-1 009 031
À ajouter: Retraits en espèces du PNUD		
Bordereaux interservices		
Autres charges/crédits (net)		
Recettes accessoires et ajustements de change (net)	-1 369	
Éléments divers imputés au fonds d'affectation spéciale (net)	<u> </u>	<u>-1 369</u>
		-1 010 400
À déduire: Dépenses en 2009		
Au titre des projets		
Décaissements	590 552	
Engagements non réglés	226 337	
Services d'appui administratif et opérationnel	<u>-411 291</u>	<u>405 598</u>
		-1 415 998
À ajouter ou à déduire:		
Ajustements au titre des années antérieures:		
Dépenses		
Dépenses d'appui		
Services d'appui administratif et opérationnel		
Solde au 31 décembre 2009		<u><u>-1 415 998</u></u>
Constitué des éléments suivants:		
Encaisse disponible en banque et en transit		
Comptes débiteurs	<u>2 761 011</u>	<u>2 761 011</u>
À déduire: Comptes créditeurs	3 950 672	
Engagements non réglés	<u>226 337</u>	<u>4 177 009</u>
		<u><u>-1 415 998</u></u>

ÉTAT I
FONDS DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE POUR LA RÉGION DU TUMEN
(ONUDI)

État des fonds au 31 décembre 2009
(en dollars É.- U.)

Fonds d'exploitation

Solde au 1 ^{er} janvier 2009		19 708
À ajouter: Retraits en espèces du PNUD		
Bordereaux interservices		
Autres charges/crédits (net)		
Recettes accessoires et ajustements de change (net)		
Éléments divers remboursés au fonds d'affectation spéciale (net)	0	0
		19 708
À déduire: Dépenses en 2009		
Au titre des projets		
Décaissements	0	
Engagements non réglés	0	
Services d'appui administratif et opérationnel	0	0
		19 708
À ajouter ou à déduire:		
Ajustements au titre des années antérieures:	0	
Dépenses	0	
Dépenses d'appui	0	
Services d'appui administratif et opérationnel	0	0
Solde au 31 décembre 2009		19 708
Constitué des éléments suivants:		
Encaisse disponible en banque et en transit	0	
Comptes débiteurs	19 708	19 708
À déduire: Comptes créditeurs	0	
Engagements non réglés	0	0
		19 708

Annexe III

COMPTE SPÉCIAL POUR LE SERVICE DES BÂTIMENTS

État des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2008-2009 terminé le 31 décembre 2009
(en euros)

Recettes

Contributions reçues

AIEA	13 915 315
ONUDI	4 076 619
ONUS	5 879 832
OTICE	<u>2 187 554</u>

26 059 320

Remboursement pour des projets ponctuels

5 568 616

Intérêts créditeurs

1 141 094

Recettes accessoires

43 386

Total, recettes

32 812 416

Dépenses

Location et entretien des locaux

13 357 486

Éclairage, chauffage, énergie et eau

13 669 643

Fournitures et accessoires

107 482

Biens d'équipement

139 017

Frais bancaires

3 338

Autres dépenses générales de fonctionnement

27 367

Total, dépenses

27 304 333

**Excédent des recettes sur les dépenses
pour l'exercice 2008-2009**

5 508 083

Économies sur annulations d'engagements

0

EXCÉDENT NET POUR L'EXERCICE

5 508 083

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2009

Actif

Liquidités

26 140 352

Comptes débiteurs

Taxes

714 105

Organisations sises au CIV

6 694 771

Divers

1 474 440

Total, actif

35 023 668

Passif

Engagements non réglés	6 260 643
Versements par anticipation	84 638
Comptes créditeurs	3 190 436
Total, passif	9 535 717

Soldes inutilisés

Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2008	19 979 868
À ajouter: Excédent net en 2008-2009	5 508 083
Solde disponible au 31 décembre 2009	25 487 951

TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS **25 487 951**

TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS **35 023 668**

<u>Analyse des soldes inutilisés</u>	<u>AIEA</u>	<u>ONUDI</u>	<u>ONUUV</u>	<u>OTICE</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture en 2008	10 074 275	3 475 592	4 518 670	1 911 331	19 979 868
Contributions	13 915 315	4 076 619	5 879 832	2 187 554	26 059 320
Intérêts (nets des frais bancaires)	274 204	293 659	350 141	219 752	1 137 756
Dépenses nettes	-11 587 706	-3 394 643	-4 886 047	-1 820 597	-21 688 993
	12 676 088	4 451 227	5 862 596	2 498 040	25 487 951
Contributions à recevoir	6 673 426		21 345		6 694 771